ACTION 1.1.1 : PERMETTRE L'ACCES A L'EDUCATION POUR TOUS

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 1 : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX DE NOS CITOYENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune de Brignoles connaît une forte croissance démographique et un nombre d'enfants et de jeunes scolarisés en constante augmentation. 26% de la population à moins de 20 ans. Au total, près de 6 200 enfants et jeunes sont scolarisés à Brignoles, de la maternelle au lycée, établissements publics et privés confondus.
L'approche retenue par l'équipe municipale est volontairement de nature globale : l'éducation est abordée comme un ensemble défini par, outre la scolarisation et la formation, l'éducation de l'individu sur le territoire. De gros efforts sont déployés depuis quelques années par la municipalité en termes d'éducation, basé sur le concept récent de la co-éducation, qui vise à concilier soutien à la parentalité, vie sociale, vie associative et tout ce que peut apporter la commune en matière éducative. La restructuration en cours des services de la ville en Pôles de compétences doit insuffler une véritable dynamique au sein des services et faciliter ce nécessaire travail en transversalité. C'est en ce sens que travaille dès aujourd'hui, le Pôle Vie Quotidienne qui élabore et met en œuvre divers projets structurants.

Afin de renforcer et de structurer sa politique éducative, la commune souhaite :

- Phase 1 : Mettre en place le Plan Educatif Local : projet en phase de construction par le Vie Quotidienne de la ville.

La vocation du PEL est de construire les priorités éducatives au regard des besoins et des attentes de la population, et des jeunes en particulier. Les premières orientations consisteraient à : Faire une place aux jeunes, Développer les sociabilités et Favoriser l'expression des parents. Cette réflexion sera alimentée après consultation des différents partenaires (DDCS, CAF, CG, associations) et s'inscrit dans une procédure d'amélioration continue.

- Phase 2 : Maintenir le dispositif de soutien scolaire pour les enfants et les jeunes en difficulté.

Dans le cadre de son CUCS, la commune avait débuté la mise en place d'un soutien scolaire ayant pour vocation de lutter contre l'illettrisme. La commune souhaite poursuivre cette action. Elle s'inscrit et vient compléter les actions menées par la médiathèque (proposant ponctuellement des ateliers de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme) et la Maison des Initiatives Sociales. Ce centre social et culturel associatif, agit en direction des primo arrivants et débutants en langue française et propose des cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue.

- Phase 3 : Réaliser périodiquement une étude prévisionnelle des effectifs scolaires.

Cette démarche permettra, outre la programmation des équipements d'accueil, à la Commune de rechercher les objectifs de mixité sociale par l'ajustement de la carte scolaire communale.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Coordonner les politiques éducatives sur l'ensemble du territoire Lutter contre l'illettrisme et le décrochage scolaire	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Enfants et Jeunes de la commune - Jeunes et parents en difficulté	☒ Mise en place ☐ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Pôle Vie Quotidienne		**Référent : BIJ C Sabatier (Phase 1) Kathleen Real (Phase 2) Marie Bourdin (Phase 3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	AFSCO; Service Animation / Jeunesse	IEN ; Associations ; Responsables d'établissements

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mise en place du PEL et amélioration continue											
2. Dispositif de soutien scolaire pour les enfants et les jeunes en difficulté											
3. Réaliser périodiquement une étude prévisionnelle des effectifs scolaires sur la commune											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	14.5 k € (Phase 2)	160 h / 4 ans (Phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation		1/2 ETP pour élaboration et suivi (Phase 1)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Indicateurs internes au PEL ; Nombre d'enfants accompagnés ; Programmation des équipements en fonction des prévisions ; Effectivité de création de classes (IEN) ; Evolution de l'enfant dans son parcours pédagogique ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

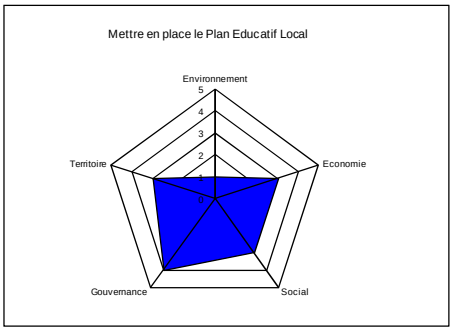

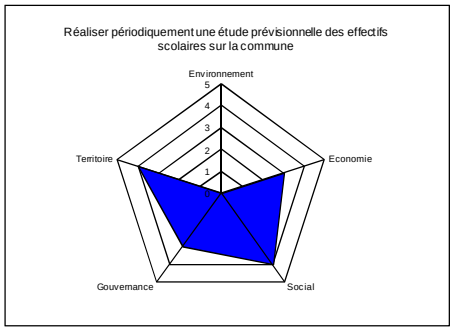

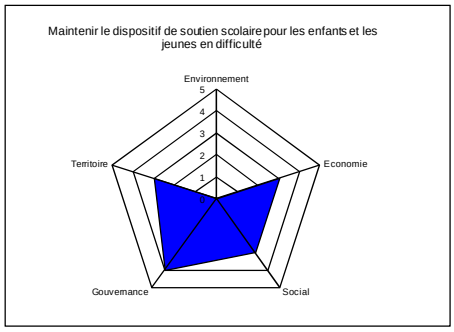

ACTION 1.1.2 : CREER DE LA SOLIDARITE EN VILLE PAR L'INITIATIVE LOCALE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 1 : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX DE NOS CITOYENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La ville s''est engagée dans l'amélioration de son cadre de vie par l'aménagement d'espace public, et la mise en place de politiques spécifiques d'amélioration de certains quartiers comme celles menées dans le centre ancien ou encore dans les quartiers prioritaires (CUCS).
L'ensemble de ces actions participent à l'amélioration des conditions de vie, elles contribuent en l'amélioration et à la création de lieux de rencontre au sein de la ville.

Afin de faciliter l'appropriation de ces lieux par les citoyens, la commune souhaite mettre en place et participer à :

- Phase 1 : Créer du lien social intra quartier par la participation à la fête des voisins et aux initiatives des comités de quartier.

La Fête des voisins vise à rapprocher les gens habitant dans un même voisinage, les voisins immédiats. Elle est organisée par les citoyens eux-mêmes, la Fête leur permet de jouer un rôle actif pour développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie. La Ville proposera un soutien aux initiatives de fêtes de quartiers qui revêtiront un caractère de liant social ; La Ville proposera également ce même dispositif auprès des comités de quartiers porteurs de ce type d'initiatives (Exemple : rencontre autour de la méditerranée organisée par le CdQ centre est en 2011).

- Phase 2 : Etudier la mise en place d'une démarche voisin solidaire.

Le lien social et notamment intergénérationnel a tendance à décroître depuis plusieurs décennies. Ce phénomène s'est largement accru depuis le début des années 2000. Mutation des cellules familiales, mobilité renforcée des jeunes et des ménages sont des facteurs aggravants de ce phénomène alors que le besoin de lien social n'a jamais été aussi fort en France. Les cibles prioritaires sont en effet les personnes âgées, strate générationnelle devenue la plus importante en raison notamment de l'allongement de la durée de vie. Le CCAS mobilise durant toute l'année ses efforts vers ce public. La mise en place d'une démarche voisin solidaire pourrait ainsi compléter efficacement le dispositif communal et renforcer la proximité nécessaire au suivi efficace des populations du 3ème et 4ème âge particulièrement en tant de vigilance (canicule, grand froid…)

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Favoriser la rencontre dans les quartiers / inciter à la solidarité intra quartier Favoriser les solidarités intergénérationnelles citoyennes	Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Populations résidantes - 3ème et 4ème âge	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase1) ☒ Participation / Mobilisation (Phase2) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune (Phase 1) CCAS (Phase 2)		
Service : Démocratie de proximité		**Référent : Démocratie de proximité (Phase1) J Batout (Phase 2)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DLS ; DDD	Comités de quartier, CCAS, Population

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT	
1. Proposition d'organisation de la fête des voisins												
2. Etudier la démarche de voisin solidaire												

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	1800 € (Phase 1)	conception 100 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation		animation 70 h/an (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de personnes bénéficiaires / gain de service / degré de revitalisation Nombre de comité de quartiers organisateurs / nombre de participants / émergence de solidarités intra quartier

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

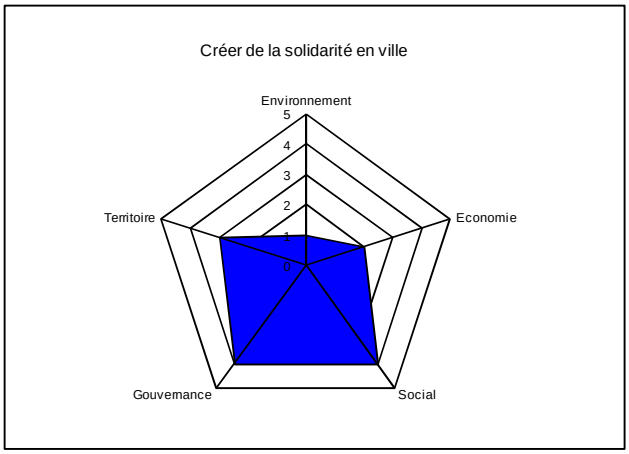

ACTION 1.1.3 : FACILITER L'ACCES DES JEUNES AUX ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 1 : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX DE NOS CITOYENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En France on estime que plus d'un enfant sur deux ne peut partir en vacances en dehors de son cadre familial. Ce constat est équivalent sur notre territoire exacerbé par le fait que de nombreux enfants ne peuvent accéder également aux activités péri et extra scolaires. Ainsi, Depuis 2010, la collectivité s'est engagée dans une politique tarifaire spécifique dont l'objectif premier est de permettre ou tout au moins faciliter l'accès de tous les jeunes à la fois aux activités péri et extra scolaires et aux classes de découverte.

- Phase 1 : Mettre en place une facturation proportionnée aux moyens des familles pour les activités péri et extra scolaires ainsi que pour la cantine scolaire

- Phase 2 : Ajuster l'aide financière aux familles pour les classes de découverte en fonction du quotient familial

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Permettre l'accès aux activités péri et extra scolaires aux familles les plus modestes Permettre l'accès à tous aux classes de découverte	Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Famille de jeunes ne pouvant participer à certaines activités -	☒ Mise en place ☐ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Service jeunesse / Affaires scolaires		**Référent : H Saillard / M Bourdin**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Finances ; PVQ	Education nationale

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mettre en place une facturation proportionnée des activités aux moyens des familles pour les activités péri et extra scolaires											
2. Ajuster l'aide financière aux familles pour les classes de découverte en fonction du quotient familial											
3. Evaluation régulière des politiques tarifaires et de leurs effets											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		90 h / 3 ans
Suivi / Animation / Evaluation	Variation de la phase 1 à étudier chaque année (Phase 1) 72 k € (Phase 2)	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Ratio de prise en charge par la ville / évolution taux de participation / jeunes participant bénéficiant du dispositif Nombres de jeunes bénéficiaires de l'aide / évolution du financement communal 2011/2012 : +270 %)

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

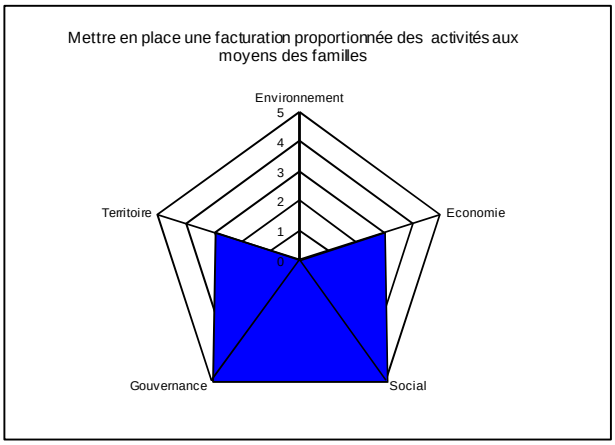

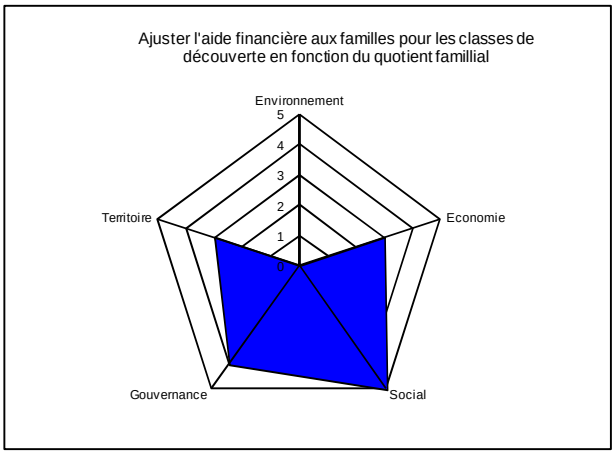

ACTION 1.1.4 : FORMER LES JEUNES BRIGNOLAIS A LEURS ROLES ET OBLIGATIONS CITOYENNES

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 1 : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX DE NOS CITOYENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éducation civique ou l'éducation à la citoyenneté est un enseignement de valeurs, de principes, de savoirs, de pratiques, estimé indispensable pour préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs citoyens.
A Brignoles, les actions relatives à la citoyenneté, à la prévention de la délinquance et à la sécurité routière sont suivies par le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), instance partenariale qui coordonne au niveau local des actions conformes au PDPD (Plan Départemental de Prévention de la Délinquance). Le périmètre du CISPD intègre 4 communes : Brignoles, Camps la Source, la Celle et le Val, qui correspond (à une commune près) au périmètre d'intervention de la communauté de Brigade de Gendarmerie.

Afin de poursuivre l'information des élèves sur leur droit et leurs devoir, la commune souhaite poursuivre ses actions dans :

- Phase 1 : Sensibiliser et former les jeunes brignolais aux enjeux de la sécurité routière.
- Phase 2 : Sensibiliser les élèves du collège aux addictions.
- Phase 3 : Sensibiliser les collégiens de Jean Moulin à l'égalité des sexes, des chances et aux devoirs citoyens.
- Phase 4 : Provoquer une journée de la citoyenneté à destination des délégués de classe du collège Cezanne.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Informer et former les jeunes aux risques de la route / respecter les règles de vie collective / sensibiliser aux addictions Promouvoir une santé durable / faire une place aux jeunes dans la société Développer une société égalitaire consciente de ses droits et devoirs / Préparer les jeunes à leur rôle dans la société	Orientation 4 : Impulser une nouvelle politique de mobilité durable Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Jeunes étudiant sur Brignoles - Collégiens du territoire	☒ Mise en place ☐ En cours de lancement ☐ En programmation	☒Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : CIPREDEL		Référent : CYPREDEL N Gass
Partenaires	Internes	Externes
	PVQ ; DLS	Antenne de justice L Dyrtadian ; Préfecture ; CG 83; IEN ; Collèges; EN ; Gendarmerie ; CFIDF.

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Sensibiliser et former les jeunes brignolais aux enjeux de la sécurité routière											
2. Sensibiliser les élèves du collège aux addictions											
3. Sensibiliser les collégiens de Jean Moulin à l'égalité des sexes, des chances et aux devoirs citoyens											
4. Provoquer une journée de la citoyenneté à destination des délégués de classe du collège Cezanne											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		
Suivi / Animation / Evaluation	2 k € (Phase 1)	30 h /an (Phase 2) 30 h / an (action CUCS) (Phase 3) 30 h / an (action CUCS) (Phase 4)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Type d'action ; nombre de personnes sensibilisés ; retours partenariats qualitatifs Nombre de collégiens sensibilisés ; type d'intervention; évolution comportementale par retour élèves et encadrant de 'EN Types d'actions (2012 simulation et rencontre d'un juge) ; nombre de jeunes concernés ; type de public ; retours qualitatifs de l'éducation nationale

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

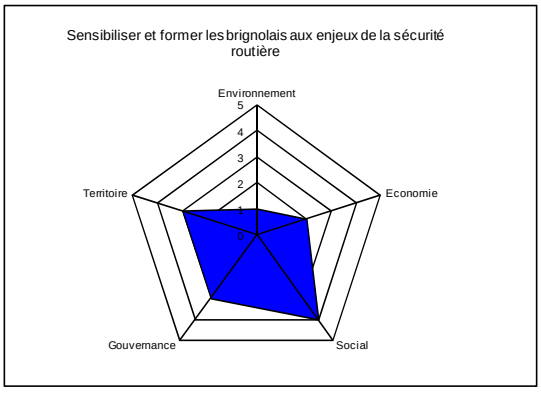

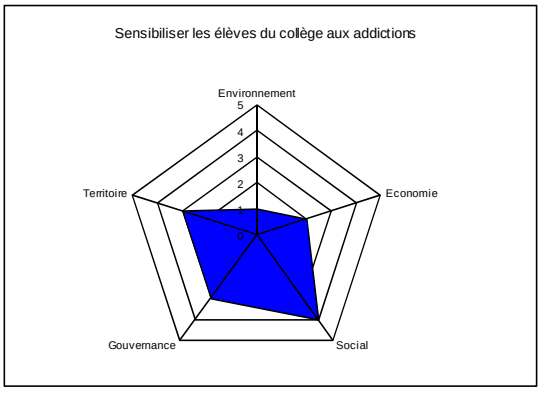

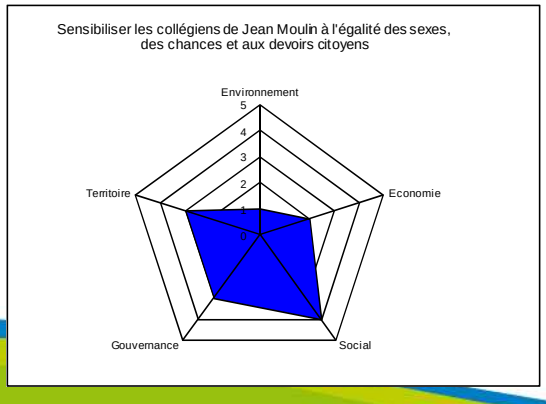

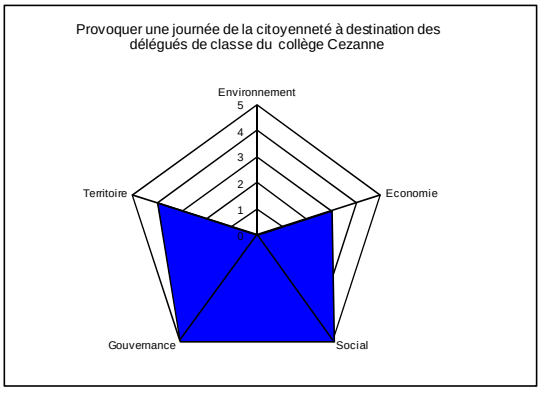

ACTION 1.1.5 : GERER L'URGENCE DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 1 : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX DE NOS CITOYENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Brignoles de part sa position de ville centre se caractérise par une part importante de personnes en difficultés. En effet, en 2007, 3 000 bénéficiaires de minima sociaux sont présents dont 504 bénéficiaires du RSA. Afin de venir en aide et accompagner ses personnes en difficulté la mairie a mis en place un CUCS et dispose d'un tissu associatif dense dans le secteur social.
Face à la crise économique s'accompagnant de l'augmentation des prix des produits de nécessité mais également de l'augmentation de personnes sans emploi et donc éprouvant des difficultés à accéder au logement, la commune a décidé de mettre en place :

- Phase 1 : Prévoir un financement prévisionnel en cas de saturation du centre d'hébergement d'urgence. Pour les sans abris et les personnes isolées en détresse sociale, Brignoles dispose d'une structure d'hébergement. Afin de compléter ce dispositif et répondre au manque de place parfois constaté, la mairie souhaite prévoir un financement pour dégager des capacités d'hébergement supplémentaires lors d'évènements ponctuels particulièrement impactant.

- Phase 2 : Permettre l'accès à tous aux produits de première nécessité (alimentaire et hygiène) par une aide financière et des sessions de sensibilisation à la consommation responsable dans le but de définir les besoins primaires des ménages en difficulté. Ce dispositif vient en complément de la démarche de fourniture de colis pour les personnes âgées à très faible revenus.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Assurer l'accueil des personnes vulnérables en cas de saturation du dispositif communal Initier, orienter et développer les dispositifs d'économie solidaire sur le territoire	Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Personnes et ménages en difficulté	☒ Mis en place (Phase 1) ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 2)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☒ Financement (Phase 2)

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune (Phase 1) Commune et CCAS (Phase 2)		
Service : Pôle solidarité cohésion sociale		**Référent : DLS E Valeani**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
		Structures d'accueil locales CG; Vivre ensemble en Provence

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Prévoir un financement prévisionnel en cas de saturation du centre d'hébergement d'urgence											
2. Permettre l'accès à tous aux produits de première nécessité par une aide financière et éduquer à la consommation											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		
Suivi / Animation / Evaluation	53 k€ (phase 1) 25 k € (Chèques accompagnement personnalisés) + 14 k € pour personnes âgées	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de structure d'accueil ; nombre de dispositif d'urgence mis en place ; ratio coût K accueil d'urgence / K accueil d'urgence Type d'aide fournie ; niveau de consommation de cette aide ; conventions de partenariat signées

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

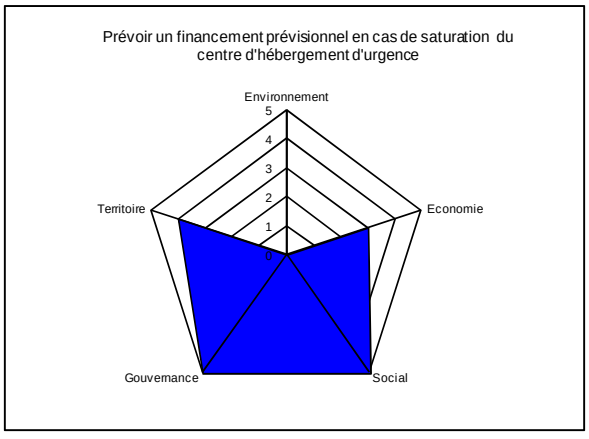

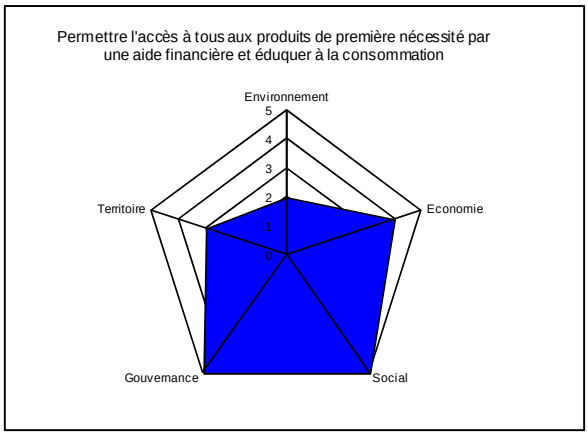

ACTION 1.1.6 : RENFORCER LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS CULTURELS, LUDIQUES ET SPORTIFS DU TERRITOIRE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 1 : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX DE NOS CITOYENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de répondre aux attentes de sa population, de créer des lieux de vie attractifs, la commune et la communauté de communes, souhaitent créer des lieux d'expression. Ces lieux d'expression sont à la fois dans le domaine culturel, sportif mais également des lieux de vie comme la possibilité de créer une maison des jeunes. Cette réflexion sur la question des loisirs permet également de penser à l'aménagement des espaces publics.

Différents équipements structurels sont donc en réflexion ou en programmation, il s'agit :

- Phase 1 : Mettre en place le projet H9

Partant du constat qu'aucun équipement culturel proposant un espace de répétition dédié aux « musiques actuelles » comparable n'existait au niveau du bassin de vie, la Communauté de Communes du Comté de Provence a décidé de mettre en place le projet H9. L'objectif est de mettre en place un Pôle de musiques actuelles couvrant l'ensemble des besoins du territoire de la CCCP.

- Phase 2 : Programmer et mettre en place les équipements ludiques et sportifs pour les jeunes (champs de bosses, cityparc, stades du Vabre, Piscine communautaire)

- Phase 3 : Etudier la création d'une maison des jeunes ; lieu fédérateur de la jeunesse brignolaise

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Offrir un local permettant la pratique des musiques proposer des équipements sportifs de qualité en adéquation avec la demande locale Créer des lieux de socialisation pour les jeunes / faire une place aux jeunes	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- La population de la communauté de communes - Les jeunes de Brigoles	☒ Mise en place (Phase 2) ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 1, 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☒ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Comté de Provence (Phase 1) Commune (Phase 2 et 3)		
Service : Pôle Vie quotidienne		**Référent : A Dunan (Phase 1) B Scianamméa (Phase 2 et 3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Service jeunesse et animation AFSCO ; SET ; SKA	Région, partenaires associatifs, EIMAND ; CCCP

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. a Lancement d'une étude d'opportunité de la mise en place du projet											
1.b Lancement des travaux											
1.c Ouverture du lieu											
2. Programmer et mettre en place les équipements ludiques et sportifs pour les jeunes notamment											
3. Etudier la création d'une maison des jeunes											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	450 k€ (Phase 1) 150 k€/an (Phase 2)	
Suivi / Animation / Evaluation	60 k€ (Phase 1)	En cours de définition selon mode de gestion

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Fréquentation de la structure ; émergences de dynamiques culturelles locales ; nouveaux publics touchés Equipements créés sur le territoire (2012 champ de bosse, 2 city parcs, jardin du pin) ; fréquentation des équipements ; Fréquentation / Offres de services / liens avec la jeunesse créés

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

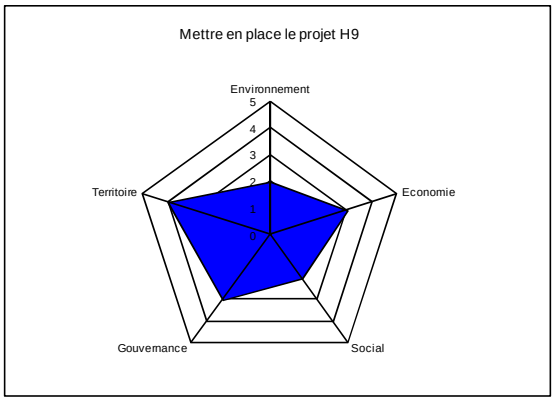

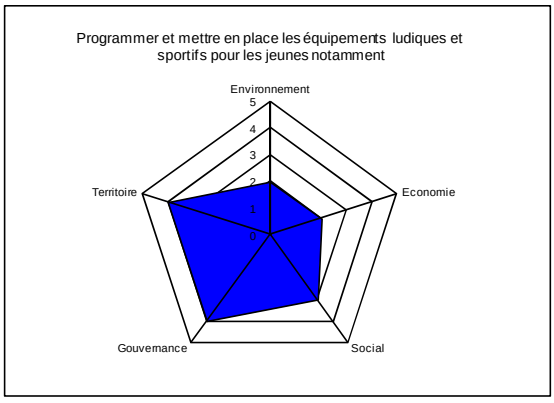

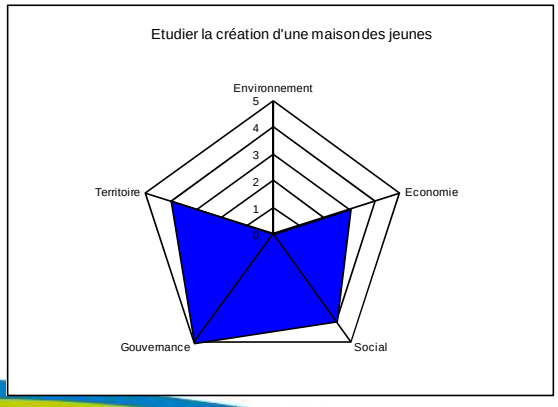

ACTION 1.2.1 : RENFORCER LA PLACE DE LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUPRES DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET RENFORCER NOTRE INTEGRATION DANS UN FUTUR SOUTENABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La participation des citoyens à la gestion des services publics locaux constitue un élément important du bon fonctionnement du vivre ensemble sur le territoire. Reposant sur l'information, fonctionnant par la concertation, la démocratie porte sur plusieurs domaines. La commune souhaite renforcer la place de la démocratie de proximité en poursuivant des actions de concertation déjà existantes et en réfléchissant à élargir cette démarche à un nouveau public : les jeunes.

- Phase 1 : Mettre en place une phase de concertation dans chaque projet de d'aménagement.

La conception de grands projets repose essentiellement sur l'ingénierie publique. La Commune souhaite toutefois proposer des ateliers de co-production notamment dans le secteur de l'aménagement des espaces publics afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de leurs futurs usagers.

- Phase 2 : Conforter le rôle des comités de quartier et les faire évoluer vers des logiques de coproduction sur les projets de territoire.

Institués par délibération du conseil municipal, ils sont composés d'habitants qui souhaitent s'engager dans un travail collectif, et d'un habitant référent qui facilite les relations avec la Ville. Chaque comité a un élu référent. Il est le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets relatifs au quartier, entre ses habitants, les associations, les entreprises du quartier, la municipalité et les différentes institutions intervenant dans le quartier. C'est un lieu de construction collective pour améliorer la vie du quartier.

- Phase 3 : Créer un conseil local de toute la jeunesse

Cette instance consultative souhaite faire participer la jeunesse dans les aménagements de la commune.
Cette instance à destination des jeunes de 18 à 25 ans a pour but de favoriser le contact entre la Ville et les jeunes.
Le but est de donner la possibilité aux jeunes d'exprimer leurs besoins et de proposer leurs idées et leurs projets par l'intermédiaire du CLJ. C'est la première approche du CLJ : faire remonter les sentiments, les projets des jeunes jusqu'à la municipalité.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Assurer une participation citoyenne dans les projets municipaux / Faire s'approprier les projets par les futurs usagers Assurer la prise en compte de l'avis des populations dans la vie des quartiers / prendre en compte les besoins des habitants et usagers du territoire Intégrer la vision des jeunes dans la conduite des politiques publiques et l'aménagement du territoire	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Population de la commune - Jeunes brignolais	☒ Mise en place (Phase 2) ☐ En cours de lancement (Phase 1) ☒ En programmation (Phase 3)	☒Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : PDU ; Grands projets (Phase 1) **Démocratie de proximité (Phase 2)** **Pôle Vie quotidienne (Phase 3)**		**Référent : Porteurs de projet (Phase 1)** **N D'Alexis (Phase 2)** **B Scianamméa (Phase 3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Tous services	Communauté de communes Partenaires institutionnels et autres acteurs

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Poursuivre la mise en place une phase de concertation dans chaque projet de développement											
2. Conforter le rôle des comités de quartier et les faire évoluer vers des logiques de coproduction sur les projets de territoire											
3. Créer un conseil local de toute la jeunesse											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		30 h / projet (Phase 1)
Suivi / Animation / Evaluation		1 ETP (Phase 2) 15 % ETP (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Type de concertation proposée; nombre et qualité des participants ; degré d'intégration des apports dans les projets Nombre de CdQ et points de rencontre ; nombre de projets travaillés; degré d'intégration des remontées ; nombre de projets concertés Nombre Participants au conseil local de la jeunesse / Intégration des propositions dans le plan d'action communal

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

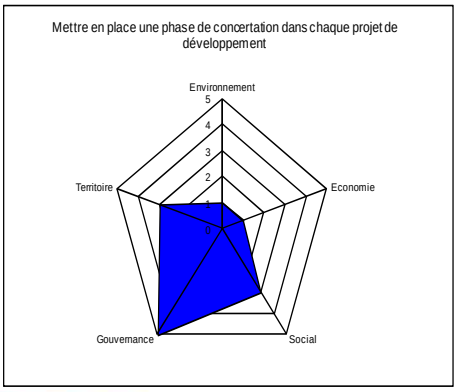

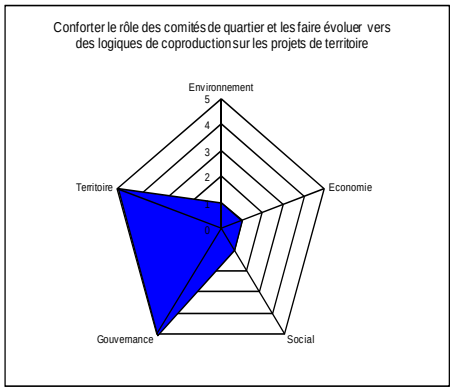

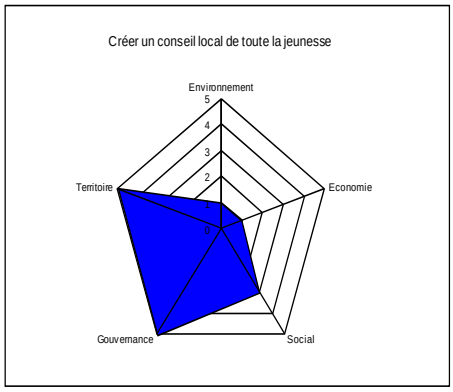

ACTION 1.2.2 : FEDERER LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRTOIRE AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUPRES DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET RENFORCER NOTRE INTEGRATION DANS UN FUTUR SOUTENABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Brignoles et la Provence Verte sont attractives en termes d'accueil d'entreprises. Au sein de la Provence Verte, les zones d'activités concentrent 30% des emplois salariés et le secteur tertiaire rassemble 80% des emplois. Ce dynamisme économique a permis l'extension des zones d'activités existantes puisqu'entre 2002 et 2006, leur surface a augmenté de 50% et le nombre d'entreprises a doublé.
La commune de Brignoles quant à elle, compte 6 zones d'activités, commerciales, industrielles et/ou artisanales où se concentrent la majorité des emplois. Toutes ces zones doivent faire l'objet d'une requalification environnementale et économique.
Si Brignoles souhaite aménager des zones d'activités respectueuses de l'environnement selon une Approche Environnementale de l'Urbanisme, elle souhaite également en partenariat avec la communauté de communes et la chambre de commerce, inciter les entreprises à devenir respectueuses de l'environnement afin de développer une économie durable et responsable.
Pour se faire, la commune et la communauté de communes et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var souhaitent :

Accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable :

- Phase 1 : Proposer le dispositif 123 Environnement aux entreprises du territoire

Ce dispositif est conçu pour les PME et PMI. Il permet de mettre en place un système de management environnemental. Permettant de parvenir progressivement vers la certification internationale ISO 14001 et/ou l'enregistrement EMAS.

- Phase 2 : Mettre en place le dispositif D²Parc sur les parcs d'entreprises de Brignoles :

C'est un programme d'accompagnement dédié aux parcs d'activités varois existants pour les aider à améliorer leurs performances économiques et environnementales.

- Phase 3 : Reconnaître les labellisations intermédiaires de l'ISO 14001 dans les marchés publics communaux et communautaires

En parallèle de l'incitation faite aux entreprises du territoire d'obtenir une labellisation progressive de management environnemental, la Commune et la Communauté de Communes proposent de reconnaître cette démarche dans les critères d'analyse des offres de leurs marchés publics respectifs.

Diffuser l'information sur les démarches de développement durable :

- Phase 4 : Relayer sur le site internet de la ville le dispositif d'évaluation de l'entreprise en termes de performance durable

Participer à des démarches de promotion de développement durable :

- Phase 5 : Participer au projet de Centre de développement durable de la Provence verte ; en cours de préfiguration le CDDPV a pour ambition de pouvoir développer une dynamique économique axée sur le développement durable et ainsi démarquer notre territoire comme un des précurseurs en la matière.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Engager les entreprises vers une labellisation de management environnementale intermédiaire à la norme ISO 14001 Accompagner les groupements d'entreprises locales dans une démarche de management environnemental Permettre aux entreprises d'évaluer leur niveau de management environnemental / Inciter les entreprises à s'inscrire dans une démarche de développement durable Faire du Développement durable un outil d'attractivité de vie et économique / former les professionnels aux développement durable	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Entreprises de la communauté de commune - Entreprises souhaitant s'installer	☒ Mise en place (Phase 1, 2 et 3) ☒ En cours de lancement (Phase 4) ☒ En programmation (Phase 5)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 4) ☒Participation / Mobilisation (Phase 1,2, 5) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (Phase 1 et 2) Commune (Phase 3 et 4) Commune de Correns (Phase 5)		
Service : Coordination générale : DDD		**Référent : P. Le Guinner (Phase 1 et 2) O Oberto (Phase 3) P Meyer (Phase 4) S Tutin (Phase 5)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DDD ; Développement économique	CCCP / entreprises Associations d'entreprises / Commune / Comité scientifique / Instituts de formation

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Proposer le dispositif 123 Environnement aux entreprises du territoire											
2. Mettre en place le dispositif D²Parc sur les parcs d'entreprises de Brignoles											
3. Reconnaître la démarche de labellisation envol dans les marchés communaux et intercommunaux											
4. Relayer sur le site internet de la ville le dispositif d'évaluation de l'entreprise en terme de performance durable											
5. Participer au projet de Centre de développement durable de la Provence verte											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		100 h (Phase 5)
Suivi / Animation / Evaluation		60 h d'accompagnement / entreprise (Phase 1) 100 h d'accompagnement / parc d'activité (Phase 2) 80 h / an (Phase 4)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de partenariats annuels lancés / impact sur l'entreprise (humain ; économique) ayant mise en place le projet 123 Environnement; Evolution du management des associations d'entreprise ; degré d'accompagnement des collectivités ; attractivité des zones d'activité ayant mi en place le dispositif D^2 Parc Fréquentation du site internet; effets sur l'inscription des entreprises dans une démarche durable Avancement du projet de centre de DD de la Provence Verte; pertinence des champs d'intervention; services proposés ; impact économique sur le territoire de la Provence Verte

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

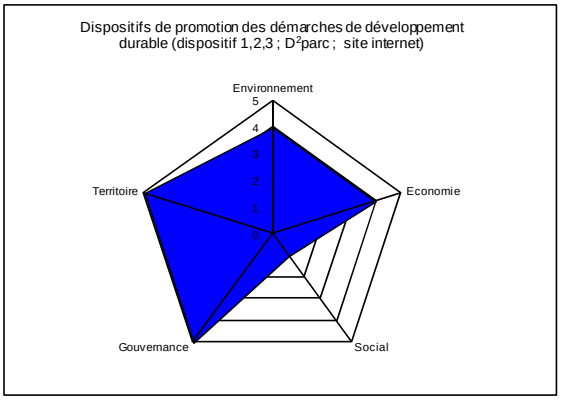

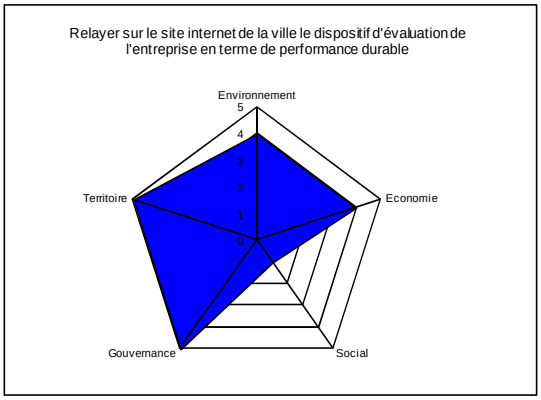

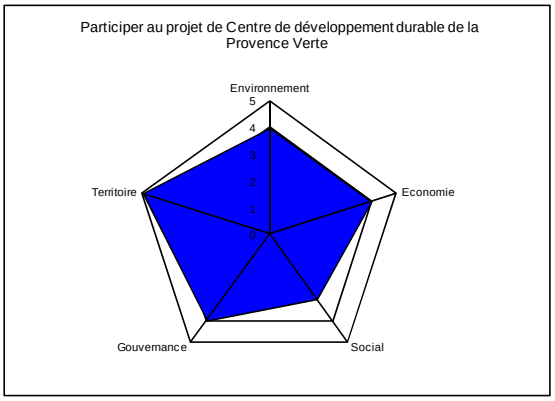

ACTION 1.2.3 : FAVORISER L'EMERGENCE D'INITIATIVES DURABLES

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUPRES DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET RENFORCER NOTRE INTEGRATION DANS UN FUTUR SOUTENABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Inscrire notre collectivité dans une dynamique de développement durable est une chose particulièrement difficile car elle implique un changement des habitudes de fonctionnement des services et des modes de prise de décision. La mise en place de l'agenda 21 a permis de faire émerger une culture partagée du besoin de prise en compte du concept de développement durable (transversalité, concertation, vision à long terme, pluridisciplinarité). Conscient du fait que l'émergence de nouvelles pratiques de la vie au travail et du bon fonctionnement des services, la municipalité souhaite favoriser l'initiative personnelle. C'est par ailleurs dans cet esprit que la démarche d'écoresponsabilité interne arrive à fédérer et à mettre en place de nouvelles pratiques (tri du papier, toilettes sèches durant les manifestations, collecte des fournitures d'imprimerie). Plusieurs axes d'intervention ont ainsi été retenus afin de pouvoir stimuler les acteurs de la collectivité et exporter cette démarche participative auprès de la population :

- Phase 1 : Mettre en place un forum des initiatives durables au sein de la collectivité.
- Phase 2 : Proposer un concours des balcons et des jardins fleuris sur certains quartiers de la ville.
- Phase 3 : Exporter auprès de la population, des acteurs économiques et associatifs le forum des initiatives durables.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Permettre l'émergence d'initiatives responsables au sein de la collectivité / Donner l'opportunité aux agents territoriaux de participer à l'évolution de la collectivité / Permettre l'émergence d'initiatives privées / Affirmer notre appartenance au territoire	Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Agents de la municipalité - Population / acteurs économiques / associations	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		Référent : C. Barle
Partenaires	Internes	Externes
	Tous services ; satellites communaux	CCIV ; CCCP ; Associations brignolaises ; EIE

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mettre en place un forum interne des initiatives durables											
2. Proposer un concours des jardins et balcons fleuris											
3. Exporter vers le public le forum des initiatives durables											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		150 h / phase
Suivi / Animation / Evaluation	200 € / an (phase 1) 250 à 400 € / an (phase 2)	45 à 60 h / an / phase

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre d'actions innovantes proposées ; nombre d'initiatives retenues et transposées dans la vie de la collectivité ; Candidats au concours ; fédération autour du projet ; gains esthétiques et de lien social apportés

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

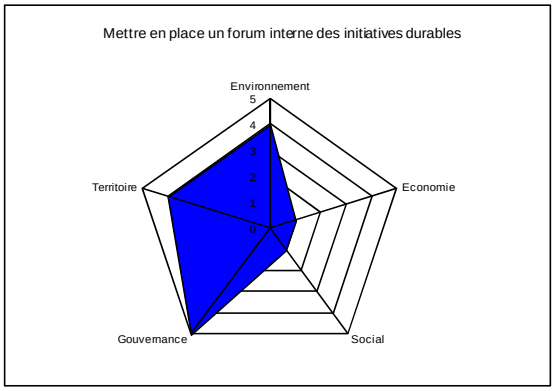

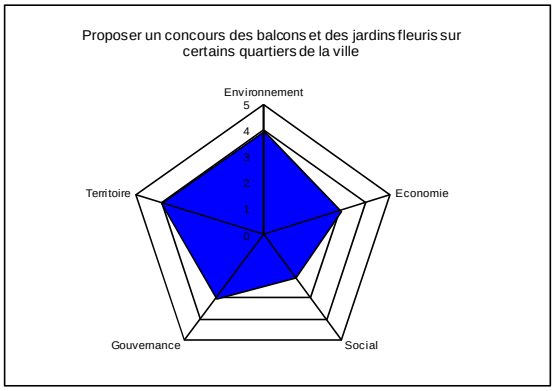

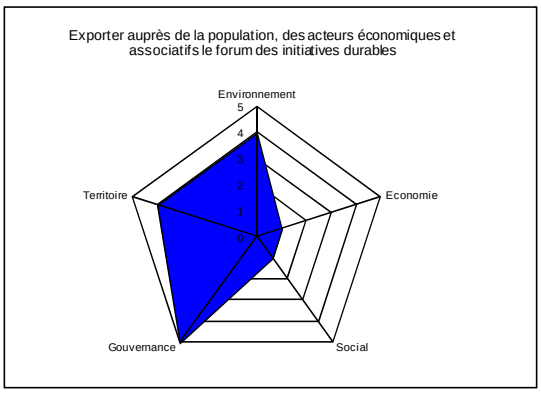

ACTION 1.2.4 : DEVELOPPER UNE CHARTE DE L'ECO-MANIFESTATION

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUPRES DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET RENFORCER NOTRE INTEGRATION DANS UN FUTUR SOUTENABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Chaque année de nombreuses manifestations culturelles ou sportives sont organisées sur la commune. Drainant de nombreuses personnes, elles sont à la fois source d'épanouissement collectif et individuel, de développement de la connaissance et d'activités économiques mais sont aussi susceptibles de générer des impacts négatifs sur l'environnement. Cela peut se manifester par la production de déchets, des consommations d'eau et d'énergie, des effets des transports et du bruit. Conscient que des progrès pourraient être réalisés à toutes les étapes des manifestations, la commune souhaite mettre en place une charte de l'éco-manifestation.

Il s'agit donc pour la commune d'inciter les structures organisatrices de manifestations qu'elle soutient à s'engager dans des démarches responsables incluant à la fois des préconisations environnementales, sociales et économiques.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de recenser les initiatives existantes dans les manifestations en faveur de comportements éco-responsables ainsi que les acteurs et partenaires locaux.

Dans un deuxième temps, il faudra envisager un guide pratique à faire connaître aux organisateurs et une charte, qui constituera un cahier des charges pour l'organisation d'une éco-manifestation.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Inscrire les manifestations de la cité dans une démarche de développement durable / Démarcation culturelle du territoire	Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Manifestations culturelles et sportives organisées sur le territoire	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		**Référent : C Barle / A Dunan**
Partenaires :	**Internes**	**Externes**
	Ska, culture, festivités	Associations organisatrices d'évènements ; Ecosciences Provence ; Prestataires intervenants dans les manifestations communales

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. a Recenser les initiatives existantes dans les manifestations en faveur de comportements éco-responsables ainsi que les acteurs et partenaires locaux											
1.b. Mettre en place d'un guide pratique (CCTP)											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	1,5 k €	
Suivi / Animation / Evaluation		35 h / an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	production et tri des déchets ; participation citoyenne ; évolution des déplacements ; accessibilité aux manifestations

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

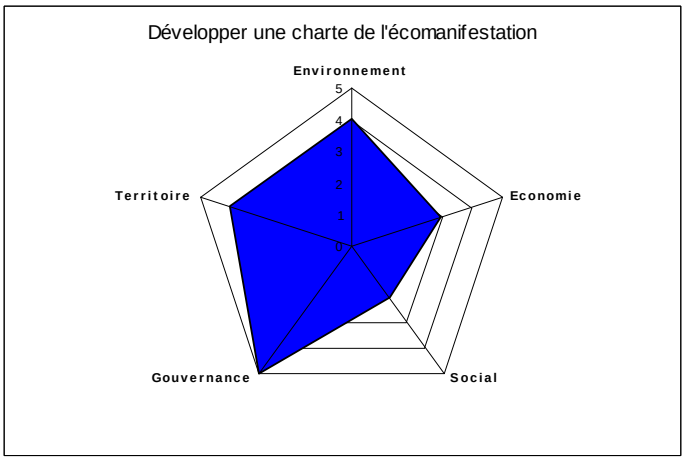

ACTION 1.2.5 : FORMER LES ECOACTEURS DE DEMAIN

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE AUPRES DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET RENFORCER NOTRE INTEGRATION DANS UN FUTUR SOUTENABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'enjeu que constitue la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux issus de nos modes de développement doit faire l'objet d'une appropriation générale par la population. Un des axes sur lequel la commune souhaite renforcer son engagement est l'éducation inversée. C'est-à-dire que la cible prioritaire de nos missions de sensibilisation et de formation est axée sur les jeunes afin que ces derniers éduquent leurs parents à l'écoresponsabilité. Dans cet objectif plusieurs actions ont été mises en lace ou programmées :

- Phase 1 : La mise en place du cartable vert dans les écoles primaires

En partenariat avec le SIVED, l'opération Cartable Vert a vu le jour à la rentrée 2010. Elle consiste à fournir aux enfants des petites fournitures scolaires (crayons à papier, cahiers, cartables en coton) qui respectent les concepts du développement durable (produits recyclés, éco-certifiés, issus du commerce équitable etc.) dans une démarche de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Cette opération a deux objectifs : fournir un kit scolaire servant de base à tous les enfants scolarisés en élémentaire et maternelle et faire disposer de fournitures durables respectant l'environnement et la santé de l'enfant.

- Phase 2 : Renforcer le dispositif communal d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'EEDD fait partie intégrante du programme scolaire. Afin de pouvoir faire disposer aux enseignants et animateurs du péri et extra scolaire d'une base commune adaptée aux thématiques territoriales, la Commune propose un panel de 4 modules de formation des enfants avec la possibilité de poursuivre cet enseignement sur les sites naturels du territoire communal ou départemental. Ces modules traitent ainsi : de la gestion des déchets, des milieux aquatiques et leur fonctionnement, la gestion des risques et notamment le risque inondation, la biodiversité.

- Phase 3 : Participer à la démarche « Raynouard se met au vert »

Depuis 2011, le lycée s'est engagé dans l'opération « Quand Raynouard se met au vert » qui a été accompagnée par la mise en place d'éco-délégués nommés dans chaque classe de la seconde à la terminale. Cet engagement permet à ces « porte parole » de sensibiliser leurs camarades au respect de l'environnement et à relayer en dehors de l'établissement les bonnes pratiques. Le lycée Raynouard s'est également inscrit dans le dispositif de compostage des déchets de cantine en collaboration avec le SIVED.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Sensibiliser les enfants au développement durable, à la gestion des déchets, à l'écologie des cours d'eau, à l'alimentation saisonnière et locale Pérenniser le cartable vert dans les écoles primaires	Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Jeunes des classes de maternelles et élémentaires - Lycée Raynouard	☒ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune / Lycée Raynouard		
Service : DDD		**Référent :**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	AFSCO	SIVED, IEN, Lycée Raynouard, Etablissements scolaires de premier degré, CCCP, APPMA, CG 83

Phases	**Calendrier**										
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**
1. Opération cartable vert											
2. Développer l'EEDD dans les écoles primaires et les collèges											
3a. Participer à la démarche Raynouard se met au vert (formation des écodélégués)											
3b. Intégrer le lycée Raynouard au dispositif de compostage des déchets de cantine											

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre	500 € (Phase 2)	20 h / module (phase 2) 200 h (phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation	8,6 k€ /an (Phase 1)	140 h / an (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Volume financier alloué / matériel acheté / diffusion des fournitures DD auprès des parents (intégration de la pratique) Nombre de formations dispensées / public touché / appropriation des enjeux Degré d'implication de la structure porteuse ; sensibilisation des élèves ; nombre de participants à la démarche ; actions menées par les écodélégués

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

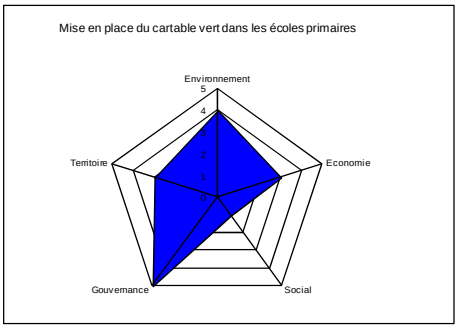

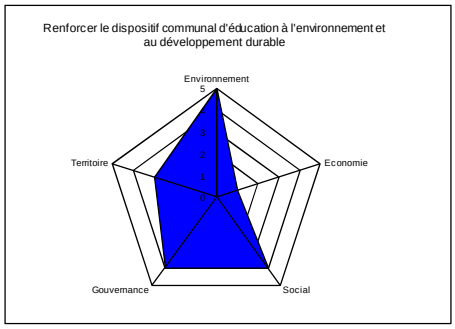

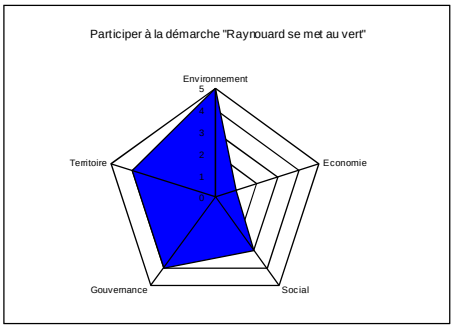

ACTION 1.3.1 : DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE ET PROGRAMMER SON EVOLUTION

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 3 : ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIERE D'EMPLOI ET ASSURER UN DEVELOPPEMENT ARMONIEUX ET DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Plusieurs secteurs d'activités sont privilégiés dans les politiques de développement économique au sein de la Provence Verte. Tout d'abord, l'affirmation de la vocation touristique du territoire est développée depuis le début des années 90. Avec 56 millions d'euros de consommation touristique générés en 2006, l'activité touristique concerne 7% des emplois locaux.
Parallèlement au développement du tourisme, la Provence Verte a cherché à encourager le développement de nouvelles filières, avec des orientations économiques qui se sont progressivement affinées.
Du fait de son positionnement géographique le long de l'A8 et de la RND7, la Provence Verte est régulièrement sollicitée pour l'implantation d'établissements logistiques.
Le développement des énergies renouvelables est un autre domaine que la Provence Verte souhaite encourager. Il permettrait le développement de nombreux emplois et de nouvelles ressources.

La stratégie de développement économique du territoire doit intégrer tous les secteurs économiques (artisanat, industrie, commerce, service, agriculture et forêt) et aborder de manière transversale les axes suivants :

- le commerce de centre ville et de proximité : à redynamiser
- les zones commerciales périphériques : à requalifier et développer
- les zones d'activités : à requalifier et développer. La réflexion doit être menée aux différentes échelles de territoire en termes de rayonnement.
- le développement agricole et forestier : à redynamiser et développer

Afin de structurer l'activité économique sur le territoire et permettre à de nouvelles entreprises de s'installer sur le territoire, la commune en partenariat avec la communauté de communes souhaite :

- Phase 1 : Développer une stratégie de développement économique et commerciale qui vise à harmoniser et équilibrer ce secteur de développement au sein de la Commune du pays de la Provence Verte afin de mettre en adéquation l'offre et la demande en matière de commerces, services et activités.
- Phase 2 : Créer un poste de chargé d'affaires pour attirer des entreprises diversifiées et à haute valeur ajoutée

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Construire une vision commune du développement économique local Diversifier l'économie locale / faire de l'économie locale une marque de territoire	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Entreprises présentes sur la communauté de commune - Entreprises souhaitant s'y installer	☒ Mise en place (Phase 1) ☒ En cours de lancement (Phase 2) ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes		
Service : Développement économique (Commune et CCCP)		Référent : D andreani F Thenadey (Phase 2)
Partenaires	Internes	Externes
	Tous services	CCIV CCCP ; SMPPV (SCoT) ; Etat, Pôle emploi ; Maison de l'emploi ; Associations d'entreprises

Phases	Calendrier					
	2011	2012	2013	2014	2015	LT
1. Développer une stratégie de développement économique et permettre sa transposition opérationnelle						
2. Créer un poste de chargé d'affaires pour attirer des entreprises diversifiées et à haute valeur ajoutée						

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		
Suivi / Animation / Evaluation	Budget des services	1 ETP / Phase

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Indicateurs post action sur dynamisation de l'attractivité territoriale Nombre d'emplois créés ; qualification des entreprises accueillies ; plus value de l'attractivité territoriale

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

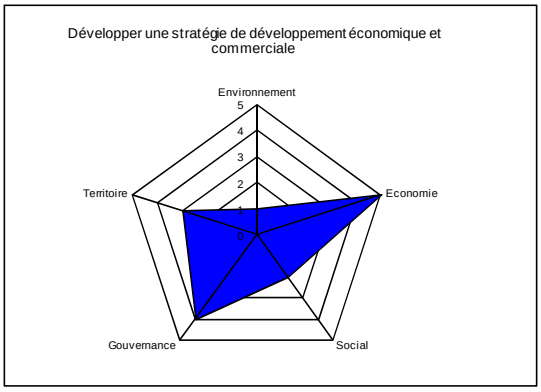

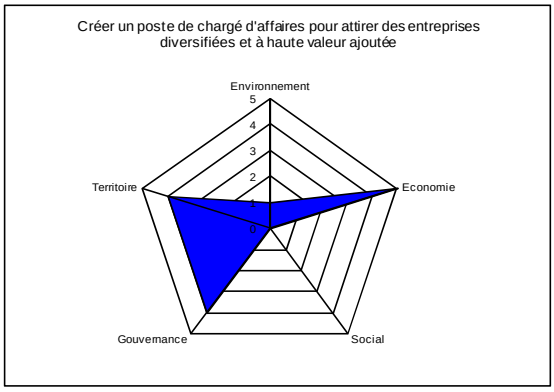

ACTION 1.3.2 : FAVORISER L'ACCES DES JEUNES A LA VIE PROFESSIONNELLE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 3 : ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIERE D'EMPLOI ET ASSURER UN DEVELOPPEMENT ARMONIEUX ET DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'insertion des jeunes dans la vie professionnelle est parfois difficile que ce soit au niveau de la commune mais également de la Provence Verte ou plus largement au niveau de la France.
Afin de faciliter, et d'accompagner, les jeunes brignolais sur le marché du travail plusieurs actions sont en cours de lancement :

- Phase 1 : Mettre en place une réflexion sur la place et le rôle du BIJ.

Le Bureau Infirmation Jeunesse est une structure municipale qui a pour objectif de développer des partenariats pour répondre au mieux aux attentes des jeunes que ce soit sur la thématique de l'emploi, des études, du logement, des droits sociaux. Sur la thématique insertion professionnelle, des ateliers d'aide à la rédaction de CV et de lettre de candidature sont envisageables. Cette structure permet également la consultation d'offres d'emplois, l'affichage d'offre de jobs, des revus spécialisées, des mesures du Pôle Emploi, et peut aider à la création d'entreprise. Afin de rendre lisible les actions du BIJ et permettre un accompagnement davantage renforcé, la collectivité souhaite mener une réflexion sur la place du BIJ.

- Phase 2 : Créer des chantiers d'insertion autour de la mise en valeur des espaces naturels.

La commune avec la participation de la communauté de communes et du service animation jeunesse, propose depuis 2011, des chantiers d'insertions pour les jeunes de 18 à 25 ans. Le chantier « école » propose un espace de reconstruction de l'estime de soi, par une mise en situation de travail, une production concrète, d'utilité sociale. Le travail sur les ressources, compétences, et les richesses des parcours de vie, permet de s'inscrire dans un projet de re-mobilisation, d'interroger le projet de chacun et de découvrir le bassin de l'emploi existant et le monde de l'entreprise. Le chantier école, dispositif global, articule insertion sociale et professionnelle, induit la construction d'un parcours et lutte contre l'exclusion. Le chantier précédant porté sur le second œuvre. La collectivité souhaite désormais mettre en place un chantier d'insertion sur les métiers de l'écologie. Ce travail est mené en partenariat avec des associations sociales du territoire et propose des modules pédagogiques autour des milieux sur lesquels les jeunes interviennent.

- Phase 3 : Demander l'agrément pour accueillir des jeunes en service civil.

L'objectif du Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Cette mise en situation permettra également à la Commune de renforcer son intervention sur des missions environnementales et sociales occasionnelles auxquelles elle ne peut répondre à effectif constant.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Permettre l'insertion des jeunes dans la vie active / Familiariser les jeunes brignolais au monde du travail / développer des missions environnementales et sociales supplémentaires	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Jeunes 18 -25 ans - Jeunes collégiens et lycéens en recherche de parcours professionnels.	☒ Mise en place (Phase 2) ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 1 et 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase1et 3) ☒ Participation / Mobilisation (Phase2) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Jeunesse / BIJ		Référent : BIJ C Sabatier (Phase 1) DDD / Animation (Phase 2) DRH JL Michel (Phase 3)
Partenaires	Internes	Externes
	Commande publique Pôle vie quotidienne ; DDD ; DLS,	CCCP, Etablissements scolaires, Acteurs de l'insertion sociale, CEF

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mettre en place une réflexion sur la place et le rôle du BIJ						■					
2. Créer des chantiers d'insertion autour de la mise en valeur des espaces naturels	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
3. Demander l'agrément pour accueillir des jeunes en service civique volontaire						■					

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		200 h (Phase 1) 35 h (Phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation	5 k€ / an (Phase 2)	60 h de coordination et de mission éducative (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Offre de service disponible / fréquentation du BIJ / efficacité et qualité d'accueil Nombre de chantiers, nombre de personnes insérées dans le dispositif, linéaire et type de travaux traités, portée éducative Nombre de demandeurs au service civique / nombre de bénéficiaires / Missions développées par les bénéficiaires

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mettre en place une réflexion sur la place et le rôle du BIJ

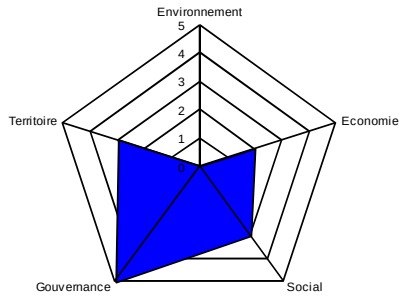

Créer des chantiers d'insertion autour de la mise en valeur des espaces naturels

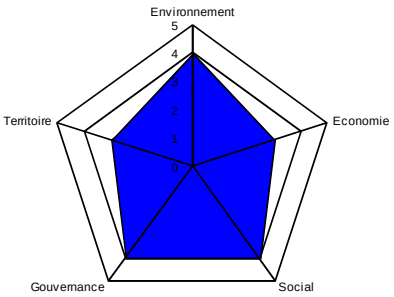

Demander l'agrément pour accueillir des jeunes en service civique volontaire

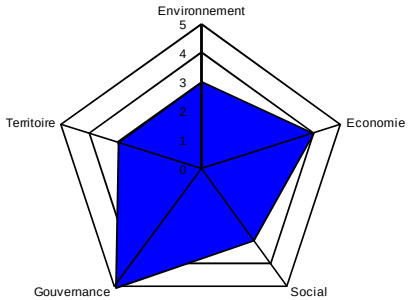

ACTION 1.3.3 : ENGAGER UNE NOUVELLE OPERATION FISAC

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 3 : ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIERE D'EMPLOI ET ASSURER UN DEVELOPPEMENT ARMONIEUX ET DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le développement des zones d'activités commerciales en périphéries participe au déclin de l'activité commerciale en centre ville. Pour pallier à cet étiolement, des investissements ont été engagés par la commune pour maintenir la dynamique commerciale en centre-ville à travers deux FISAC (fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), entre 1995 et 1998 et entre 2000 et 2003. Faute d'animation et en l'absence à l'époque d'une association des commerçants fédératrice, ces opérations n'ont eu que peu d'effet. Le CUCS et les OPAH-RU engagés sur le secteur du centre ancien contribuent à la redynamisation économique du centre ville.

La commune souhaite poursuivre son action auprès des commerçants et des artisans du centre ville en lançant un nouveau FISAC.

Cet outil financier de soutien au commerce, a été dans le but de contrebalancer les effets des évolutions économiques et sociales qui fragilisent le commerce de proximité, comme par exemple le développement de la grande distribution. Il vise à développer, moderniser, redynamiser les commerces et services de proximité d'une ville ou d'un quartier.

Les bénéficiaires peuvent être des maîtres d'ouvrages publics (communes, groupement de communes ou associations, établissements publics) ou des maîtres d'ouvrages privés (entreprises, groupement d'entreprises, coopératives).

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Redynamiser le centre ville / favoriser le développement économique du centre ancien	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques Orientation7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Artisans et commerçant du centre ville	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Développement économique		**Référent : Maeva Muetton**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
		Association des commerçants ; Etat

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1.a Lancement du diagnostic											
1.b Mise en place du Plan d'actions											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		½ ETP
Suivi / Animation / Evaluation	20 à 40 k€ / an dont financement à 50 % sur opérations d'animation par association des commerçants	1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Evolution du tissu économique du Centre Ville ; Fréquentation CV ; Indicateurs internes du FISAC

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

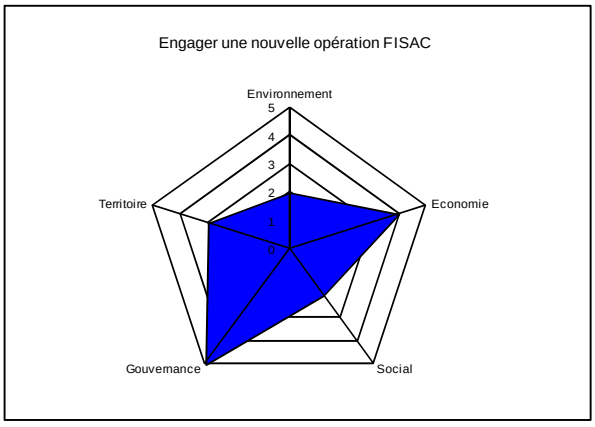

ACTION 1.3.4 : PRENDRE UNE PART ACTIVE DANS LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DE LA PROVENCE VERTE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 3 : ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES POUR UNE MEILLEURE ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIERE D'EMPLOI ET ASSURER UN DEVELOPPEMENT ARMONIEUX ET DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le tourisme occupe une place importante dans l'économie du Pays de la Provence Verte. Son patrimoine, ses espaces naturels attirent chaque année un flux touristique important. Afin de structurer et organiser la filière touristique, le Pays de la Provence Verte a décidé de mettre en place un Schéma Territorial de Développement et d'organisation Touristique Durable qui a été validé durant 2012.
L'objectif est d'établir une stratégie touristique du territoire pour 5 ans, mis en application par un plan d'actions.
Le diagnostic réalisé à mis en évidence, la nécessité de :

- Axe 1: Renforcer le positionnement de territoire de qualité et développer un tourisme durable
  - Mesure 1 : coordonner les démarches de qualité et de classement
  - Mesure 2 : faire de nos visiteurs des éco-visiteurs
  - Mesure 3 : éco-tourisme et tourisme durable

- Axe 2 : Structurer l'offre touristique et les activités
  - Mesure 1 : Construire la mise en tourisme des activités de pleine nature
  - Mesure 2 : Mettre en tourisme les patrimoines de la Provence Verte
  - Mesure 3 : Organiser et soutenir l'offre d'animations
  - Mesure 4 : Agir sur des niches touristiques pour se démarquer

- Axe 3: Organiser le territoire touristique et le faire vivre (dynamisme et réactivité)
  - Mesure 1 : Définir l'organisation du tourisme sur le territoire
  - Mesure 2 : Soutenir l'émergence de projets touristiques publics & privés
  - Mesure 3 : Evaluer l'impact économique de l'activité touristique

- Axe 4: Faciliter l'accès à l'information- Renforcer l'accessibilité-Promouvoir la destination- Animer les réseaux
  - Mesure 1 : Adapter l'offre et l'information touristique pour les rendre accessibles à tous
  - Mesure 2 : Encourager et accompagner les démarches de professionnalisation
  - Mesure 3 : Construire un plan de promotion de la destination

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Valoriser le tourisme vert / valoriser le potentiel touristique de la Provence Verte / Fixer les touristes sur le territoire	Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Acteurs économiques du tourisme - Touristes	☒ Mise en place ☐ En cours de lancement ☐ En programmation	☐ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☒ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte		
Service : DDD		**Référent : Hélène Guignard**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Dév éco ;	Office de Tourisme, Communes, professionnels du tourisme

Phases	**Calendrier**										
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**
1. Réalisation du diagnostic											
2. Approbation des orientations stratégiques											
3. Déclinaison opérationnelle des orientations											

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre		½ ETP durant 1 an
Suivi / Animation / Evaluation	En cours de définition	½ ETP / an durant 5 ans

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de touristes accueillis sur le territoire, durée du séjour, programme touristique, évolution de l'efficacité économique (ref Taxe de séjour)

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

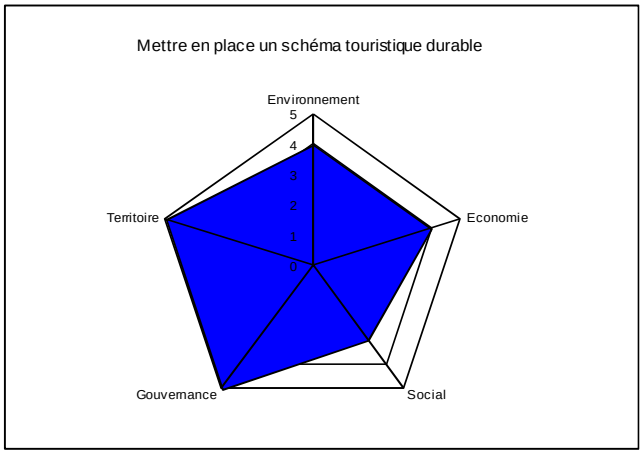

ACTION 1.3.5 : RELANCER UNE DYNAMIQUE AGRICOLE LOCALE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO - ECONOMIQUE DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 3 : ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES POUR UNE MEILEURE ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN MATIERE D'EMPLOI ET SSURER UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune a connu une progression de sa population, s'accompagnant d'une hausse de ses surfaces construites au détriment des espaces agricoles. En effet, l'urbanisation diffuse et discontinue, engendre une consommation d'espace et peut être préjudiciable pour l'agriculture. Elle encourage la spéculation sur les zones au contact de l'urbanisation, et elle déstructure l'espace agricole. A l'heure actuelle, les surfaces agricoles représentent 22% du territoire communale avec une baisse de ses surfaces régulière depuis plusieurs années. A cette tendance s'ajoute le vieillissante de la population agricole avec un taux de renouvellement particulièrement bas. Ainsi, en 2004, environ 60% des exploitants agricoles avaient plus de 50 ans.

Afin de maintenir ses surfaces agricoles et redynamiser cette activité, la collectivité en association avec ses partenaires souhaite améliorer sa connaissance du monde agricole et développer des outils de relance de l'activité :

- Phase 1 : Agir sur la planification urbaine : Définir des zones prioritaires de développement de l'agriculture locale sur le territoire du comté de Provence. L'identification de ces zones permettra de les protéger de l'urbanisation par le biais des PLU et de programmer une intervention publique plus efficace.
- Phase 2 : Améliorer l'organisation : Mettre en place un guichet unique de recensement des projets agricoles sur le territoire du Comté de Provence. Son rôle sera de créer une interface entre les propriétaires fonciers, les exploitants présents et les porteurs de projets agricoles.
- Phase 3 : Etudier la desserte en irrigation du secteur agricole ouest de Brignoles par la canalisation de la SCP. Avec l'extension du canal de Provence, la commune a lancé une étude afin de connaître le prix de raccordement au réseau afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier de l'irrigation. Ce raccordement permettra à la fois aux viticulteurs de se prémunir contre les années sèches mais également à d'autres cultures de s'implanter.
- Phase 4 : Lutter contre la spéculation foncière : La convention CIF et CAR de la SAFER sont deux outils essentiels à la gestion foncière dans le Comté de Provence, permettant un suivi des mouvements fonciers agricoles et l'intervention de la puissance publique en cas de transactions en inadéquation avec les stratégies de développement rural mises en place. La prise en charge les frais notariaux lors de ventes de parcelles agricoles de petite surface par la CCCP permet également de limiter l'inflation naturelle du foncier lors de transactions entre agriculteurs.
- Phase 5 : Le Comté de Provence est majoritairement couvert par une Zone spéciale de conservation environnementale qui implique que tous les acteurs de l'eau agissent pour limiter l'utilisation de produits néfastes pour l'environnement et notamment les pesticides. Dans cet objectif, il est étudié la possibilité d'exonérer de la TFNB les propriétés qui se convertissent à l'agriculture biologique.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Lutter contre la spéculation foncière et la baisse des SAU / favoriser l'implantation d'exploitations agricoles locales / Améliorer notre dispositif d'intervention foncière en zone agricole / Permettre la dynamisation de l'agriculture sur les secteurs agricoles ouest / favoriser l'implantation maraichères locales / Favoriser l'échange et l'acquisition de terrain pour les exploitants agricoles / éviter une augmentation du prix des terres agricoles / favoriser le conversion au bio / protéger la ressource en eau	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Agriculteurs de la commune - Agriculteurs souhaitant s'installer sur la commune - Consommateurs locaux	☒ Mise en place (Phase1, 4) ☒ En cours de lancement (Phase 3) ☒ En programmation (Phase 2, 5)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 1, 2, 4, 5) ☒ Participation / Mobilisation (Phase 3) ☒ Financement (Phase 4)

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : CCCP (Phase 2) ; SAFER (Phase 4) ; Commune (Phase 1, 3 et 5) + déclinaison sur périmètre intercommunal		
Service : DDD Brignoles (Coordination)		Référent : C Barle / M Bargaoui (phase 1, 2, 3 et 5) P Arnold (phase 4)
Partenaires	Internes	Externes
	DDD ; CCCP ; SUF ; Dév économique	SAFER ; CA; ADEAR ; Communes ; CG 83 ; Région ; Fédérations agricoles, SCP

Phases	Calendrier					
	2011	2012	2013	2014	2015	LT
1. Définir des zones prioritaires de développement de l'agriculture locale sur le territoire du comté de Provence						
2. Mettre en place un guichet unique de recensement des projets agricoles sur le territoire du Comté de Provence						
3. Etudier la desserte en irrigation du secteur agricole ouest de Brignoles par la canalisation de la SCP						
4. Lutter contre la spéculation et l'inflation foncière						
5. Exonérer les exploitations agricoles converties au Bio durant 3 ans						

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	30 k € (Phase 1) 4 k € (Phase 3)	200 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation	5 k € / an (Phase 4)	400 h /an (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Mises et maintien en culture des périmètres prioritaires / Nombre de projets déposés et évolution ; évolution des SAU ; implantations d'exploitation réalisées et pérennisées / Plus value apportée au secteur ; potentiel de dynamisation de la zone / nombre de passations aidées ; consommation des crédits / Nombre de conversion en bio ; nombre de nouveaux exploitants ; dynamisme de la filière économique

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

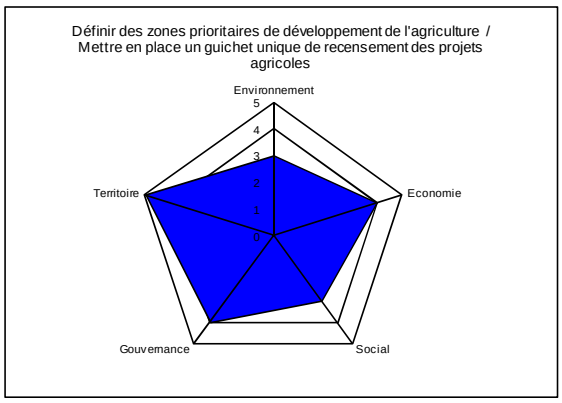

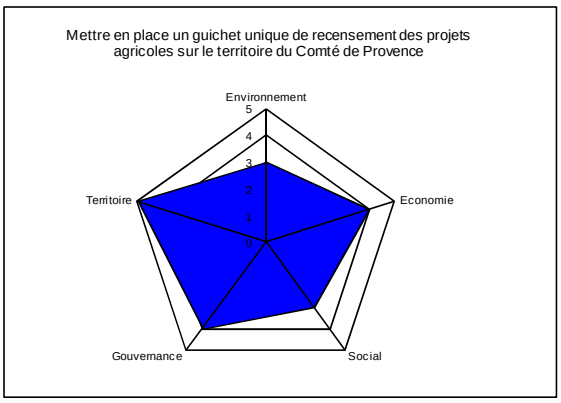

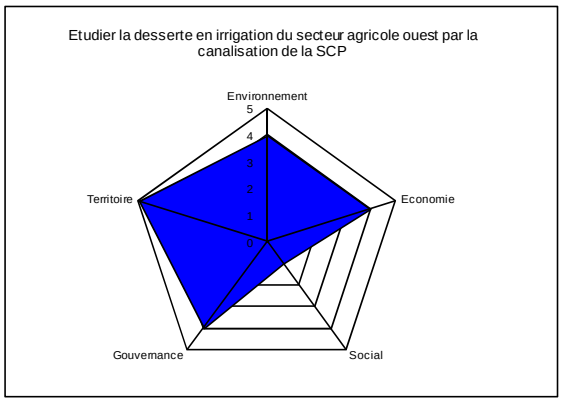

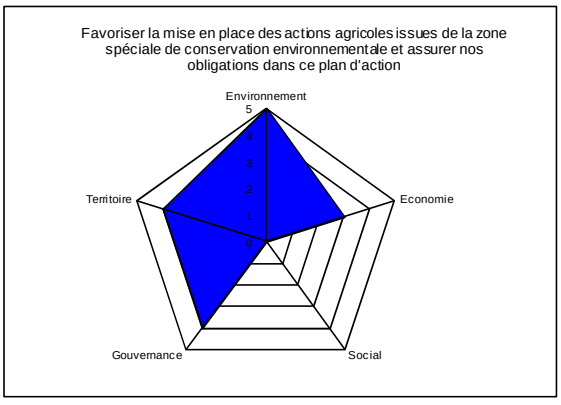

ACTION 1.3.6 : RENFORCER LA FILIERE ECONOMIQUE SYLVICOLE

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE , AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les forêts et espaces naturels occupent 52% du territoire, essentiellement sur les reliefs. La totalité des forêts sont des propriétés privées. Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) dénombre 3 666 ha de forêts privées pour 1243 propriétaires en 2010. Ces propriétés sont caractérisées par leur petite taille : 76% font moins de 1 ha et représentent 9 % de la surface forestière communale, et 92% des propriétés font moins de 4 ha. Les 25 propriétés (2%) qui font plus de 25 ha cumulent 59% des surfaces.

La coopérative forestière Provence Forêt gère l'exploitation de 1 165 ha de forêt brignolaise. De nombreux opérateurs de la filière bois sont présents sur la commune : 14 entreprises de travaux forestier, 8 entreprises d'exploitation forestière, 6 entreprises de seconde transformation (5 menuisiers, 1 parqueterie), 6 entreprises de négoce en bois. Aucune entreprise de première transformation (scierie) n'est recensée.

Aujourd'hui, la forêt brignolaise est donc insuffisamment exploitée. Ce taux s'explique par le morcellement des parcelles générant des difficultés de gestion, et par des contraintes naturelles (topographiques et composition hétérogène de la forêt).

Afin de préserver ses espaces forestiers, la commune souhaite renforcer la filière bois sur son territoire :

- Phase 1 : Inciter la mise en place des plans simples de gestion de la forêt privée : cet outil de développement et d'encadrement de la forêt privée française garantie une gestion durable de la forêt. Ce document réglementaire est un guide pour la gestion réalisé par le propriétaire pour sa forêt. C'est aussi un document de mémoire, qui permet d'assurer la continuité de la gestion et la transmission de l'expérience acquise.
- Phase 2 : Etudier la mise en place d'un plan de gestion de la forêt communale : Le code forestier attribue à ce document la valeur d'une garantie de gestion durable L'aménagement forestier comprend, une analyse qui, décrit la composition de la forêt et ses différentes fonctions. Une fois ces fonctions mises en évidence, des objectifs hiérarchisés sont alors assignés à la gestion forestière, tant au niveau de la production de bois, du paysage, de l'accueil du public, de la biodiversité....

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Dynamiser la filière bois / entretenir les espaces boisés privés et communaux	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Forêts privées - Forêt communale	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement (Phase 1) ☒ En programmation (Phase 2)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase2) ☒ Participation / Mobilisation (Phase1) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : CRPF et CCCP (Phase 1) Commune (Phase 2)		
Service : DDD		**Référent : Monsieur JM Corti (Phase 1) Monsieur Barle (Phase 1 et 2)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	SUF	CCCP, Communes, CG 83, ONF

Phases	**Calendrier**											
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**	
1. Inciter la mise en place des plans simples de gestion de la forêt privée par la mise en place d'une convention de massif												
2. Etudier la mise en place d'un plan de gestion de la forêt communale												

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre	Enveloppe conventionnée de 2 € / ha (Phase 2)	
Suivi / Animation / Evaluation		1 ETP sur périmètre du Comté de Provence (Phase 1)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	% de la forêt gérée durablement ; dynamisation de la filière économique ; Evolution de la fédération des propriétaires Impact économique dur le budget communal ; % de forêt communale gérée

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

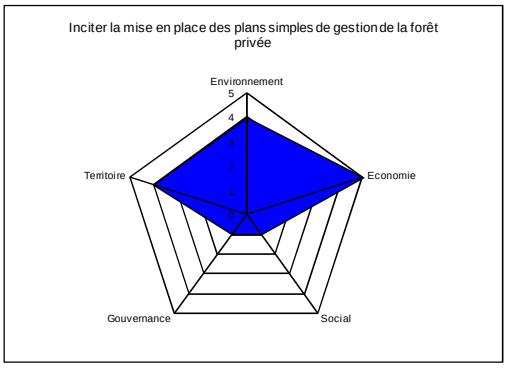

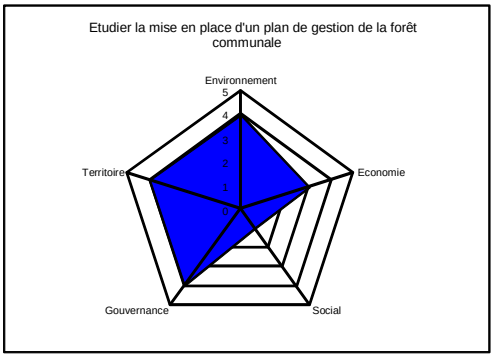

ACTION 1.4.1 : ADAPTER L'OFFRE DE TRANSPORT ALTERNATIF A LA VOITURE INDIVIDUELLE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 4 : IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITE DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Si les déplacements en voiture individuelle sont majoritaires sur le Comté de Provence, une part importante de la population de dispose pas de véhicules particuliers leur rendant difficile l'accès à l'emploi, aux loisirs, aux activités quotidiennes. Le dispositif de transport en commun Varlib du Conseil Général du Var a apporté une première réponse que la Commune et la Communauté de Communes du Comté de Provence souhaitent renforcer :

- Phase 1 : Lancer un schéma de transport collectif spécifique au Comté de Provence

La CCCP a programmé en 2012 une étude de diagnostic des déplacements sur son territoire afin d'optimiser le dispositif VarLib sur son territoire. Les objectifs annoncés sont de corréler plus efficacement le dispositif existant avec les besoins et potentialités du Comté de Provence, d'améliorer la qualité et la sécurité des aménagements urbains attenants aux déplacements et de desservir efficacement les équipements d'intérêt communautaires (marchés, équipements sportifs et culturels.

- Phase 2 : Renforcer le dispositif de covoiturage existant sur le territoire

La plateforme d'aide à la mobilité de la Provence Verte : la permis d'associer covoiturage et services spécifiques de Transports à la Demande, prêts de véhicules 2 et 4 roues. Ces services réservés sont plus particulièrement destinés au public en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle (chômeurs de longue durée ou bénéficiaire du RMI, jeunes suivis par la mission locale, personnes âgées ou handicapées…). Cette offre de service apporte une première réponse aux problèmes de mobilités de ce public mais reste en dessous des besoins diagnostiqués. La CCCP souhaite relayer cette plateforme sur son site internet afin d'améliorer la lisibilité de la plateforme et la rendre accessible aux citoyens brignolais.

- Phase 3 : Etudier la mise en place d'un service de transports à la demande pour les personnes isolées.

Certaines parties de la population présentent des besoins particuliers de mobilité et notamment les personnes âgées. Afin de répondre à leur besoin, un état des besoins sera réalisé sur l'ensemble du bassin de vie et des réflexions seront lancées afin de juger de l'opportunité et de la faisabilité technique de mise en place d'un service de transport à la demande pour ces publics.

- Phase 4 : Etudier un dispositif d'accès à la mobilité pour les demandeurs d'emploi par la mise en place d'un garage social.

Par le biais de l'association Garrigues et de la plate forme d'aide à la mobilité de la Provence Verte ce dispositif existe. Toutefois son ancrage local nécessite une appropriation de la problématique à l'échelle de la Commune de Brignoles.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Optimiser le service de TC Inciter au covoiturage Développer la mobilité / Faciliter l'accès aux services pour les personnes à mobilité réduite Développer la mobilité / Faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes sans permis	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Personnes souhaitant réaliser du covoiturage - Publics en demande forte de mobilité	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement (Phase 1) ☒ En programmation (Phase 2, 3 et 4)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 2, 3 et 4) ☒Participation / Mobilisation (Phase 1) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : CCCP (Phase 1) Commune (Phase 2, 3 et 4)		
Service : Habitat (CCCP) ; DDD (Commune		**Référent : M Bargaoui (CCCP) C Barle (Commune)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DLS, SET, SUF	CG 83, SMPPV ; Association garrigues CCCP, Mission locale, pole emploi, CCAS

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Lancer un schéma de transport collectif sur le Comté de Provence											
2. Relayer la plateforme d'aide à la mobilité de la Provence Verte											
3. Etudier la mise en place d'un service de transports à la demande pour les personnes isolées											
4. Etudier un dispositif d'accès à la mobilité pour les demandeurs d'emploi par la mise en place d'un garage social											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	40 k € (Phase 1)	60 h (Phase 2) 400 h (Phase 3 et 4)
Suivi / Animation / Evaluation	Résultats d'études (Phase 1)	60 h (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Amélioration du service de TC ; fréquences de lignes ; desserte Nombre de covoiturages effectif ; kilomètres parcourus ; satisfaction des usagers Nombre de personnes transportées, sites desservis, impact social Nombre de bénéficiaires, impact sur l'accès à l'emploi

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mettre en place un Schéma de transport collectif

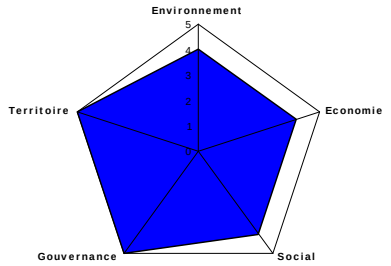

Renforcer le dispositif de covoiturage existant sur le territoire

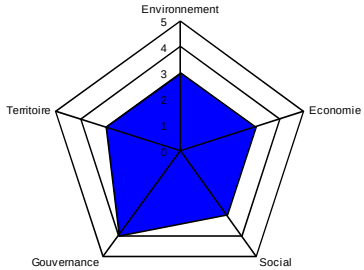

Etudier un dispositif d'accès à la mobilité pour les demandeurs d'emploi par la mise en place d'un garage social

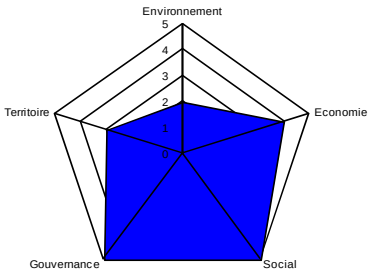

Etudier la mise en place d'un service de transports à la demande pour les personnes isolées

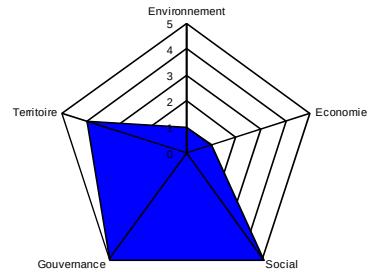

ACTION 1.4.2 : MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DE LA MOBILITE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 4 : IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITE DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La problématique des déplacements à l'échelle communale et supra communale ne peut être appréhendée que par l'action de la puissance publique. Il est de la compétence de chacun de se responsabiliser et de mener une réflexion sur ses propres pratiques de mobilité. L'aménagement de l'espace public ou la création de nouveaux services de transport ne pourront pas répondre à l'intégralité des demandes issues de la multitude d'acteurs d'un territoire dont les attentes et les besoins sont spécifiques à chacun d'entre eux.
Ainsi et en parallèle des autres actions menées par les collectivités locales sur la thématique des déplacements, la Commune souhaite inciter les usagers et acteurs du territoire à repenser leurs modes de déplacement :

- Phase 1 : Intégrer une phase de concertation sur les projets attenants aux déplacements.

La construction d'une politique de déplacement, concrétisée par le lancement du Plan Local de Déplacement (PLD) en 2012, demande de prendre en compte les attentes de l'intégralité des acteurs du territoire afin d'appréhender efficacement les besoins intra et extra urbains. Ainsi, le PLD auditionnera outre les acteurs institutionnels locaux un panel représentatif des acteurs locaux (économiques, associatifs, population)

- Phase 2 : Inciter la mise en place d'un « Bus à Pied » pour les établissements scolaires.

Les déplacements liés aux écoles constituent une grande part des déplacements aux heures de pointe, phénomène exacerbé par le fait que plus de 80 % des déplacements supérieurs à 800 m ne s'effectuent pas à pied alors que les temps de trajet sont relativement équivalents à un déplacement en voiture. La première approche attenante à la mise en place des pedibus sera d'assurer la sécurité et 'accessibilité des cheminements préférentiels utilisés par les enfants et leurs familles pour se rendre à l'école. Il conviendra également de mobiliser les parents d'élèves afin que ces derniers organisent le « Bus à Pied » (qui ne peut être assuré par les services d'une collectivité) en lien étroit avec la Commune et permettre la récupération des enfants sur des points localisés et assurer leur encadrement jusqu'à l'école.

- Phase 3 : Inciter les entreprises et leurs groupements à rationaliser les déplacements de leurs employés :

Inciter à la mise en place de Plans de Déplacements des Entreprises. Cette démarche vise à aborder de manière globale et à intégrer la problématique de tous les déplacements d'une entreprise (salariés, clients, visiteurs, livreurs, stagiaires), en prenant un ensemble de mesures concrètes pour rationaliser les déplacements quotidiens des usagers du site d'emploi ou d'activités et développer des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Le PDE est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés au travail en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Par « déplacements liés au travail », il faut aussi bien comprendre les trajets domicile-travail que les déplacements professionnels des collaborateurs, ou encore la mobilité des clients et des partenaires.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Prendre en considération les besoins de tous les acteurs du territoire Sécuriser les accès aux écoles / inciter à la marche à pied pour une santé durable Organiser la demande en transport / limiter l'utilisation de la voiture individuelle	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la

	mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Usagers et acteurs économiques du territoire - Scolaires et familles	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement (Phase 1,2) ☒ En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 1, 2) ☒ Participation / Mobilisation (Phase 3) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : COMMUNE		
Service : DDD		**Référent :** C Barle
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	AFSCO, Dev Eco	Région ; Conseil Général ; Associations d'entreprises ; Association locales, parents d'élèves

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT	
1. Intégrer une phase de concertation sur les projets attenants aux déplacements.												
2. Inciter la mise en place d'un « Bus à Pied » pour les établissements scolaires												
3. Inciter à la mise en place de Plans de Déplacements des Entreprises												

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	Phase 1 : inclus dans étude PLD	300 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation		60 h / an (phase 2) animation et appui 120 h (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Intégration des attentes au projet de PLD ; panel auditionné Lignes de « bus à pied » créées ; mobilisation des acteurs associatifs Nombre de PDE ou de PDIE lancés ; effets sur la circulation ; effets sur les employés

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

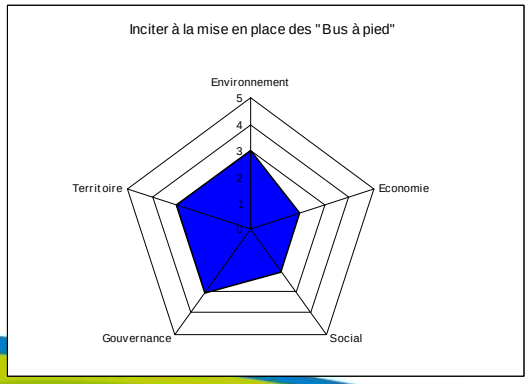

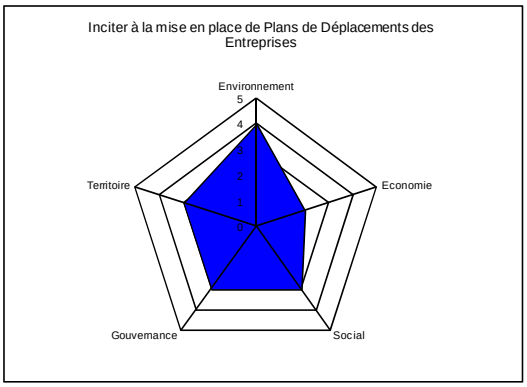

ACTION 1.4.3 : REAFFIRMER NOTRE ROLE DE CENTRE DE COMMUNICATION MULTIMODAL

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 4 : IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITE DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le développement rapide de Brignoles durant le XX^{ème} siècle a été permis par la situation stratégique de Brignoles. Située sur l'axe principal de circulation méditerranéen Est Ouest (Route Nationale 7), Brignoles constitue également un passage quasi obligé pour les circulations venant de la côte à partir de Toulon sur axe Nord Sud. Le chemin de fer et la présence de la gare SNCF sur le territoire a permis également de lier la ville avec les centres régionaux et nationaux avant que cette ligne ne soit fermée aux services de transport de voyageurs jusqu'à ne constituer depuis la fin des années 80 une voie stratégique de défense. Brignoles constitue également un pôle d'échange des déplacements en bus, la gare routière accueille quotidienne plus de 80 passages d'autocars répartis sur près de trente lignes départementales et régionales. L'évolution démographique du Var et l'allongement des migrations effectuées en voiture ont convertis cet atout en faiblesse, phénomène renforcé par la disparition de la gare SNCF et de l'obsolescence de la gare routière dans sa configuration actuelle.
La Commune a affirmé sa volonté d'agir sur son positionnement régional en tant que nœud de communication en :

- Phase 1 : Soutenant le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Carnoules / Gardanne.

L'éventualité d'une réouverture de la ligne au service voyageur a été mise à l'étude. Les services de RFF indiquent que les travaux ont été estimés à environ 170 millions d'euros (conditions économiques de 2004) et permettraient la circulation d'environ 8 allers-retours quotidiens. La réouverture de cette ligne avait été programmée en 2040, l'implication des acteurs territoriaux et notamment de l'Association Train Avenir Centre Var a permis de ramener la faisabilité technique de ce projet en 2020 ; nonobstant les circonstances particulières liées aux financements des contrats plan Etat Région fortement impactées dans le contexte économique actuel.

- Phase 2 : Créant une nouvelle gare routière.

La Gare routière de la gare Saint Louis présente de nombreux disfonctionnements structurels (schéma de circulation, sécurité des déplacements) inadaptés et constitue un point de désorganisation du système urbain. Il est nécessaire de reconquérir cet espace public et de créer une nouvelle gare routière qui répondra aux demandes de ses usagers, améliorera la qualité du service et favorisera sa visibilité et de fait sa fréquentation.

- Phase 3 : Développer les dispositifs de parcs relais.

On constate sur le territoire que bien que la notion de covoiturage ne soit pas encore appropriée par la population, des pratiques d'autopartage se font spontanément comme en atteste le nombre de véhicules stationnés à l'entrée de l'autoroute A8 où sur certains délaissés de voirie à proximité des grands axes. La Commune souhaite ainsi aménager des zones de parcs relais à proximité des grands axes afin de faciliter ces pratiques, les renforcer et assurer une sécurité supplémentaire pour les usagers.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Inciter et faciliter le covoiturage / sécuriser les pratiques Rouvrir la ligne SNCF au service voyageur Améliorer la qualité de la gare routière / réhabiliter l'espace public de la place Saint Louis	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Personnes souhaitant réaliser du covoiturage - Voyageurs / actifs / population demandeuse de moyens de transports	☒Mise en place (Phase 1) ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 2 et 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 2 et 3) ☒Participation / Mobilisation (Phase 1) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		Référent : C Barle
Partenaires	Internes	Externes
	DLS, SET, SUF, Dev éco	CG 83, RFF, Région, ATACV

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Soutenir le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Carnoules / Gardanne.											
2. Créer une nouvelle gare routière (étude / travaux).											
3. Développer les dispositifs de parc relais											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	Phase 2 : en cours de définition (foncier, construction, aménagements urbains)	400 h (Phase 2 et 3)
Suivi / Animation / Evaluation		60 h / an (Phase 1) 60 h / an (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Evolution du projet SNCF ; effets sur déplacements locaux Nombre de covoiturages effectif ; kilomètres parcourus ; Organisation de la gare ; fréquentation, qualité de service ; réaffectation du domaine public

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

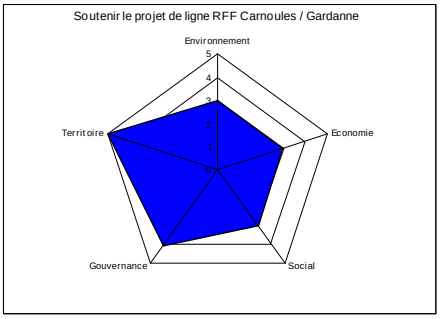

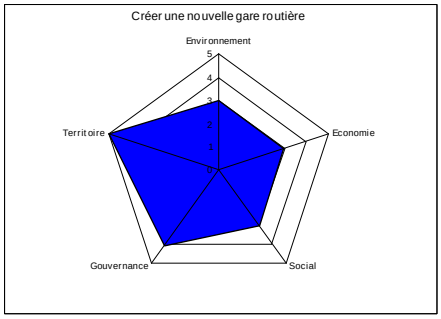

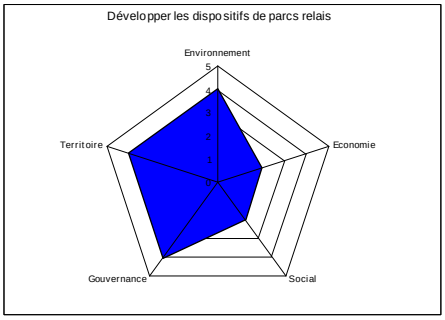

ACTION 1.4.4 : AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 4 : IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITE DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les Personnes à Mobilité Réduite sont toutes les personnes qui ont une difficulté, telles que les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuils roulants), les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions, et des personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette).

Facilité l'accès pour les PMR de l'espace public et des bâtiments communaux permet de répondre à la fois à des enjeux sociaux et économiques collectifs (intégration sociale, participation au développement économique) ; aux enjeux individuels (passer du statut d'assisté à celui de personne active) ; et à des enjeux de développement durable (limiter le risque d'exclusion, favoriser le rassemblement des générations, garantir l'autonomie).

Or, à l'heure actuelle, la trame urbaine à Brignoles ne laisse de place qu'à la voiture, Il n'y a pas de place pour les poussettes, ni pour les personnes à mobilité réduite. Certaines rues ne disposent pas de trottoirs, ou ces derniers sont mal calibrés ne rendant pas sécure les déplacements.

De plus, les équipements publics (équipements sportifs, culturels, mairie….), ne sont pas tous accessibles aux PMR.

Afin de faciliter l'accès de tous à la fois aux espaces publics et aux équipements publics, la commune s'engage dans :

- Phase 1 : Evaluer l'accessibilité de notre territoire par la mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Phase 2 : Programmer et mettre en place l'accessibilité des bâtiments communaux aux PMR

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Assurer l'intégration des personnes à mobilité réduite ou handicapées dans l'aménagement de la ville / faciliter et sécuriser les cheminements piétonniers ; Permettre l'accès aux services publics pour tous / Permettre l'emploi de personnes à mobilité réduite	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- PMR - Usagers du territoire	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : CTM		Referent : Ca Olibet (Phase 1), M Allegre (Phase 2)
Partenaires	Internes	Externes
	DDD ; SET	Association représentante des personnes handicapées

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT	
1a. Mise en place d'un diagnostic accessibilité de l'espace public												
1b. Mise en accessibilité de l'espace public												
2 a. Audit d'identification des bâtiments communaux non accessibles												
2 b. Mise en conformité des bâtiments communaux												

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		200 h (Phase 1) 300 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation	20 k € / an (Phase 1) 20k € / an (Phase 2)	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Surfaces, linéaires et bâtiments conformes à la règlementation d'accessibilité ; travaux engagés et évolution de l'accessibilité du domaine public Nombre de bâtiments en conformité ; Interventions réalisées ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

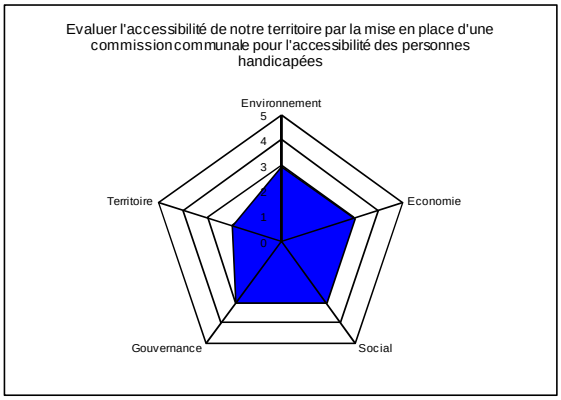

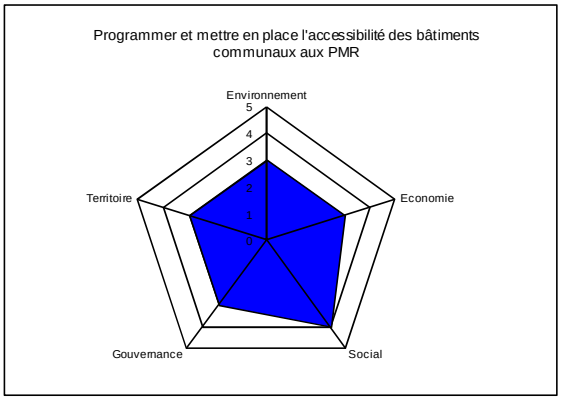

ACTION 1.4.5 : ELABORER UN PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT COMMUNAL

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 4 : IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITE DURABLE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les mutations qu'ont connues le territoire de Brignoles et de son environnement proche durant les 25 dernières années n'ont pas été accompagnées par une réflexion sur les déplacements alors que ces derniers constituent un enjeu important pour le développement territorial. La commune souhaite ainsi rationnaliser les déplacements au niveau de son territoire et repenser l'organisation générale de la circulation, du stationnement et de l'affectation du domaine public dans son centre urbain. L'outil qui a été choisi à cette fin est le Plan Local de Déplacement (PLD) qui a pour vocation d'intercepter l'intégralité des thématiques attenantes à la mobilité. Plusieurs orientations ont d'ores et déjà été recensées, auxquelles le PLD devra apporter une réponse opérationnelle adaptée à la situation actuelle et à son évolution future :

- Poursuivre l'aménagement des pistes cyclables et piétonnes.

Dans le cadre de son PLU, la commune a débuté une réflexion sur les aménagements à réaliser afin de permettre une meilleure répartition de l'espace public entre les différents modes de déplacement (voiture / vélo, TC, marche à pied), afin de mettre en pratique les réflexions menées au niveau de PLU, la commune souhaite poursuivre l'aménagement de ses voies.

- Mettre en place une politique de stationnement.

Malgré la perception collective jugeant l'offre de stationnement insuffisante sur le périmètre urbain de la cité, l'offre de parkings est relativement importante pour une ville de la taille de Brignoles. Toutefois, ce mode de gestion du stationnement mérite une révision et une sectorisation des modes de parking afin de concilier stationnement résidentiel, économique et de service. Plusieurs zones bleues ont émergé sporadiquement ces dernières années, au vu des projets urbains en programmation, une réflexion et une action globale s'imposent.

- Repenser la piétonisation du centre ville

La modification des modes de stationnement et de circulation induiront une nouvelle philosophie de l'affectation du domaine public jusqu'ici consacré entièrement à la voiture. Replacer l'humain au centre de la ville constituera un enjeu adjacent d l'étude déplacement.

- Créer de nouveaux axes de circulation

La densification du trafic automobile impose de compléter le maillage viaire de la Commune afin d'assurer le transit des circulations extérieures et permettre l'entrée et la sortie facilitée dans l'agglomération. La voie de contournement Sud a été inscrite au projet PLU afin de faciliter sa création. D'autres voies de desserte locale ne sont plus adaptées à leur usage, des projets de redimensionnement et d'équipements ont ainsi été étudié et inscrits dans le Programme Pluriannuel d'Investissement de la Commune en vue de leur réaménagement. La création de voirie affectées à la circulation douce (piéton, vélo) se caractérise à ce jour par l'aménagement des berges du Caramy et par l'intégration des sur largeurs piétonnes et cycles dans les projets de requalification de la voirie.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Faciliter le développement de la mobilité douce / réaffecter le Domaine Public aux piétons Améliorer le stationnement pour le développement du centre ville / faciliter toutes les circulations Offrir un cadre de vie urbain attractif / éviter la congestion du centre ville	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Tous les usagers de la Commune - Personnes en transit	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☒Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		Référent : C Barle
Partenaires	Internes	Externes
	Tous services	CCCP, CG 83, Région

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Etude de Plan Local de Déplacement											
2. Mise en place des actions issues du PLD											
3. Travaux de requalification et de création de voies											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	35 k € (Etude PLD)	150 h (Configuration PLD)
Suivi / Animation / Evaluation	1 500 k € / an de travaux affectés à la voirie	1/3 ETP / an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Résultats PLD, transcription opérationnelle du PLD Linéaires créés (cycle piéton) ; requalification espace public (m²) extension / remodelage du périmètre de piétonisation ; fréquentation Centre Ville; Travaux de réfection et de création de voirie engagés

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

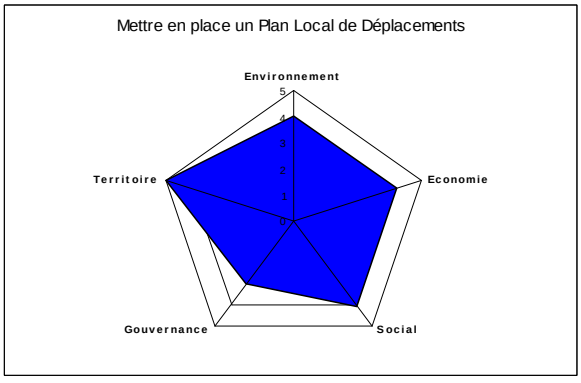

ACTION 2.5.1 : RENFORCER LE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE , AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de son schéma directeur d'assainissement et à partir des projets de développement de la commune, les études de besoins futurs ont prévu une augmentation à la fois de la population mais également du nombre d'entreprises sur le territoire. La station d'épuration actuelle apparait donc insuffisante pour le traitement des effluents des futurs arrivants. La commune a donc prévu de se doter d'une nouvelle station calibrée à 50 000 – 60 000 EH pour répondre aux besoins de la commune jusqu'en 2035, qui devrait être mise en service en 2013 et qui permettra ainsi d'étendre le réseau d'assainissement et d'absorber la croissance démographique et économique du territoire.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Permettre l'accueil de nouvelles populations et activités / améliorer la qualité du rejet en rivière	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Population communales - Activités économiques	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☐ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☒ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Régie des Eaux du Pays Brignolais		
Service : Maîtrise d'ouvrage		Référent : Eric Tisserand
Partenaires	Internes	Externes
	CTM ; PDU ; SUF ; DDD	Agence de l'eau, DDTM,

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Travaux d'agrandissement et de perfectionnement de la STEP											
2. Poursuite des travaux de raccordement et développement de l'assainissement collectif											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	8 millions € (Phase 1) 300 € / ml de conduite créé	
Suivi / Animation / Evaluation		2 ETP

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Capacité de traitement, qualité des rejets, nombre de rejets non conforme par ans,

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

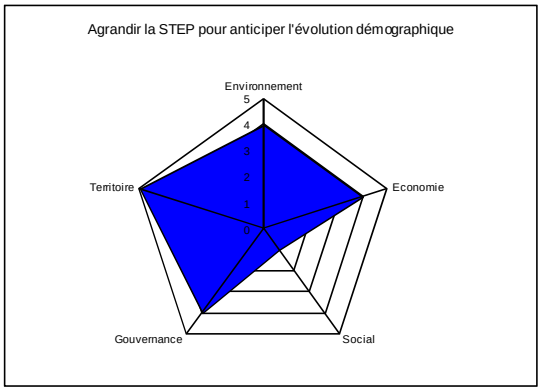

ACTION 2.5.2 : S'ENGAGER DANS LA RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE, AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin d'améliorer son cadre de vie, de reconstruire la ville sur la ville, et de réhabiliter son bâti, la commune souhaite mener des aménagements d'envergure sur son territoire. Ces actions ont pour objectifs à la fois d'agir sur les quartiers dont la requalification de l'espace public apparaît comme prioritaire et de créer des dynamiques de développement autour de grandes opérations de rénovation urbaine.

Les aménagements d'envergures programmés par la commune sont :

- Phase 1 : La réhabilitation de l'espace public du quartier du Carami : Ces travaux concerneront les aménagements suivants : éclairage, voirie, parking et espaces verts ; en vue de recréer un espace favorisant l'appropriation sociale et ainsi redonner un caractère familial et de partage de ce secteur en permettant son ouverture sur l'environnement urbain proche.
- Phase 2 : Mettre en place le « projet Liberté ». Localisé à la lisière est du centre ancien, ce projet s'inscrit dans le renouveau urbain. Au-delà de la requalification du cours Liberté, de la modification du schéma de circulation, les grandes orientations assignées à un réaménagement du site portent sur l'émergence d'un pôle urbain avec une mixité de fonctions : culturelle, résidentielle, commerciale. Ces aménagements urbains seront complétés par la construction de logements, de commerces et d'activités tertiaires.
- Phase 3 : Concevoir l'éco quartier de Paris : Le Quartier de Paris est une ancienne friche de l'Etat. Le siège de l'intercommunalité y est installé, le futur Tribunal de Grande Instance y sera prochainement implanté. L'objectif à moyen terme est de construire un éco quartier sur la route du Val, comprenant logements (entre 200 et 400 appartements), services et commerces de proximité. Cette opération programmée à moyen terme sera conçue selon une approche durable renforcée tant au niveau de la qualité des constructions que de la mixité et de la fonctionnalité des espaces publics et de l'interliaison de ce futur grand quartier avec le reste de la Ville.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Favoriser les échanges et offrir un cadre de vie agréable dans le quartier du Carami ; créer une identité de quartier Requalification de la friche urbaine / créer un nouveau poumon économique dans le centre urbain / offrir un espace de vie Mener un programme de quartier de vie durable exemplaire / renforcer l'attractivité de la ville	Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 6 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Quartier du Carami - Centre ville - Quartier de Paris	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement (Phase 1, 2) ☒ En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Grands projets		**Référent : D Morel (Phase 1) J Hars (Phase 2 et 3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Tous services	Comité de quartier ; EPFR ; CCCP ; SMPPV

Phases	Calendrier					
	2011	2012	2013	2014	2015	LT
1.a Etudes de Réhabilitation de l'espace public du quartier du Carami						
1.b Travaux de réhabilitation de l'espace public du Carami						
2.a Projet Liberté (Conception)						
2.b Projet Liberté (Réalisation)						
3. Concevoir l'écoquartier de Paris						

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	700 k€ (Phase 1) Budget en cours de définition sur les phases 2 et 3	1 ETP (phase 2 et 3)
Suivi / Animation / Evaluation		Phase 1 : Mission CUCS

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Impact sur le quartier : niveau de vie ; amélioration de la qualité de l'espace Typologie et nombre de logements construits, surfaces commerciales et ludiques crées ; Nombre de participants et amélioration de la qualité de l'espace public Effets de dynamisation des quartiers rénovés sur la Commune

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

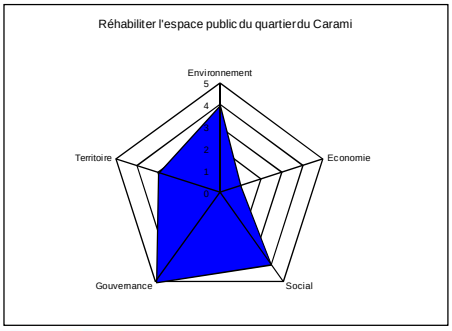

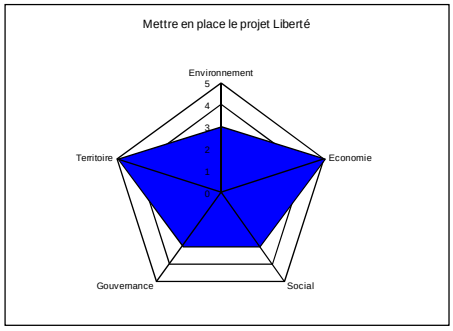

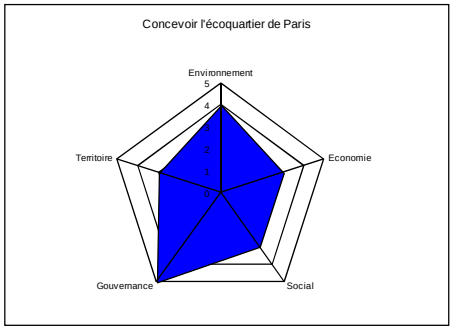

ACTION 2.5.3 : REHABILITER LE CARAMY DANS SA TRAVERSEE URBAINE

AXE 1 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE, AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune de Brignoles est traversée d'ouest en est par la rivière du Caramy. Soumis au climat méditerranéen, le cours d'eau est caractérisé par des étiages sévères et des montées des eaux de crues rapides. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) a été prescrit pour le Caramy et ses affluents, le 11 février 1999. Malgré le risque qu'il représente le Caramy constitue un élément patrimonial et paysager important du territoire.
La commune souhaite réhabiliter les berges du Caramy afin de permettre une réappropriation publique de la rivière et de ses berges dans sa traversée urbaine du Vabre au Pont de Notre Dame par la population, en créant un cheminement doux est/ouest, requalifiant ses berges en espaces verts ludiques et en intégrant à ces aménagements la problématique d'inondation et la pratique de la pêche en y facilitant l'accès.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Offrir des espaces verts ludiques de qualité / créer un lien vert dans la ville	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Cours d'eau du Caramy - Population	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Etudes travaux		**Référent : SET**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	SUF, DDD, Grands projets	APPMA, CCCP, ONEMA,

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mise en place du secteur de pêche « No kill »											
2. Résultat étude risque inondation											
3. Intégration des résultats de l'étude du schéma de déplacement doux											
4. Conception opération de réhabilitation de l'espace du Caramy											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	Coûts des travaux à définir	300 h
Suivi / Animation / Evaluation		

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Surface d'espace vert crée, Linéaire de cheminements doux, perception qualitative de l'espace, fréquentation de l'espace

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

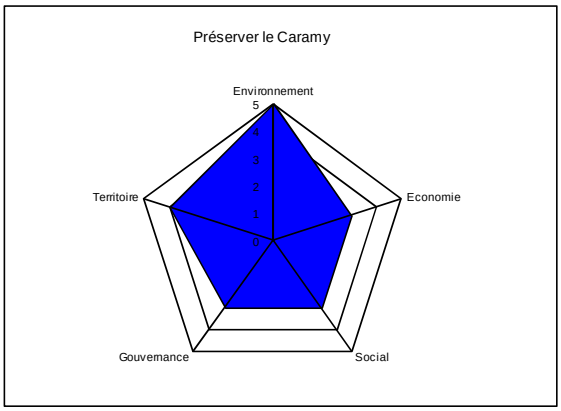

ACTION 2.5.4 : DENSIFIER LES ZONES URBAINES

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE, AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

A l'heure actuelle, 1/3 du territoire est urbanisé. Le développement de l'étalement urbain a engendré une disparition d'espaces agricoles et naturels. Afin de limiter et de contenir la progression des surfaces bâtis et préserver ses ressources agricoles et naturelles, la commune s'est engagée dans la mise en place d'un Plan Local de l'Urbanisme.
Les objectifs assignés à ce document sont :

- Trouver un équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé, et développement de l'espace rural, d'une part, et préservation des espaces agricoles et forestiers, protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part,
- Assurer la diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat urbain et rural en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eaux

Afin de mettre en application ses objectifs de protection des espaces agricoles et naturels, la commune s'est engagée dans son document d'urbanisme et souhaite par la suite renforcer son ambition politique par la mise en place d'une délibération fixant le seuil minimal de densité.

- Phase 1 : Protéger les espaces agricoles et naturels. Dans le cadre de son PLU, des orientations d'aménagement ont été définies dont une portant sur « Brignoles, un écrin naturel et patrimonial identitaire ». Dans cette première orientation, la commune souhaite maîtriser l'étalement urbain afin de préserver et valoriser la trame verte et bleue et préserver la valeur paysagère de son territoire.
- Phase 2 : Favoriser la densification des secteurs UC du PLU. Dans le cadre du règlement du PLU, la zone UC correspond à une zone résidentielle de moyenne à forte densité. Elle se situe en troisième couronne du centre-ville. Dans le cadre de l'Article 14, portant sur le coefficient d'occupation des sols, l'instauration de règles de morphologie urbaine précises (en termes d'implantation et de hauteur) motive la non-réglementation du coefficient d'occupation des sols. Le COS est fixé à 0,4 en UC afin de maintenir voire de renforcer dans certains cas la densité urbaine. Le COS est par ailleurs fixé à 0,5 pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.
- Phase 3 : Instaurer le versement pour sous densité dans les secteurs à enjeux. Pour lutter contre l'étalement urbain et favoriser la densité dans certains quartiers où un certain nombre d'équipements publics ont été mis en place par la commune, il est important de prévoir un dispositif fiscal permettant d'inciter les constructeurs à édifier la densité prévue par les règles du Plan Local d'Urbanisme.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Proscrire l'urbanisation dans les zones Agricoles et Naturelles / Maintenir des espaces ruraux de qualité Densifier la ville / Limiter la consommation d'espaces non bâtis / Limiter l'étalement urbain	Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Zones Agricoles et Naturelles - Franges urbaines soumises à une pression foncière	☒ Mise en place (Phase 1 et 2) ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Responsable urbanisme et foncier		**Référent : F Andrieux**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DDD, Finances, Grands projets	SMPPV (opérateur Scot)

Phases	**Calendrier**											
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**	
1 et 2. Concevoir un document d'urbanisme favorisant la ville dense et proscrivant la consommation d'espaces agricoles et naturels												
3. Instaurer le versement pour sous densité dans les secteurs à enjeux												

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre	180 k€ (révision générale du Plu et études attenantes)	
Suivi / Animation / Evaluation		Service urbanisme foncier

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Hectares agricoles consommés par l'urbanisation / espaces naturels consommés par l'urbanisation Evolution de la densification des zones ; dynamique foncière des zones concernées

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

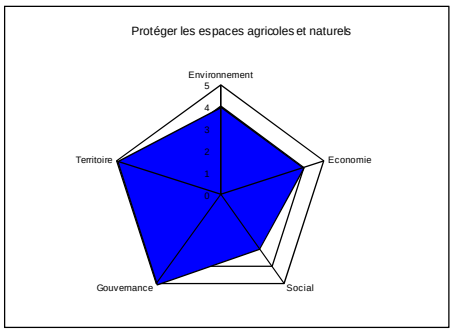

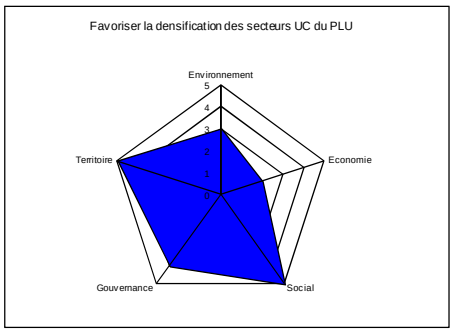

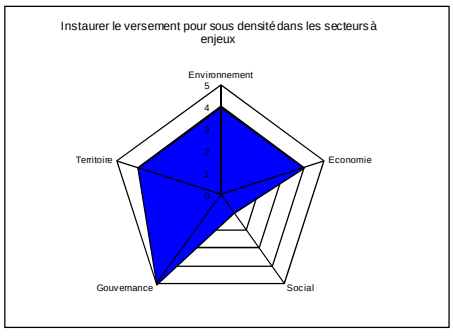

ACTION 2.5.5 : CONSTRUIRE LE CENTRE NAUTIQUE DE LA PROVENCE VERTE ALIMENTE PAR UNE CHAUDIERE BOIS

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE, AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur le territoire du Comté de Provence, aucun centre nautique disposant d'un bassin couvert n'est présent. Afin de répondre à la demande de la population, des associations, la communauté de communes a décidé de financer cet équipement qui sera implanté sur Brignoles sur le site du Vabre en complément du centre nautique existant. Ce centre nautique sera équipé d'une chaudière bois, dispositif de chauffage particulièrement adapté à ce type d'équipements permettant en outre la valorisation d'une filière énergétique locale.
Cet équipement permettra également de développer des activités sportives, éducatives et ludiques adaptées aux capacités du centre nautique.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Offrir un équipement nautique ouvert à l'année / Favoriser l'apprentissage de la natation / Développer la filière renouvelable bois / énergie / Développer des activités nautiques	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Citoyens de la communauté de communes - Publics scolaires	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☐ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Comté de Provence		
Service : Services Techniques		**Référent : JJ MARTIN**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Econome de flux ; Vie Associative ; Sports	CG 83 ; Région, CNDS, Fédération de natation

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Conception du projet											
2. Construction du centre nautique											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	12.6 M € TTC	
Suivi / Animation / Evaluation		450 K€ (estimation)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Fréquentation de l'équipement ; création d'activités nautiques ; efficience de l'équipement ; occupation par activités hors scolaire

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

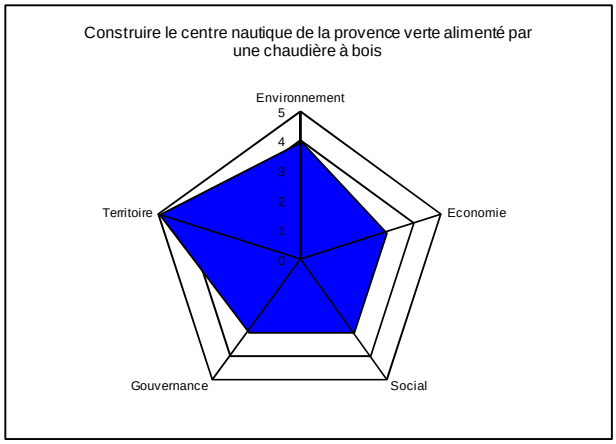

ACTION 2.5.6 : INTEGRER LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES BATIMENTS PUBLICS ET LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Brignoles compte une proportion d'espaces artificialisés 3 fois plus importante que la moyenne du Var. L'urbanisation s'est effectuée d'une façon très consommatrice d'espace et s'est étalée autour du centre historique engendrant une consommation d'espaces naturels et agricoles, un allongement des distances entre les différents lieux de vie, une imperméabilisation des sols, une augmentation des consommations énergétiques …

Afin de construire une politique d'aménagement prenant en compte à la fois les problématiques énergétiques et environnementales, la commune s'engage à :

- Phase 1 : Systématiser l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) dans les opérations d'aménagement. Cette démarche œuvre pour une qualité urbaine durable qui se caractérise par des déplacements maîtrisés, des déchets mieux gérés, une offre diversifiée d'énergie, une ambiance sonore qualifiée et une gestion raisonnée des ressources en eau et de l'assainissement. D'autres thématiques environnementales telles que l'environnement climatique, la biodiversité, le respect des milieux naturels, la valorisation des paysages ne sont pas négligées. Elle offre également une base pour intégrer les dimensions économiques et sociales du développement durable dans une démarche de projet urbain et contribue à ce que les améliorations environnementales et énergétiques n'aillent pas à l'encontre de ces deux autres piliers du développement durable. Ainsi chaque projet fera l'objet en phase conception d'une évaluation par le biais de la grille de lecture RST 02.

- Phase 2 : Construire et réhabiliter les bâtiments publics en visant le HQE. La Haute Qualité Environnementale prévoit la prise en compte de cibles pour une meilleur qualité environnementale des bâtiments.
  Il s'agit de cibles d'écoconstruction (Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, Choix intégré des procédés et produits de construction, Chantier à faibles nuisances.) ; de cibles d'écogestion (Gestion de l'énergie, Gestion de l'eau, Gestion des déchets d'activités, Entretien et maintenance) ; de cibles de confort (Confort hygrothermique, Confort acoustique, Confort visuel, Confort olfactif), de cibles de santé (Conditions sanitaires, Qualité de l'air, Qualité de l'eau.)

- Phase 3 : Engager une restructuration environnementale de la zone des Consacs. Le projet de réhabilitation de l'artère principale de la zone, le boulevard Bernard Long, vise à sécuriser les déplacements piétonniers et véhiculés sur la zone et à proposer des espaces publics de qualité intégrant des critères environnementaux (pluvial, cheminement doux, organisation du stationnement). Vecteur d'attractivité pour les entreprises et l'usager, cette action engagera également les entreprises présentes sur la zone par le biais de l'association Promozone à prêter une attention particulière au traitement de leurs espaces privatifs.

- Phase 4 : Développer la ZAC de Nicopolis selon une approche environnementale de l'urbanisme. L'extension des secteurs 4, 5 et 6 de la zone de Nicopolis sera réalisée selon une approche environnementale de l'urbanisme intégrant la gestion des stationnements, de collecte et de traitement des eaux, les circulations piétonnières internes à la zone ainsi qu'une approche d'intégration paysagère pour les éléments bâtis. Cette approche sera complétée par un cahier des charges adaptés pour les prochaines entreprises désirant s'implanter sur la zone et d'une requalification des secteurs 1, 2 et 3 déjà urbanisés.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Construire une ville respectueuse de son environnement et agréable à vivre / Construire des équipements à haute qualité environnementale / diminuer notre consommation d'espace et d'énergie Favoriser l'attractivité économique du territoire / Attirer des entreprises à haute valeur ajoutée soucieuses de la qualité de leur environnement	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Opération d'aménagement - Bâtiments publics - ZAC de Nicopolis et Zone des Consacs	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement (Phase 1, 2) ☒En programmation (Phase 3 et 4)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase1, 2) ☒ Participation / Mobilisation (Phase 3, 4)

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune (Phase 1 et 2) CCCP (Phase 3 et 4)		
Service : Pôle de développement urbain		**Référent : Responsable SUF (Phase 1) Service études travaux (Phase 2) DST CCCP (Phase 3 et 4)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	PDU, DDD Econome de flux ; grands projets	communes forestières ; CCCP ; Promozone, Nicopolis avenir, CCIV

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Systématiser l'AEU dans les opérations d'aménagement											
2. Construire et réhabiliter les bâtiments publics en visant le HQE											
3. Engager une restructuration environnementale de la zone des Consacs											
4. Développer la ZAC de Nicopolis selon une approche environnementale de l'urbanisme											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	1 à 5 % des coûts des projets (Phase 1) 5 à 7 % des projets (Phase 2)	Inclus dans maîtrise d'ouvrage de projet
Suivi / Animation / Evaluation	Etude : Travaux : 6,5M€ (Phase 3) Etude : Travaux : 7,5M€ (Phase 4)	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de projets en AEU sur nombre projets globaux : valeur qualitative des aménagements Niveau de performance énergétique, économie énergétique réalisée pour un bâtiment normal / niveau d'atteinte HQE Equipements créés ; voies douces aménagées ; remontées des usagers recensées ; qualité des bâtiments construits ; nouvelles activités implantées

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

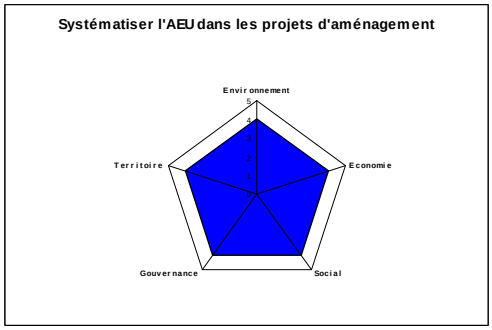

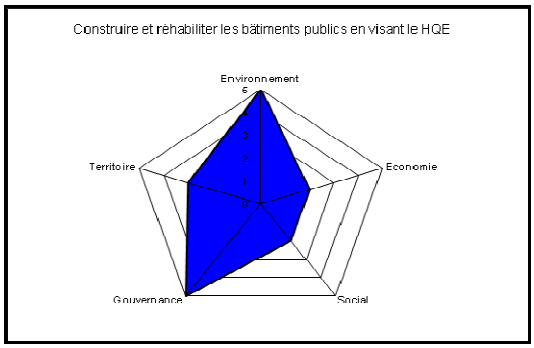

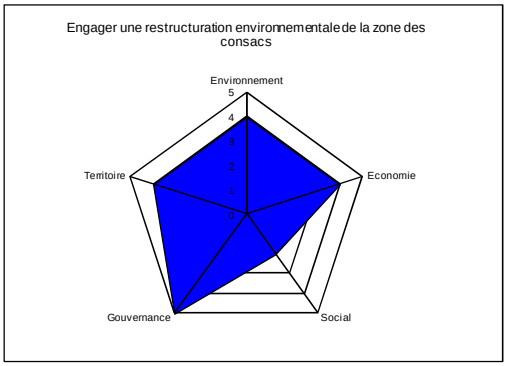

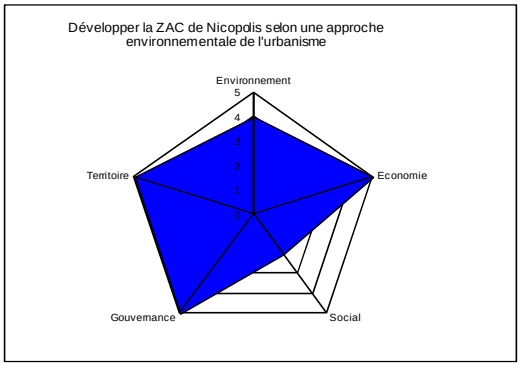

ACTION 2.6.1 : ADAPTER L'OFFRE A LA DEMANDE DE LOGEMENTS

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 6 : DEVELOPPER UNE VILLE SOLIDAIRE QUI CONSIDERE ET REPOND AUX PROBLEMATIQUES SOCIO- ECONOMIQUES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La progression démographique associée à la baisse de la taille des ménages ont engendré le développement d'une inadéquation entre l'offre et la demande de logements. En effet, à l'heure actuelle, le parc de logements se caractérise par la prédominance de maisons individuelles, par une part importante de logements vacants, et de logements sociaux, par une proportion importante de grands logements. De plus, la construction au coup par coup a engendré une spécialisation de certains quartiers au détriment d'une mixité sociale et fonctionnelle.
Afin de répondre à la demande en logements des nouveaux arrivants mais également aux mutations sociales, la commune s'est engagée dans une politique volontariste de l'habitat :
La commune souhaite donc poursuivre sa politique tout en développement de nouveaux outils :

- Phase 1 : Poursuivre les opérations de réhabilitation de l'habitat dégradé dans le centre ville. Depuis 2004, dans le cadre de la politique de la Ville, la commune s'est engagée dans des programmes d'OPAH-R.U. et de Protocole de lutte contre l'habitat indigne afin de résoudre les problèmes d'insalubrité et de vacance des logements du centre ville. Une seconde OPAH RU a été prescrite pour la période 2010 -2015. Dans cette deuxième opération de rénovation urbaine du centre ancien (OPAH-RU), la lutte contre la précarité énergétique a été lancée.
- Phase 2 : Maintenir un taux de logements sociaux adapté au territoire : A l'heure actuelle le taux de logements sociaux atteint pratiquement 20% du parc. Au regard du contexte socio-économique et géographique de la commune, mais également afin de répondre à la demande sociale de ses administrés, la commune souhaite maintenir ce pourcentage.
- Phase 3 : Assurer une bonne répartition spatiale et une production typologique du logement adaptée à l'échelle intercommunale par la mise en application des directives imposées par la Plan Local Habitat élaboré par la CCCP.
- Phase 4 : Mettre en place une taxe sur les logements vacants. Avec un taux de vacance atteignant 10%, la mise en place d'une taxe incitera à la remise sur le marché de logements non occupés.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Lutter contre l'habitat indigne et insalubre / Permettre le logement aux foyers les plus défavorisés / offrir des logements à un prix raisonnable / optimiser l'utilisation du parc de logements existants / dynamiser le parc de logement existant / réhabiliter le tissu résidentiel du centre ancien, Assurer une bonne répartition spatiale et une production typologique du logement adaptée	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Citoyens de la commune - Personnes en difficultés - Nouveaux arrivants	☒ Mise en place (Phase 1, 3, 4) ☒ En cours de lancement (Phase 2) ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 1 et 4) ☒ Participation / Mobilisation (Phase 2 et 3) ☒ Financement (Phase 3)

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune (Phase 1 et 4) ; CCCP (Phase 3) ; Privé et bailleurs sociaux (phase 2)		
Service : Habitat (CCCP)		**Référent : M Bargaoui (phase 3),**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Direction des finances, Services urbanisme, et DGFIP	ANAH, CCAS, CCCP, Communes

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Poursuivre la réhabilitation de l'habitat dégradé											
2. Maintenir un taux de logements sociaux adapté											
3. Assurer une bonne répartition spatiale et une production typologique du logement par la déclinaison du PLH finalisé en 2012											
4. Mettre en place une taxe sur les logements vacants											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		
Suivi / Animation / Evaluation	415 k € (Phase 1)	1 ETP (Phase 2 et 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de logements réhabilités ; % de logements sociaux sur le territoire, évolution du nombre de demandes en logements sociaux ; nombre de logements construits, type de logement, et croisement des données entre la demande et la production ; Evolution du nombre de logements vacants

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

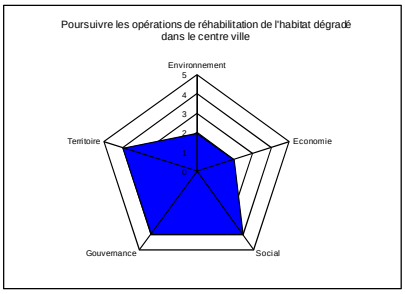

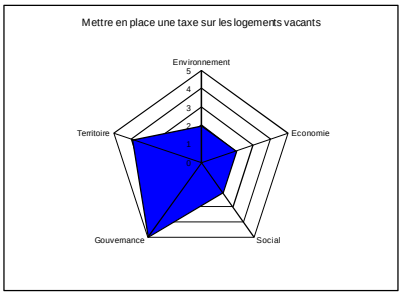

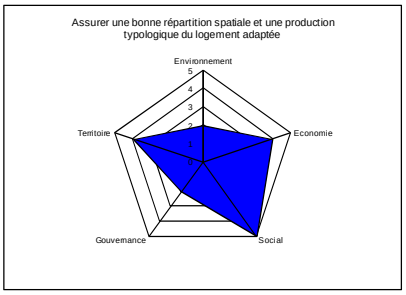

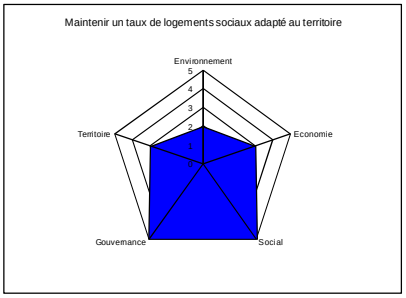

ACTION 2.6.2 : AMELIORER LE VIVRE ENSEMBLE DANS LES QUARTIERS

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 6 : DEVELOPPER UNE VILLE SOLIDAIRE QUI CONSIDERE ET REPOND AUX PROBLEMATIQUES SOCIO- ECONOMIQUES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique de la ville, la commune souhaite redynamiser le lien social par le développement d'animation mais également par l'aménagement de l'espace public. L'ensemble de ses actions permet d'améliorer le cadre de vie, de créer du lien social, et de réduire le sentiment d'insécurité.

Effectivement, le vivre ensemble est largement conditionné par la configuration urbaine. Il convient ainsi de s'approprier ces enjeux dans les projets de développement urbain et d'agir aujourd'hui sur les quartiers urbanisés afin de recréer du lien social et de permettre la résolution des conflits généralement

Afin de renforcer le vivre ensemble, la commune souhaite participer et favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes tout en agissant sur la structuration urbaine et en assurant des missions de médiations :

- Phase 1 : Soutenir financièrement et techniquement les initiatives permettant de favoriser la cohésion sociale
- Phase 2 : Intégrer une dimension sociale aux projets d'aménageant de l'espace public
- Phase 3 : Maintenir et développer la mission de médiateur social

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Favoriser les rencontres inter quartiers / Favoriser le vivre ensemble ; Refaire de l'espace public un lieu de sociabilisation / recréer de la vie en ville ; Désamorcer les situations conflictuelles	Orientation n°1 : Répondre aux besoins sociaux de n os citoyens

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Populations résidentes sur le territoire	☒ Mise en place (Phase 3) ☒ En cours de lancement (Phase 1 et 2) ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 2, 3) ☒ Participation / Mobilisation (Phase 1) ☒ Financement (Phase 1)

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : CDQ ; Associations (Phase 1) ; Commune (Phase 2 et 3)		
Service : Démo de proximité (Phase 1 et 3) SET (Phase 2)		Référent : N D'Alexis (Phase 1) L Grandet (Phase 2) P Martina (Phase 3)
Partenaires	Internes	Externes
	CCAS, DLS	Associations 1901 ; Comité de quartiers ; Particuliers ; Vivre ensemble en Provence

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Accompagnement d'initiatives favorisant le vivre ensemble											
2. Intégrer la dimension sociale aux projets d'aménagements											
3. Renforcer les missions de médiation sociale											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		35 h (Phase 1)
Suivi / Animation / Evaluation	300 € (phase 1)	60 h / an (Phase 1) 2,5 ETP (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Animations proposées ; participation des habitants ; perception de la création de liens sociaux Utilisation de l'espace public; mixité fonctionnelle et résidentielle des secteurs d'aménagement ; qualité de vie Nombre d'intervention du médiateur social et % de résolution de conflits ; évolution du nombre d'interventions

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

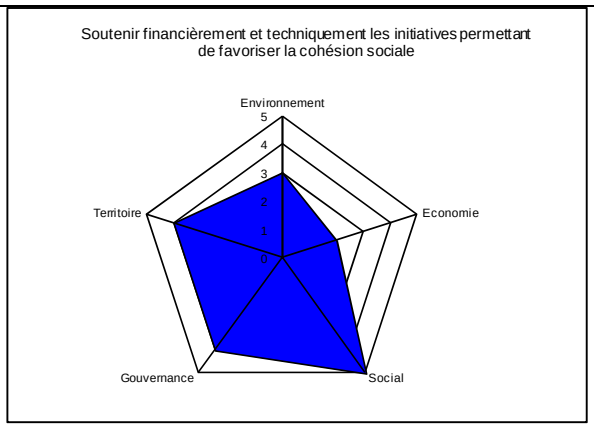

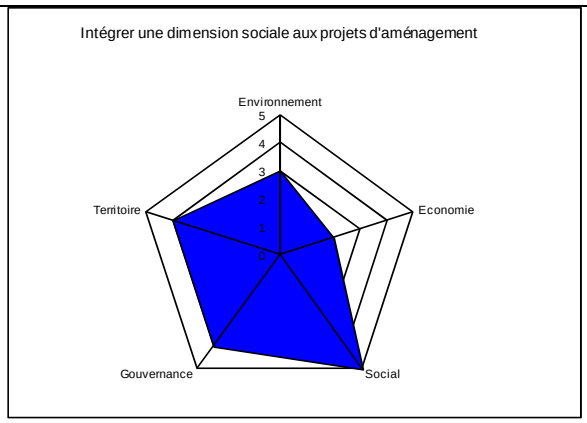

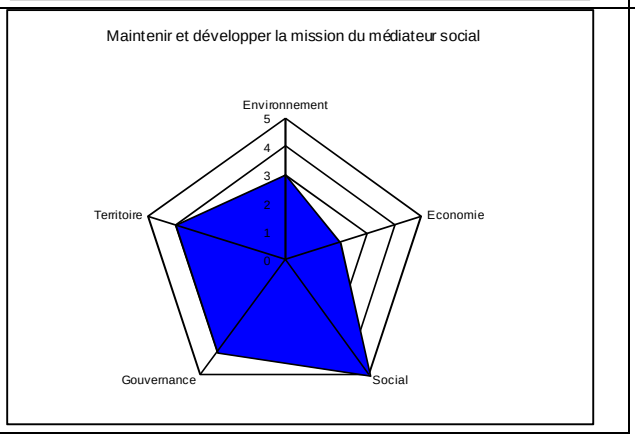

ACTION 2.6.3 : METTRE EN APPLICATION LE SCHEMA DIRECTEUR NUMERIQUE DU TERRITOIRE

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 5 : DEVELOPPER UNE VILLE EQUILIBREE , AGREABLE ET ATTRACTIVE QUI S'INSERE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE ET OFFRE UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) est un outil de cadrage stratégique qui prévoit le déploiement du très haut débit sur un territoire couvrant un département. Les SDTAN recensent les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixes et mobiles, y compris satellitaires, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné. Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé. Le département a débuté son schéma depuis 2010. Ce schéma a pour objectif de mettre en cohérence les différentes actions locales et d'envisager éventuellement les problématiques d'interconnexion entre les réseaux locaux.
Pilotée par une instance de concertation régionale, le SDTAN permet un suivi des aides régionales vers les différents projets.
La communauté de communes souhaite participer à la mise en place de ce schéma afin d'identifier et couvrir le territoire en Très Haut Débit sur sa totalité d'ici 2020.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Identifier et couvrir le territoire en très haut débit Favoriser les modes de communication de nouvelle génération	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Ensemble de la population - Entreprises	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☐ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☒ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : CCCP		
Service : TSIC		**Référent : E Labous**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
		Conseil Général, Communes

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Diagnostic territorial de couverture numérique avec audit départemental											
2. Déclinaison du programme d'action sur le territoire de la CCCP											
3. Couverture total du territoire d'ici 2020											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	Définition par territoire résultat audit (2013)	
Suivi / Animation / Evaluation		

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Niveau de couverture initial ; évolution de la couverture

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

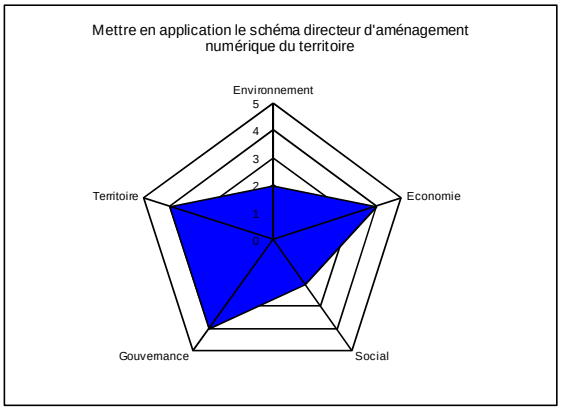

ACTION 2.6.4 : INTEGRER DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 6 : DEVELOPPER UNE VILLE SOLIDAIRE QUI CONSID7RE ET REPOND AUX PROBLEMATIQUES SOCIO- ECONOMIQUES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le territoire de Brignoles a connu des mutations économiques importantes qui se sont répercutées sur le tissu social. La crise économique a accentué ce phénomène, et a abouti à un taux de chômage de plus de 10% en 2007, et à une progression du nombre de contrats précaires.
Afin de prendre en considération les besoins de ses administrés en termes d'emploi mais également dans un objectif d'exemplarité, la collectivité a décidé de mettre en place des clauses sociales dans ses marchés publics.
L'introduction d'une clause sociale dans une commande publique incite à prendre en compte la notion de développement durable, en permettant de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction des critères liés à l'emploi, à la lutte contre les exclusions et à la formation.
La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Faciliter l'insertion et la formation par l'économie dans les marchés communaux	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Personnes éloignées du marché du travail	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Direction de la commande publique		Référent : O Oberto
Partenaires	Internes	Externes
	Services porteurs de projet	maison de l'emploi, mission locale, Entreprises prestataires

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mise en place de la clause sociale dans les marchés publics											
2. Analyse systématique des potentiels d'insertion dans les marchés lancés par la Commune											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		150 h
Suivi / Animation / Evaluation	Incidence sur coût des marchés à définir (indicateur)	Nombre d'heures mobilisées par agent de la maison de l'emploi (indicateur)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre d'heures dans les marchés de travaux et dans les marchés de prestation de service, effets directs et indirects sur la situation économique du bénéficiaire et de la collectivité, efficience du dispositif

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

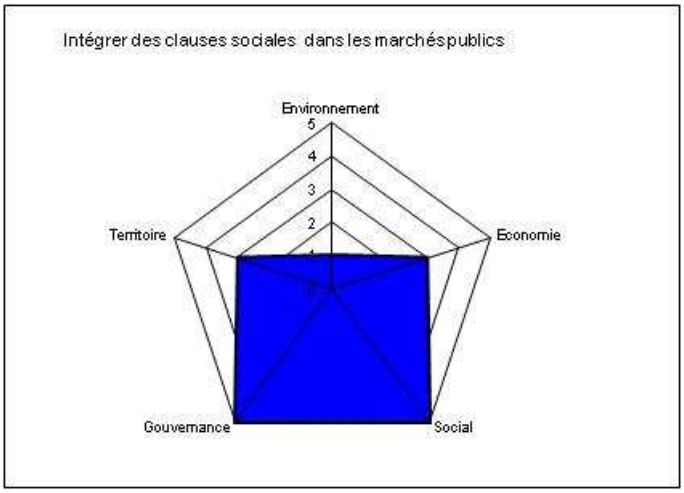

ACTION 2.6.5 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : UN LOGEMENT POUR TOUS

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 6 : DEVELOPPER UNE VILLE SOLIDAIRE QUI CONSIDERE ET REPOND AUX PROBLEMATIQUES SOCIO- ECONOMIQUES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le PLH participe d'une vision prospective qui dépasse le seul domaine de l'habitat et l'inscrit dans la réflexion d'ensemble sur le devenir de la communauté, l'organisation des déplacements et les perspectives de développement durable et solidaire du territoire.
De ce point de vue, son articulation avec le Projet de territoire et les autres politiques ou démarches qui y contribuent (le Contrat de Territoire de la Provence verte, le SCoT en cours d'élaboration, l'Agenda 21 engagée sur la commune centre…) est une des clés de sa crédibilité.
Par ailleurs, le projet communautaire pour l'habitat, dans la définition des objectifs territorialisés, tient compte des choix de développement local souhaités par les communes, et veiller tout particulièrement à son adéquation avec l'offre d'équipements publics et de services aux habitants, les capacités financières des communes. La démarche d'élaboration du PLH se situe explicitement au croisement de ces deux échelles.
Afin de pouvoir inciter les promoteurs et constructeurs à fournir des logements adaptés tant dans leur typologie que dans leur mode d'accession, la Communauté de Communes a mis en place un fond de concours pour la production des logements sociaux conventionnés (PLAI, PLUS, PLS) ainsi qu'une convention de portage foncier pour permettre la mise en réserve de parcelles destinées à accueillir des programmes de production de logements sociaux.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Le P.L.H doit répondre aux besoins et aux préoccupations identifiées sur le territoire dans la perspective d'un développement équilibré de l'habitat sur le territoire communautaire voire le bassin d'habitat.	Orientation n°1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation n°5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- L'ensemble des ménages locaux qui vivent sur le territoire et l'ensemble des actifs qui travaillent qui y travaillent, mais qui ne parviennent pas à se loger, faute d'une offre adaptée	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☐ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes		
Service : Habitat		**Référent : M.BARGAOUI**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DEVECO, déplacements	Etat, Communes de la CCCP, CG83, Région,

Phases	**Calendrier**										
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**
1.a Diagnostic territorial et conception du PLH											
1.b Mise en place du PLH et déclinaison des prescriptions sur les territoires communaux											

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre	30 k € (Phase 1a)	
Suivi / Animation / Evaluation	750 k € / an (Phase 1b)	1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Indicateurs du PLH Transcription territoriale des prescriptions sur la Commune (et sur l'ensemble des Communes du Comté de Provence)

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

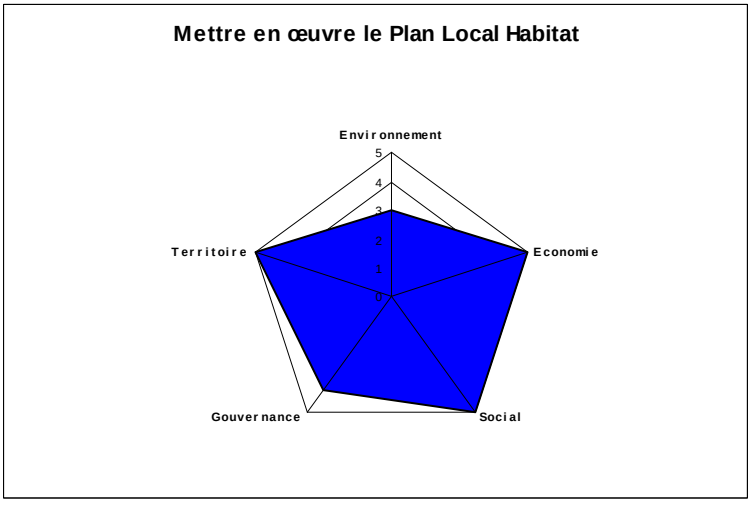

ACTION 2.6.6 : CREER UN ESPACE DES SOLIDARITES ET DE LA COHESION SOCIALE

AXE 1 : REPONDRE AUX EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE NOTRE SOCIETE

ORIENTATION 1 : REPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX DE NOS CITOYENS

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En tant que ville centre, Brignoles est également le « centre social » des nombreuses petites communes alentours. La collectivité doit donc élargir la réflexion menée dans les champs sociaux à l'ensemble du bassin de vie du territoire pour mieux évaluer les besoins et pouvoir travailler sur la prévention plutôt que dans l'urgence.

Afin de regrouper l'ensemble des structures sociales du territoire dans un même espace, la commune a décidé de mettre en place un espace de solidarité. Ce lieu vise à accueillir des services publics à caractère social et citoyen et des partenaires associatifs, premiers acteurs de la solidarité et de la citoyenneté sur le territoire.
Le futur Espace des Solidarités et de la cohésion sociale se veut un lieu privilégié. Il regroupera les services du CCAS, le social solidaire, la citoyenneté, la prévention de la délinquance, l'antenne de justice et la médiation sociale. La création d'un restaurant social, sans doute à l'emplacement de l'ancien réfectoire, et d'un restaurant d'application (cuisine et salle de restauration) permettront de mener à bien un double objectif : la mission sociale, avec une dimension supplémentaire : la formation professionnelle.
Il comprendra aussi une Maison des Associations et la présence du service Vie associative pour favoriser l'échange entre les acteurs et la mutualisation des services.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Assurer la coordination de l'action sociale territoriale ; analyser les besoins ; optimiser les dispositifs en place	Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- personnes en difficultés - Associations œuvrant dans le domaine social	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DLS		**Référent : E Valeani**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	SET ; Vie associative	Associations à caractère social ; CCAS

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1.a Conception et construction de l'espace des solidarités											
1.b Pilotage de la mission de développement local solidaire											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	2 500 k€	
Suivi / Animation / Evaluation		Gestion et conduite de la politique globale par la mission développement local solidaire

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Optimisation de fonctionnement des associations; optimisation de l'action sociale sur le territoire ; économies dégagées par la mutualisation

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

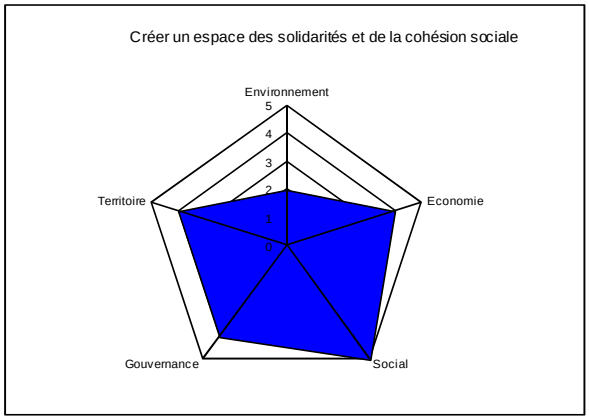

ACTION 2.7.1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 7 : RECONQUERIR NOTRE IDENTITE TERRITORIALE ET LA METTRE EN VALEUR

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune dispose d'une richesse faunistique et floristique, d'un patrimoine paysager et bâti de qualité. Afin de renforcer leurs préservations, la commune souhaite

- Phase 1 : Mettre en place un Observatoire environnemental et Réaliser un diagnostic faune, flore, patrimoine paysager. Cet observatoire permettra de collecter et centraliser les données environnementales, sous forme d'indicateurs, pour la biodiversité, la gestion et l'élaboration et l'évaluation des politiques environnementales. La connaissance du patrimoine naturel et paysager permet d'orienter les politiques d'aménagement, mettre en place des actions de préservation adéquates. Pour être protéger, le patrimoine qu'il soit protégé ou commun doit être identifié, cet observatoire pourra répondre à ce besoin.
- Phase 2 : Développer les circuits de randonnée. L'identification du patrimoine naturel et paysager est un prélude à sa mise en valeur. Le développement des circuits de randonnée constitue un vecteur de la découverte du patrimoine local tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement touristique et plus particulièrement le schéma de développement touristique durable développé par l'office intercommunal du Tourisme (OIT) et le SMPPV qui ont identifié le tourisme vert comme une opportunité économique particulièrement adaptée à la typicité de notre territoire.
- Phase 3 : Labelliser et inscrire ces sentiers dans les guides de randonnées locaux. En continuité logique de la phase 2, la labellisation et la communication autour des circuits de randonnée permettront d'élargir le rayonnement du patrimoine naturel de la Commune et ainsi optimiser leur fréquentation.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Mettre en valeur et faire connaitre notre patrimoine naturel	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Patrimoine naturel et culturel - Randonneurs, excursionnistes, touristes de la Provence Verte	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		**Référent : C Barle**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	CTM ; SUF ; Service Patrimoine	CG 83 ; SMPPV ; CCCP ; OIT ;

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1 : Créer un observatoire environnemental / Réaliser un diagnostic faune, flore, patrimoine paysager											
2 a. Développer des circuits de randonnée sur le territoire communal											
3. Labelliser les circuits et permettre leur inscription dans les guides locaux											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	20 k€ (Phase 1)	70 h / Sentier (Phase 2 et 3)
Suivi / Animation / Evaluation	1 € / Ml de sentier / 3ans	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Potentiel écologique dégagé ; actions de valorisation entreprises ; Fréquentation des sites inventoriés Linéaires de sentier créés ; évaluation de la fréquentation

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

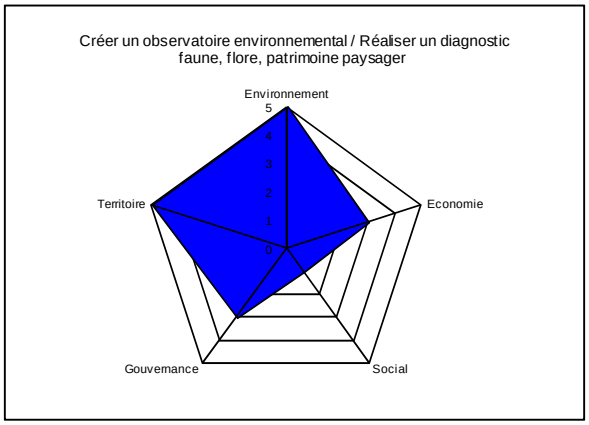

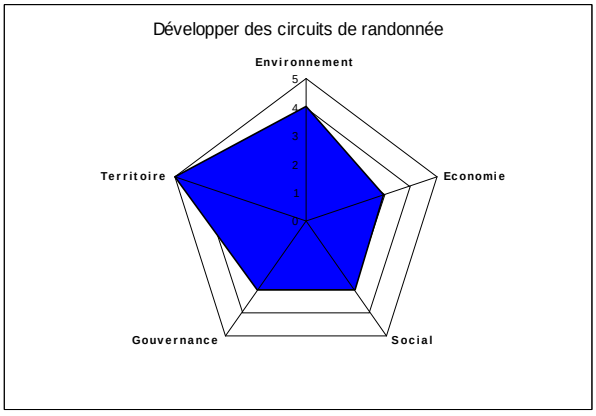

ACTION 2.7.2 : RELANCER LA CULTURE DE LA PRUNE DE BRIGNOLES

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 7 : RECONQUERIR NOTRE IDENTITE TERRITORIALE ET LA METTRE EN VALEUR

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La prune de Brignoles était un produit recherché et apprécié au moyen âge (la Pistolle), elle reste aujourd'hui un élément identitaire fort du territoire. L'association de la prune Brignoles travaille sur sa relance depuis plusieurs années sur la mise en place d'une nouvelle filière économique autour de ce produit de caractère, La Ville de Brignoles a planté en 2005 un verger de « perdrigon violet et accompagne l'association de la prune dans son projet de développement. L'objectif pour Brignoles est de travailler dans un premier temps sur une filière artisanale qui permettra une valorisation de son paysage, de son terroir et de son identité. Plusieurs actions vont permettre l'émergence de cette dynamique :

- Phase 1 : Organiser et dynamiser la fête de la prune et inscrire la prune de Brignoles dans le paysage local.
- Phase 2 : Développer une filière économique locale autour de la prune en visant le développement de partenariats locaux et la constitution d'une filière de production AB.
- Phase 3 : Permettre la plantation de pruniers dans les terres agricoles et relancer la production en fournissant 1000 plants de Perdrigon violet et, le cas échéant, mener une démarche de multiplication.
- Phase 4 : Développer une gamme de boisson à base de prune avec les agriculteurs, les artisans et les commerçants locaux.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Faire émerger une marque agricole autour de Brignoles, valoriser l'image de la ville / Reconquérir une dynamique agricole / Valoriser les partenariats locaux.	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- agriculteurs, artisans locaux - Usagers du territoire, touristes	☒ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☐ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☒ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Association de la prune de Brignoles		
Service :		**Référent : Monsieur Richard**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DDD, SKA, Patrimoine	Propriétaires fonciers agricoles, exploitants, artisans et commerçants locaux. SMPPV

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Organiser et dynamiser la fête de la prune											
2. Développer une filière économique autour de la prune											
3. Produire et permettre la plantation de pruniers											
4. Lancer la production d'une gamme de boisson à partir de prune de Brignoles											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	6,8 k €	700 h / an (Phase 1)
Suivi / Animation / Evaluation	350 € / an	800 h / an (Phase 2 et 4) 100 h / an (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Surfaces agricoles concernées, Nombre de plants fournis / an Notoriété du produit, progression d'attractivité du territoire en lien avec la prune Poids économique,

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

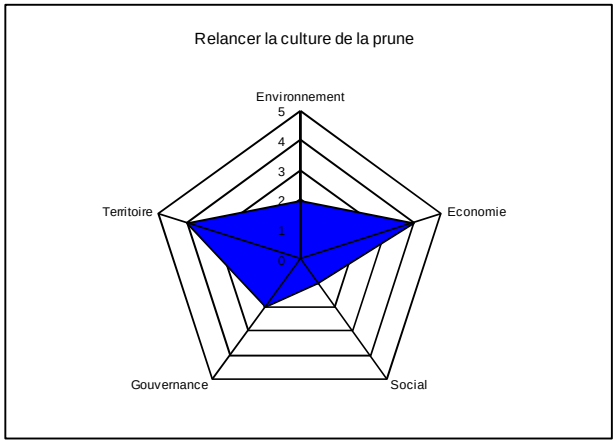

ACTION 2.7.3 : AMELIORER LA PERCEPTION DES ACTIVITES EN CENTRE URBAIN

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 7 : RECONQUERIR NOTRE IDENTITE TERRITORIALE ET LA METTRE EN VALEUR

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Brignoles possède un patrimoine bâti exceptionnel et un tissu urbain d'une qualité rare. Bien que l'on puisse considérer que l'activité du centre ville soit en diminution depuis plusieurs années, il faut signaler que de nombreuses activités commerciales, culturelles et également administratives maillent la vie du centre urbain de la cité. Toutefois, la visibilité de ces activités est très largement insuffisante. La Commune va ainsi déployer des efforts afin d'amener et guider l'usager vers le centre ville et faciliter sa déambulation. La mise en valeur de l'offre de service, commerciale et culturelle sous l'égide d'une mobilité douce va ainsi être lancée ces prochaines années :

- Phase 1 : Mettre en place une signalisation d'accompagnement vers le centre depuis les grands axes routiers.
- Phase 2 : Développer une signalisation favorisant la mobilité douce des points de stationnement vers le centra actif de la cité
- Phase 3 : Mettre en place une signalétique spécifiquement adaptée à l'attractivité commerciale du centre urbain.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Faciliter l'accès aux services, commerces, et sites dans le centre ville / favoriser le stationnement hors hyper centre Faciliter les déplacements / aider à la fréquentation du centre ancien	Orientation 4 : Impulser une nouvelle politique de mobilité durable Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Personnes venant en centre urbain	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Développement économique		**Référent : M Muetton**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DDD ; CTM ; SET ; COMM	Acteurs FISAC ; Gestionnaires de voirie

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mise en lace d'une signalisation extérieure renforcée											
2. Développement d'une signalisation de mobilité douce en centre urbain											
3. Etude Commerces / Signalétique (FISAC)											
4. Mise en place d'une signalétique commerciale (FISAC)											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	10 k € (Phase 1) 5 k € (Phase 2) 40 k€ (Phase 3)	60 h (Phase 1 et 2)
Suivi / Animation / Evaluation		

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Utilisation des stationnements périphériques ; évaluation de la fréquentation piétonne ; perception des déplacements et effets économiques associés Nombre de panneaux créés chaque année,

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

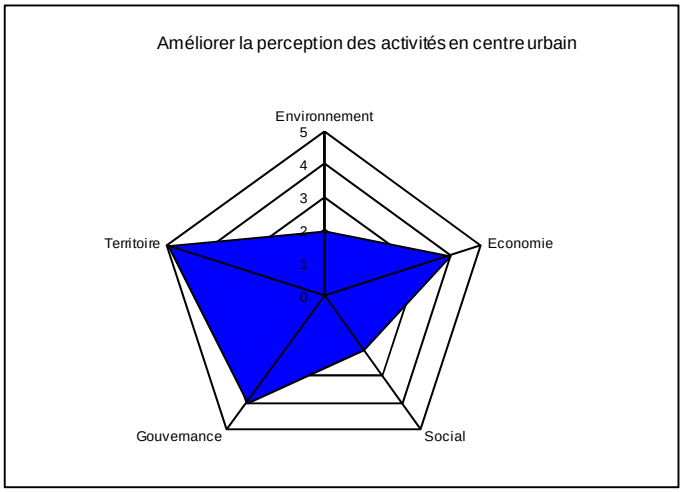

ACTION 2.7.4 : PROTEGER ET VALORSIER LE PATRIMOINE DE BRIGNOLES

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 7 : RECONQUERIR NOTRE IDENTITE TERRITORIALE ET LA METTRE EN VALEUR

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune est riche d'un patrimoine diversifié, associant à la fois un patrimoine bâti de qualité avec son centre ancien médiéval mais également un patrimoine naturel. Afin de renforcer la préservation de son patrimoine architectural, culturel et historique, Brignoles avait débuté un projet de Z.P.P.A.U.P en cours de finalisation sur le périmètre du centre afin de préserver de nombreux monuments historiques. Cette mesure de protection avait pour objectif de maintenir la forme urbaine du centre et d'en améliorer le champ de visibilité. Cette action sur le patrimoine bâti s'est accompagnée d'une mise en valeur de son patrimoine naturel avec notamment le développement de sentiers de randonnées.

Afin de poursuivre ce travail déjà mené, et de valoriser son patrimoine, la commune s'est engagée dans :

- Phase 1 : Mise en place d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Cette procédure faisant suite au Grenelle de l'environnement se substitue au dispositif de Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Elle permet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.
- Phase 2 : Réhabiliter le site de la fond de Bardel et en faire un outil pédagogique sur l'environnement. Ce site de l'ancien théâtre de verdure à proximité duquel s'écoule une source d'eau claire avait en outre accueilli un sentier botanique. Peu entretenu, le lieu s'était détérioré. Afin de le rendre accessible et de le mettre en valeur, depuis 2009, la collectivité le restaure par la mise en place notamment de chantiers de réhabilitation menés par des jeunes de la commune.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Conserver le patrimoine urbain et naturel, le valoriser et le protéger, et l'intégrer dans les projets de développement, Faire découvrir le patrimoine communal / Permettre le développement d'activité de pleine nature / sensibiliser à l'environnement par l'activité ludique	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Patrimoine bâti mis en valeur - Patrimoine naturel réhabilité	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 1 et 2)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : **SUF (Phase 1)** **DDD (Phase 2)**		**Référent : F Andrieux (Phase 1)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	PVQ; DST; CTM ;	ABF ; DRAC

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mise en place d'une AVAP											
2.a Poursuivre la réhabilitation et la mise en valeur du site de la fond de Bardel											
2. b Transformer le site en outil pédagogique sur l'environnement											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	30 k € (Phase 2)	150 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation	15 k € (Phase 1) + 2.5 k € par an entretien (Phase 2)	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de fiches actions patrimoine ; évolution du patrimoine dans le temps ; actions de mise en valeur ; restauration Utilisation et respect du site ; Fréquentation du site ; animations proposées

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

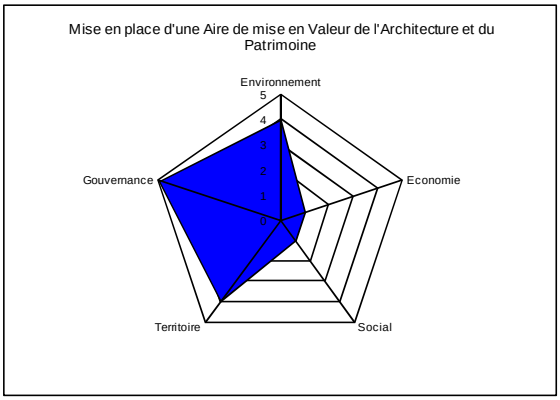

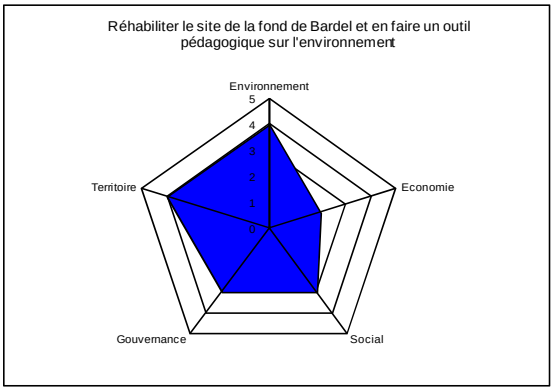

ACTION 2.7.5 : RENFORCER NOTRE ATTRACTIVITE CULTURELLE

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 7 : RECONQUERIR NOTRE IDENTITE TERRITORIALE ET LA METTRE EN VALEUR

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune a mené une réflexion importante aboutissant à la construction d'une politique culturelle ambitieuse et structurée. La déclaration de politique culturelle du Maire en Novembre 2009 précise le souhait de la ville de s'approprier la culture et de créer une politique qui réponde aux enjeux de développement durable. Le constat avait été fait d'un déficit d'équipements culturels associé à un faible nombre d'endroit dédiés à l'action culturelle.
Afin de remédier à la pénurie d'équipements culturels, la commune a pour objectif :

- Phase 1 : Créer un pôle culturel regroupant le pôle culturel actuel, le musée et les archives communales.
- Phase 2 : Développer un projet scientifique et culturel pour le musée du Pays de Brignolais et le pôle culturel.
- Phase 3 : Développer un circuit patrimonial autour de l'eau en lien avec l'événement régional « 2013 Année mondiale de l'eau ».
- Phase 4 : Evaluer notre politique culturelle selon plusieurs indicateurs : Fréquentation, cibles, politique tarifaire, attractivité…

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Promouvoir la culture locale / améliorer la cohérence des manifestations culturelles Renforcement de l'attractivité du Musée / mise en valeur des collections	Orientation 3 : Anticiper les mutations économiques pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- La population de la commune et des communes périphériques - Les touristes venant sur la commune	☐ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 1,2 et 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Services culture et animation		**Référent : A Dunan (Phase 1 et 4) G Durio (Phase 2) F Gesbert-Bonnet (Phase 3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	DDD, SETAM, SKA, Patrimoine, Communication	DRAC ; Région CG 83 ; Centre interrégional de la conservation et de la restauration du patrimoine (Phase 1), Association du musée du pays brignolais

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1.a Etude historique du pôle culturel											
1.b Travaux du pôle culturel											
2. Projet scientifique et culturel pour le musée du Pays de Brignolais et le pôle culturel											
3. Projet de circuit autour de l'eau											
4. Evaluation de la politique culturelle											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	25 k € (Phase 1 : étude) 2 M € (Phase 1 : travaux) 40 k€ (Phase 3)	250 h (Phase 4)
Suivi / Animation / Evaluation	25 k€ (Phase 2)	1 ETP RH (Phase 1a et 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Fréquentation du pôle culturel, rayonnement des équipements Fréquentation du musée et rayonnement ; mise en valeur des collections Résultats de l'évaluation de la politique culturelle, orientations données

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

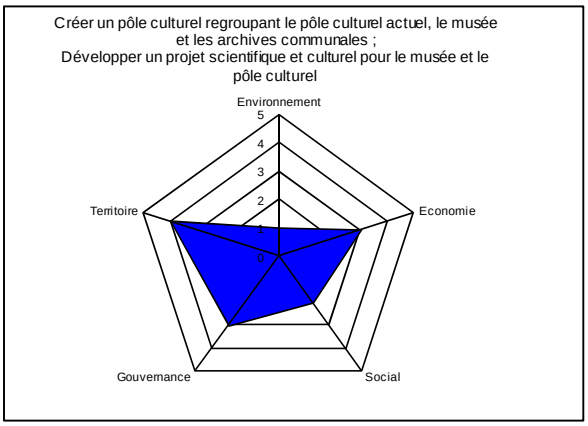

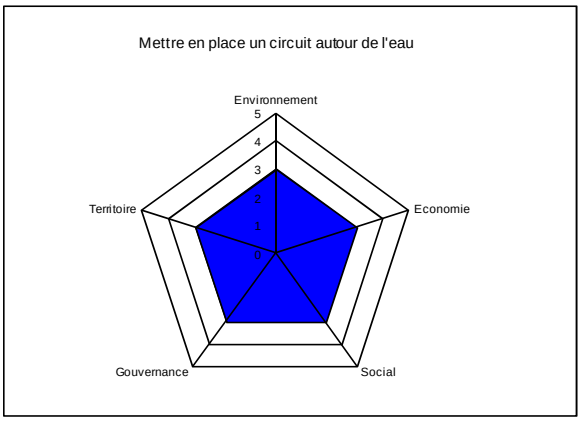

ACTION 2.8.1 : RENFORCER NOTRE GESTION DU RISQUE INCENDIE

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 8 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA GESTION DE LA CITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune est impactée par des risques naturels et des risques technologiques. Dans le cadre de l'amélioration de son cadre de vie, de la protection des personnes et des biens et dans un objectif de préservation de ses espaces naturels et forestiers, la commune souhaite renforcer la protection de son massif forestier. Les conditions météorologiques, l'afflux de population, et le mitage urbain, accentuent ce risque aux abords des espaces boisés. Les quartiers sud du haut de la ville sont les plus vulnérables à l'aléa.

Cette action s'inscrit dans une politique de lutte contre les incendies déjà menée par la collectivité.

La prévention du risque feu de forêt se poursuit sur la commune par :

- Phase 1 : Poursuivre l'inscription de la commune dans le Comité de Secteur dont la mission principale est l'organisation de l'organisation des pistes de défense contre les incendies de forêt, la coordination générale des acteurs, et la mise en place de base de données sur les populations exposées.
- Phase 2 : Assurer la distribution annuelle de plaquettes d'informations sur le débroussaillement à destination des propriétaires de terrain situés en zone d'exposition au risque.
- Phase 3 : Mettre en place un schéma de débroussaillement des voies communales permettant entre autre de maintenir des coupures de combustibles au sein du massif. Ce schéma permettra d'identifier les voies communales nécessitant le débroussaillement à 20 mètres de part et d'autre des voies.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Connaître les enjeux exposés au risque incendies, vérifier le bon état de débroussaillement des propriétés situées en massif forestier et des voiries communales, optimiser la défense incendie.	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Propriétés privées situées dans le massif forestier - Voiries communales	☒ Mise en place (Phase 1 et 2) ☐ En cours de lancement ☒En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		Référent : C Barle
Partenaires	Internes	Externes
	CTM, SUF	Conseil Général 83, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), CCFF

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mise à jour tri annuelle de la base de donnée du comité de secteur											
2. Distribution des documents d'informations à la population											
3a. Diagnostic et stratégie de gestion des voiries communales											
3b. Mise en application du plan d'action											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	12 k € (Phase 3)	300 h (Phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation	500 € (Phase 2)	500 h / 3 ans (Phase 1) 120 h / an (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs :	Linéaire de voies mises aux normes ; Gain économique dégagé ; Niveau de protection des forces de secours dans la lutte contre l'incendie ; Nombre de propriétaires inscrits sur la base de données

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

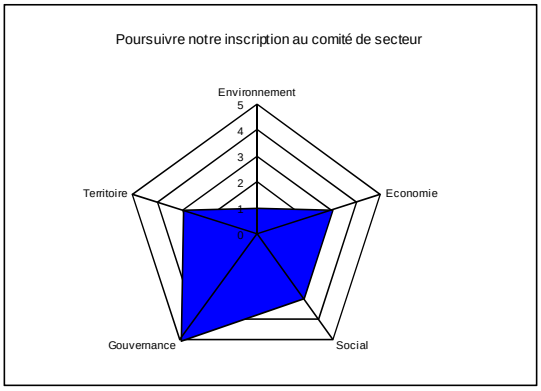

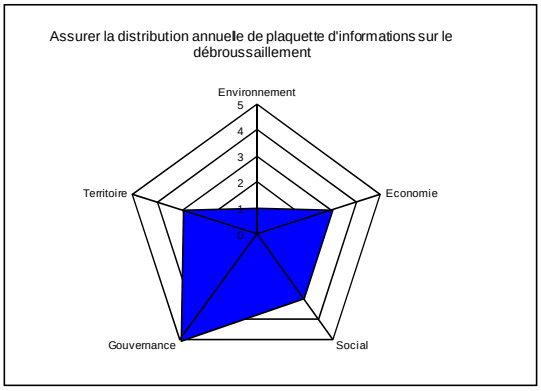

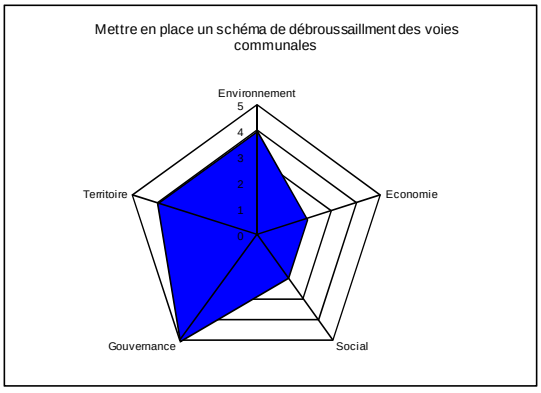

ACTION 2.8.2 : RENFORCER NOTRE GESTION DES SITUATIONS DE CRISE

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 8 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA GESTION DE LA CITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de limiter les conséquences des risques majeurs, la commune mène plusieurs types d'actions. Outre la mise en place d'études portant sur la connaissance des risques, la mise en place de plans de communication ou encore la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs auprès de la population, la commune souhaite compléter sa politique de prévention par :

- Phase 1 : Des actions d'anticipation des risques avec la pérennisation de l'adhésion de la commune à un service de prévision météorologique spécifique au territoire « PREDICT », et la poursuite de l'adhésion de la commune à la convention PRESENCE (Anticiper les problèmes d'alimentation électrique du territoire)
- Phase 2 : Le développement du dispositif POPRISQUE permettant de diffuser des informations et directives à la population située dans des secteurs à risques par SMS depuis la cellule de crise,
- Phase 3 : Des tests réguliers du Plan communal de Sauvegarde. Le PCS a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Tester la capacité de réaction de la commune face au risque / intégrer les retours d'expérience Optimiser notre gestion de crise	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- La population de la commune - Les services communaux d'interventions	☒ Mise en place (Phase 1) ☒ En cours de lancement (Phase 2) ☒ En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		Référent : C Barle
Partenaires	Internes	Externes
	Groupe de travail Risques	SDIS, ERDF, CG 83

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Dispositif Présence et Predict											
2. Mise en place du dispositif POPRISQUE											
3. Tests et Intégration des retours d'expérience du PCS											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	10 k € Conception PCS	450 h Conception PCS
Suivi / Animation / Evaluation	5 k € / an Adhésion Prédict 500 € / an Poprisque	100 H / 2 ans (tester le PCS) 50 H / an (Phase 1 et 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de repères visibles depuis la voie publique / perception du risque par la population Efficacité du dispositif ; intégration des RETEX ; Evolution du PCS

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

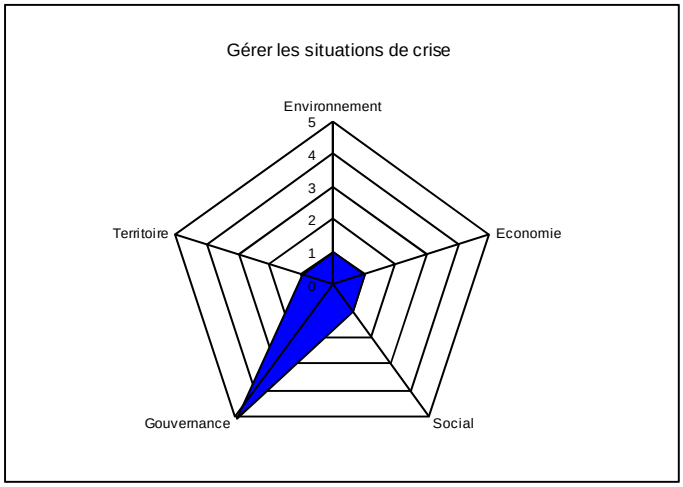

ACTION 2.8.3 : REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DU RISQUE INONDATION

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 8 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA GESTION DE LA CITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune est traversée d'ouest en est par le Caramy, cours d'eau se caractérisant par des étiages sévères et des montées des eaux de crues rapides. Ce risque inondation est accentué par le ruissellement urbain lors d'événements météorologiques sévères. Afin de limiter la vulnérabilité du territoire, la commune souhaite s'engager dans des actions de réduction du risque et affiner sa réflexion sur des territoires spécifiques. Pour ce faire, la commune agit à plusieurs niveaux :

- Phase 1 : Au niveau du quartier ou de la commune en intégrant une réflexion pour chaque opération d'aménagement : Prise en compte des risques dans la planification urbaine et dans les opérations d'aménagement rendue effective par l'intégration de cette problématique dans la révision du PLU. Il s'agit également, pour toute opération, de limiter le nombre de personnes exposées aux risques mais également de travailler sur l'imperméabilisation des sols, sur la problématique de ruissellement urbain, par la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement pluvial. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) a été prescrit pour le Caramy et ses affluents, le 11 février 1999. La Commune a décidé de participer activement à son élaboration, sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM du Var depuis le mois d'août 2010.
- Phase 2 : Consécutivement aux crues de novembre 2011, la Commune a lancé une étude de baisse de la vulnérabilité du secteur urbain de Brignoles aux crues du Caramy qui définira un plan d'actions permettant de limiter la fréquence et l'impact des débordements de la rivière.
- Phase 3 : Au niveau du bassin versant de l'Argens : en participant au programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) du bassin mené par le Conseil Général du Var.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Parfaire notre connaissance du risque / Limiter l'exposition d'enjeux aux risques / intégrer les risques dans le développement urbain / disposer d'une vision et d'une culture globale du risque inondation	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Personnes et habitants en zone inondable - Tous acteurs du développement urbain	☒ Mise en place (Phase 1 et 3) ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase1et 2) ☒ Participation / Mobilisation (Phase3) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Direction du développement durable		**Référent : Monsieur Barle**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	SUF ; SET ;	DDTM du Var, CG 83 (Maître d'ouvrage PAPI phase 3), Région,

Phases	**Calendrier**										
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**
1a. Prendre en compte les risques dans la planification urbaine et dans les opérations d'aménagement											
1b. Accompagner l'élaboration du PPR Inondation											
2. Lancer une étude de baisse de la vulnérabilité du secteur urbain au risque d'inondation du Caramy											
3. Participer au Programme d'Action pour la Prévention des Inondations du Bassin de l'Argens											

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre	120 k € (Phase 2)	100 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation		100h / an (Phase 1 et 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Evolution du nombre de personnes exposées à un risque ; évolution des dégâts occasionnés par une inondation Degré d'intégration du risque dans les opérations d'aménagement Avancement de la procédure ; effets sur la sécurité publique ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

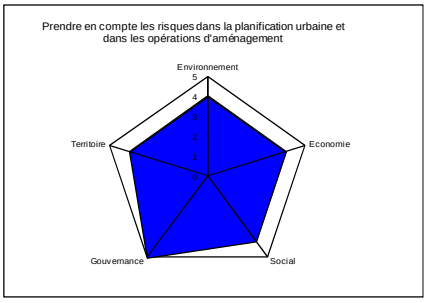

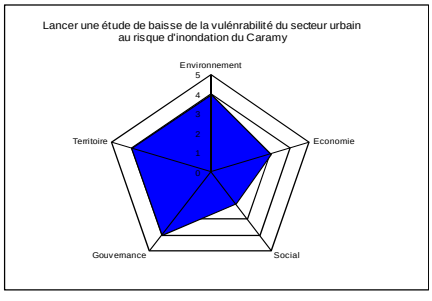

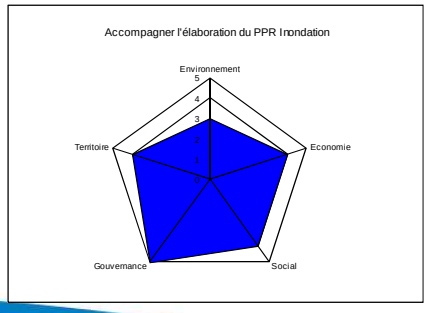

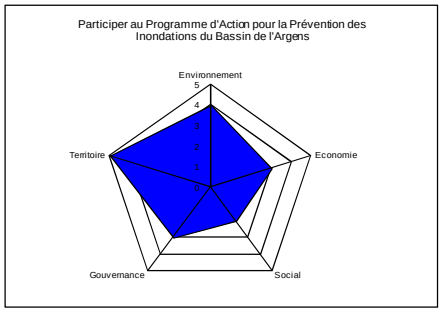

ACTION 2.8.4 : INFORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION AUX RISQUES

AXE 2 : PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

ORIENTATION 8 : PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LA GESTION DE LA CITE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de limiter les conséquences des risques majeurs, la commune mène deux types d'actions complémentaires. La première consiste à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour réduire les effets des risques avec notamment : Une meilleure connaissance des aléas (études), la programmation de mesures de réduction de la vulnérabilité collective (maîtrise de l'urbanisation, dispositifs de surveillance, moyens de prévention….), une optimisation de la gestion de crise.
La seconde logique à laquelle cette fiche action répond, est l'information et la formation de la population le plus largement possible aux risques majeurs qu'elle encourt au quotidien afin de cultiver sa mémoire du risque : l'information préventive.

Afin d'y parvenir la commune développe trois dispositifs :

- Phase 1 : La diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il informe la population des risques auxquels elle peut être soumise (localisation), de l'historique des aléas (récurrence), des moyens de prévention déployés par la commune, et des consignes de sécurité particulières en cas d'événement majeur.
- Phase 2 : L'organisation régulière de réunions publiques d'informations sur les risques.
- Phase 3 : La mise en place de repères de crue identifiants les niveaux des plus hautes eaux connues du Caramy et ainsi rappeler aux usagers la présence du risque inondation sur le territoire.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Sensibiliser la population aux risques majeurs / diffuser les bonnes conduites à tenir / Informer sur les risques	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- La population de la commune	☒ Mise en place (Phase 1) ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 2 et 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		**Référent : C Barle**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Service Communication et démocratie de proximité	Comités de quartier

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Rédaction et diffusion du DICRIM											
2. Réunion d'information publique											
3. Mise en place des repères de crue											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	3 à 4 k € (Phase 3)	200 h (Phase 1)
Suivi / Animation / Evaluation	2,5 k € (Phase 1)	75 h (Phase 1) 30 h / 2 ans (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de prestation de formation et de sensibilisation dispensées ; Nombre de personnes touchées ; Evolution des pratiques en cas de crise ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

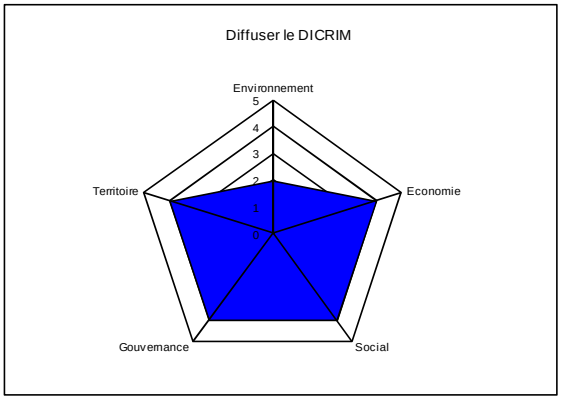

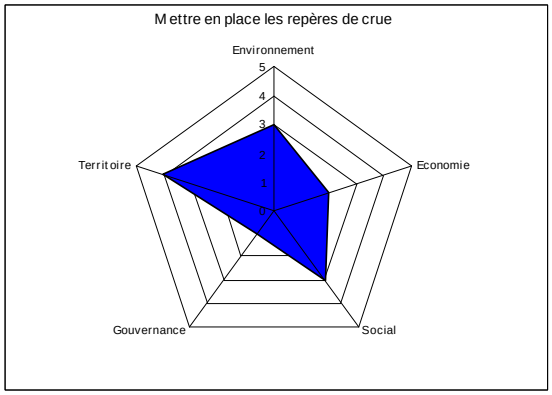

ACTION 3.9.1 : DEVELOPPER UNE ADMINISTRATION « CONSOM'ACTRICE »

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 9 : GERER LA COLLECTIVITE DE MANIERE RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Ville de Brignoles est l'une des plus grosse « entreprises » du Comté de Provence. Elle se doit d'assurer un rôle d'acteur responsable et engagé dans son fonctionnement et ses pratiques de consommation afin de participer à l'essor économique et social du territoire. La Ville s'engage ainsi à s'engager dans cette dynamique de consommation qui complètera ses dynamiques d'administration écoresponsable.

Afin de renforcer sa démarche éco-responsable et renforce notre exemplarité, la Commune s'engage :

- Phase 1 : Rechercher l'atteinte d'objectif de 20 % de produits Bio et Locaux dans l'achat de denrées alimentaires.

La première cible est la cantine communale qui produit plus de 900 repas par jour et qui joue un rôle d'éducation important auprès des plus jeunes. Les efforts déployés ces dernières années ont permis d'atteindre un ratio d'achat de produits Bio de 12% en volume. Concernant la filière locale, la Commune se heurte à la faible disponibilité de produits dans un rayon de 80 kilomètres notamment en matière de produits carnés. Les actions de développement agricole envisagées permettront d'accompagner cette démarche dans la recherche de l'atteinte de ces objectifs.

- Phase 2 : Développer l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics.

Depuis 2004, le code des marchés publics (CMP) autorise l'intégration de critères environnementaux dans les critères d'analyse des offres et dans les clauses techniques des appels à concurrence. La Commune a ainsi intégré ces clauses dans certains appels d'offres, notamment dans le domaine de la fourniture des produits d'entretien et dans les clauses techniques de marchés de travaux. D'autres pistes d'actions prioritaires seront définies afin de développer cette intégration.

- Phase 3 : Favoriser le développement du commerce équitable.

En signant la charte du Commerce équitable avec l'association Var équitable en avril 2012, la Commune de Brignoles s'est engagée à inclure dans sa consommation des produits issus d'exploitations engagées pour la protection de l'environnement et l'essor social. Le Commerce engagé permet ainsi d'assurer un revenu aux petites entreprises situées généralement dans les pays émergents et pérenniser leurs modes de production. Des sessions de sensibilisation « atelier des sens » seront également dispensées durant l'année pour informer et sensibiliser aux enjeux de la solidarité internationale.

- Phase 4 : Assurer un taux d'emploi des personnes reconnues en situation d'handicap :

La loi du 11 février 2005 fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de personnes handicapées, à hauteur de 6% de l'effectif total. La Commune s'engage ainsi à atteindre ces objectifs nationaux par le biais de son recrutement et de l'intégration de clauses sociales dans ses marchés. Les personnes en situation de handicap constituent encore aujourd'hui une classe de population en grande difficulté d'accession à l'emploi et de fait de délaissement social.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Soutenir le tissu économique local / diminuer les effets liés aux transports de marchandise / Atteindre 20 % de produits locaux, équitables et bio dans nos achats Favoriser la prise en compte de l'environnement chez les prestataires communaux / Limiter notre impact écologique Favoriser l'intégration et l'emploi des personnes handicapées	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 6: Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire Orientation 10: Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Restauration communale	☒ Mise en place (Phase 1,2, 3 et 4)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe
- Personnes reconnues handicapées	☐ En cours de lancement	☐ Participation / Mobilisation
- Candidats aux marchés publics	☐ En programmation	☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Commande publique / Ressources humaines		Référent : O Oberto (Ph 1, 2 et 3) JL Michel (Ph 4)
Partenaires	Internes	Externes
	Commande publique	Agribiovar ; producteurs locaux

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Favoriser les filières locales courtes et Bio dans nos marchés d'approvisionnement											
2. Développer les clauses environnementales dans les marchés publics											
3. Favoriser le développement du commerce équitable											
4. Assurer un taux d'emploi des personnes reconnues handicapées dans la collectivité											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		100 h (Phase 1, 2 et 3)
Suivi / Animation / Evaluation	350 € / an (Phase 3)	120 h / 3 ans (Phase 1, 2 et 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	% de produits bio ; % de produits locaux ; % de produits équitables ; évolution budgétaire ; Atteinte des objectifs règlementaires ; coût financier en cas de non atteinte des objectifs (Taux emplois personnes reconnues en situation d'handicap) Nombre de marchés concernés ; prépondérance critères environnementaux ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

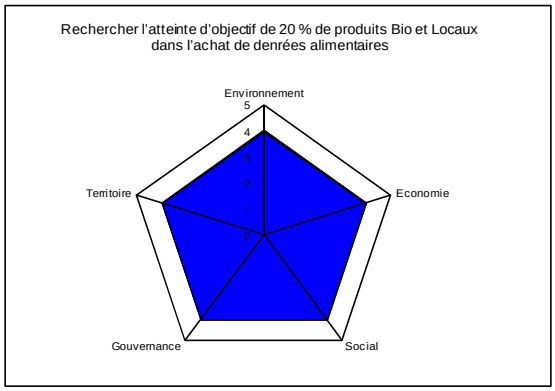

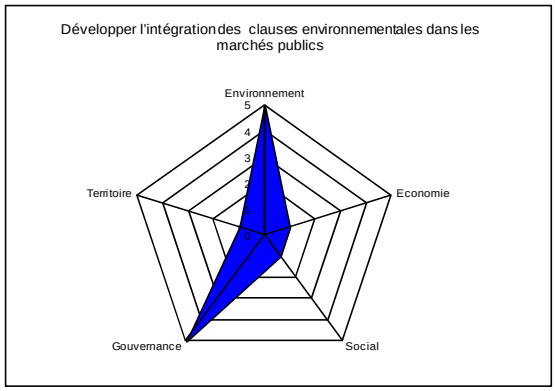

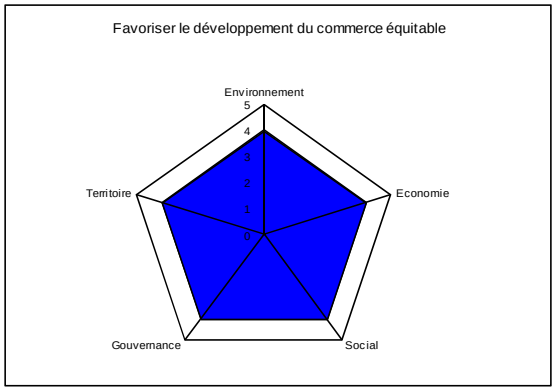

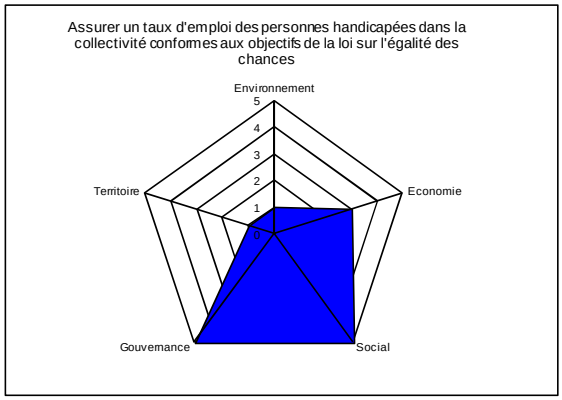

ACTION 3.9.2 : S'ENGAGER POUR UNE ADMINISTRATION ECORESPONSABLE

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 9 : GERER LA COLLECTIVITE DE MANIERE RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable.
Les administrations sont les premières à devoir assumer plusieurs responsabilités. Il s'agit à la fois d'une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique. Il s'agit, non seulement de préserver l'environnement, mais également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la réalisation d'économies budgétaires. Il s'agit également de convaincre les personnels de la collectivité, mais aussi l'ensemble des consommateurs de la nécessité d'adopter d'autres comportements au quotidien.
Afin qu'une véritable dynamique puisse désormais s'engager, la commune doit montrer l'exemple et intégrer les enjeux du développement durable dans ses politiques publiques, comme dans son fonctionnement quotidien.
A cet égard, il convient notamment que la mairie limite les impacts sur l'environnement de son activité, évolue vers d'autres modes de consommation, et réduise les gaspillages de toute nature. Afin d'y parvenir, la commune s'engage dans :

- Phase 1 : Agir sur la formation et l'information :
    - Phase 1.a Mettre en place une formation d'éco-responsabilité pour tous les agents municipaux

Sensibiliser les agents au développement durable en fonction de leurs compétences permet une meilleure compression et l'apprentissage de modes de fonctionnement éco –responsable. Plusieurs modules seront donc organisés en fonction des différents services et de leurs compétences.

    - Phase 1.b Mettre en place une charte de l'écoagent au sein de la collectivité

La mise en place d'une charte identifiant le plan d'éco responsabilité de la collectivité et signée par l'ensemble des agents permet à la fois une meilleure connaissance par les agents de la démarche éco responsable à suivre mais permet aussi une communication des actions de la collectivité vis-à-vis de ses administrés.

- Phase 2 : agir sur une gestion responsable des espaces verts : Elaborer un plan de gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque des méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable. Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public.
En résumé, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible.

- Phase 3 : agir sur les déplacements
    - Phase 3.a Mettre en place un plan de déplacement d'administration

Ce Plan de Déplacements est une démarche projet pour mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions destinées à inciter les agents à réduire leur utilisation individuelle de la voiture, au profit des autres modes ou usages : marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage, ... Les livraisons et enlèvements de marchandises sont aussi concernés par ces actions. La démarche doit préciser les objectifs quantifiés et planifiés, les moyens à mettre en œuvre y compris financiers, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation du plan.

    - Phase 3.b Mettre en place une plate forme de covoiturage interne à la collectivité

La mise en place d'une plate forme permettra de mettre en relation l'ensemble des agents réalisant les mêmes déplacements domicile –travail chaque jour. Ils pourront s'ils le souhaitent réaliser du co – voiturage et donc par la même réaliser des économies d'énergie, et budgétaire.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Sensibiliser les agents au développement durable / exporter cette connaissance dans la vie de tous les jours Cadrer la démarche et la contractualiser / diffuser les bonnes pratiques à l'extérieur de la collectivité Réduire la consommation d'eau et de produits phytosanitaires / organiser l'entretien et le développement des espaces verts de la ville Organiser les déplacements domicile travail des agents municipaux / Diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents	Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 6 : Développer une ville solidaire qui considère et répond aux problématiques socio-économiques Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles Orientation 11 : Lutter contre toutes les formes de nuisance et de pollution

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Agents et élus de la collectivité -	☐ Mise en place (Phase 1) ☒ En cours de lancement (Phase 3.b) ☒ En programmation (Phase 2,3.a)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		Référent :
Partenaires	Internes	Externes
	Tous services	ADEME, Région , Fredon PACA, EIE

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT	
1.a Mettre en place une formation d'éco-responsabilité pour tous les agents municipaux		■		■		■		■		■		
1.b Mettre en place une charte de l'écoagent au sein de la collectivité						■	■					
2. Elaborer un plan de gestion différenciée des espaces verts							■					
3.a Mettre en place un plan de déplacement administration											■	
3.b Mettre en place une plateforme de covoiturage interne				■								

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	18 k € (Phase 2)	70 h/ an (Phase 1.a) 200 h creation (Phase 1.b) 150 h (Phase 2) 100 h (Phase 3.b)
Suivi / Animation / Evaluation		35 h /an (Phase 1.a) 35 h / an (Phase 3.b)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	% de personnel formé à la démarche éco responsable ; indicateurs internes (déchets, fluides…); respect des engagements Indicateurs internes au plan d'éco responsabilité Consommation de fluides des JEV ; réduction de l'emploi des produits phytosanitaires ; impact écologique du plan de gestion différentié Dispositifs mis en place grâce au PDA ; évolution du kilométrage parcouru ; Nombre de trajets covoiturés ; nombre de kilomètres parcourus ; nombre d'utilisateurs; impact écologique

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

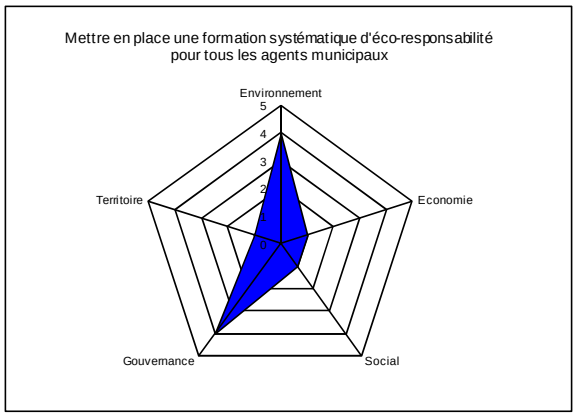

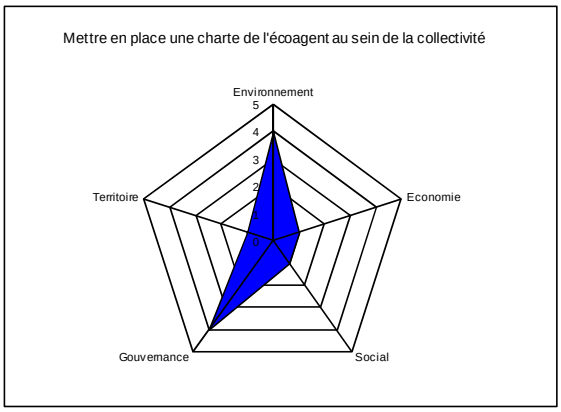

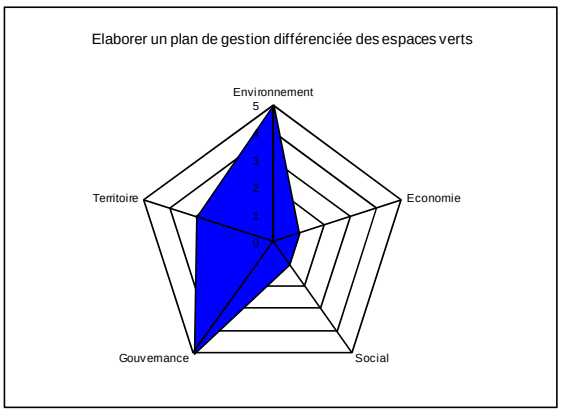

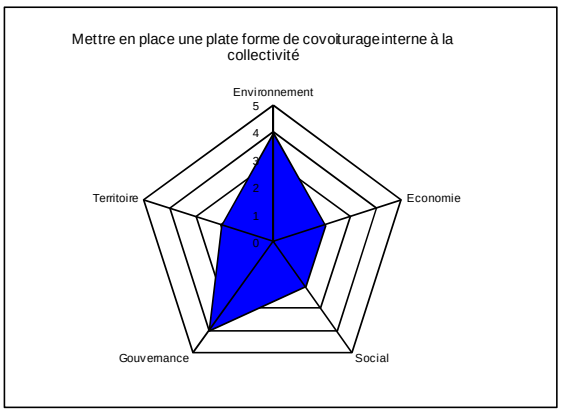

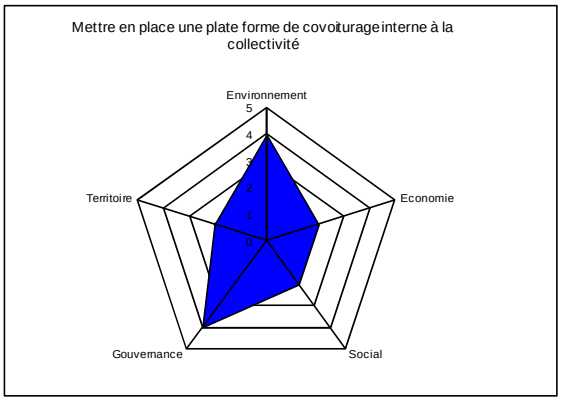

ACTION 3.9.3 : AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 9 : GERER LA COLLECTIVITE DE MANIERE RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Mairie de Brignoles compte environ 350 employés municipaux et plus de 130 bâtiments communaux. Elle exerce des compétences complémentaires à celles de la communauté de communes. La commune a décidé de mettre en place une démarche éco- responsable, cette initiative nécessite de nouveaux choix de gestion et d'organisation du travail.
Afin de rationaliser, permettre une meilleure gestion de ses services, la Commune souhaite :

- Phase 1 : Mutualiser les services et compétences aux différentes échelles de territoire.

Les différents territoires (Communaux et Communautaires) sont interdépendants. Les politiques de développement de territoire ne peuvent se concevoir dans l'ignorance des dynamiques des communes environnantes. Ce constat est d'autant plus vrai que Brignoles occupe le rôle de ville centre au sein du Comté de Provence. Afin de renforcer la coopération entre ces deux échelles administratives, la Commune de Brignoles et la CCCP procèdent à la mutualisation de leurs services afin d'apporter plus de cohérence dans le pilotage des politiques publiques locales et éviter de doubler les postes concernés par des compétences partagées.

- Phase 2 : Développer l'e-administration.
  - Phase 2a : Développer le site internet de la Ville.

Cette démarche consiste à donner la possibilité aux administrés de s'informer, d'être orienté mais aussi de réaliser des démarches administratives en ligne. L'administration en ligne (ou électronique) permet aux usagers de ne plus avoir à se déplacer. C'est aussi un moyen de communication entre les différents services plus rapide et plus pratique. La refonte du site internet de la Ville www.brignoles.fr a été coordonnée en 2011 dans cet objectif.

  - Phase 2b : Mettre en place et développer le portail famille.

Le portail famille permet de visualiser les factures attenantes aux activités périscolaires et extrascolaires, de pouvoir les payer en ligne par carte bancaire, visualiser le planning de réservation activités des enfants et de modifier les données spécifiques à la famille (coordonnées téléphoniques).

- Phase 3 : Réagencer les horaires d'accueil des services d'Etat civil

Le service communal d'état civil accueille le public du lundi au samedi midi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45. Le mardi et le jeudi ce service était également ouvert entre midi et 13h30. L'enquête de fréquentation réalisée en 2012 a permis d'identifier que le créneau d'ouverture en temps méridien ne répondait pas à une attente particulière des administrés au vu de sa faible fréquentation. Il a ainsi été décidé de supprimer l'ouverture méridienne et de prolonger l'ouverture de ce service jusqu'à 17h30 chaque jour de la semaine, le premier et troisième vendredi de chaque mois ce service restera ouvert jusqu'à 18h00.

- Phase 4 : Mettre en place un service urbain de proximité

La gestion urbaine de proximité permet de déployer une équipe technique opérationnelle chargée d'identifier et d'intervenir sur tout désordre présent sur le domaine public. Cet objectif principal de vigilance renforcée et de réactivité est couplé avec la possibilité de donner aux administrés un numéro unique de signalement de problèmes sur le domaine public et ainsi éviter une dispersion des informations.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Développer une vision élargie au bassin de vie des problématiques locales / Optimiser le fonctionnement des structures Favoriser l'accès aux services publics / assurer le développement des nouveaux modes de communication / optimiser le fonctionnement des services Optimiser notre capacité d'intervention / Mieux considérer les remontées des habitants.	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 4 : Impulser une nouvelle politique de mobilité durable Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Agents de la collectivité et de la communauté de communes - Citoyens et administrés	☒ Mise en place (Phase 2) ☐ En cours de lancement (Phase 1,3) ☒ En programmation (Phase 4)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Direction Générale des Services		Référent : R Idelovici
Partenaires	Internes	Externes
	Tous les services communaux et communautaires	

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Mutualiser les services et compétences aux différentes échelles de territoire											
2.a Développer le site internet de la Ville											
2.b Développer le portail famille											
3. Réagencer les horaires du service communal d'Etat Civil											
4. Mettre en place un service urbain de proximité											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	38 k € (Phase 2a) 17 k € (Phase 2b)	70 h (Phase 2b)
Suivi / Animation / Evaluation	1 800 € / an (Phase 2a) 1 000 € / an (Phase 2b)	½ ETP (Phase 2a) 2 ETP (Phase 4)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Fréquentation de l'espace famille et du site internet ; nombre de procédures dématérialisées ; satisfaction des usagers ; Fréquentation du service état civil ; efficacité du dispositif ; Performance d'intervention du service urbain de proximité ; nombre d'interventions réalisées ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mutualiser les services et compétences aux différentes échelles de territoire

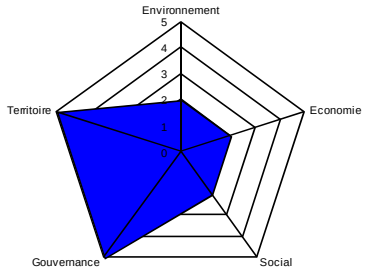

Développer l' E-Administration

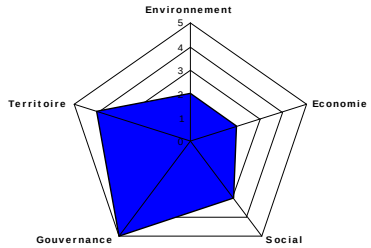

Développer le portail famille

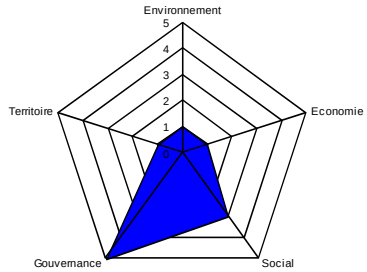

Mettre en place un service urbain de proximité

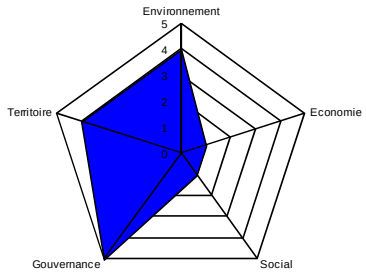

Réagencer les horaires d'ouverture du service de l'état civil

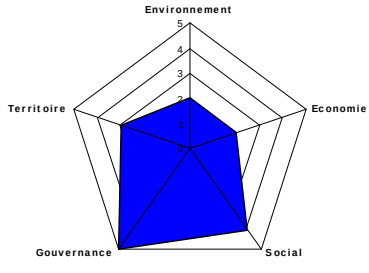

ACTION 3.9.4 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE ENERGETIQUE DURABLE

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 9 : GERER LA COLLECTIVITE DE MANIERE RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Commune souhaite informer et sensibiliser les acteurs brignolais à la gestion énergétique afin de limiter notre consommation tant par l'évolution des pratiques courantes que dans la conception des projets. Il ne peut être envisageable de porter cette dynamique sans se montrer exemplaire et vertueux. Ainsi, la Commune et la Communauté de Communes du Comté de Provence s'engagent pour une meilleure sobriété énergétique et assurer le rôle de développement de nouvelles sources d'énergie :

- Phase 1 : Créer une mission énergie

La Commune de Brignoles a créé un poste de thermicien spécialisé dans la gestion de flux en février 2012 appelé « Econome de flux ». Son action se décompose en plusieurs thématiques :

- Maîtriser la consommation énergétique municipale avec l'aide de l'économe de flux
- Faire évoluer nos contrats de maintenance de chauffage en contrats de performance énergétique
- Mettre en place un plan de rénovation énergétique de l'éclairage public.
- Renouveler notre parc de véhicules vers des véhicules moins énergivores
- Mettre en place un réseau de chaleur bois / énergie sur l'espace du Vabre
- Participer à la création de nouveaux équipements énergétiquement performants.

- Phase 2 : Développer les sources de production d'énergie renouvelable

La production d'énergie est une prérogative des Communes en leur qualité d'acteur territorial. Le Comté de Provence s'est ainsi engagé dans la mise en place d'un plan de développement des énergies renouvelables. Les premiers projets contractualisant cet engagement verront le jour dès 2013 par la création d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 4,5 Mwc et en 2015 par l'implantation de la centrale de production électrique à partir de biomasse Inova sur la zone de Nicopolis.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Limiter notre impact énergétique / Optimiser les dépenses liées à l'énergie et aux fluides Améliorer la performance des équipements de chauffage et de climatisation / Limiter la consommation énergétique liée à l'éclairage public Disposer d'une flotte énergétiquement sobre / limiter nos dépenses énergétiques / développer les filières d'énergie renouvelables Produire de l'énergie renouvelable et participer à la sécurisation électrique régionale	Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Bâtiments publics et éclairage publics - Flotte municipale - Acteurs de l'énergie	☒ Mise en place (Phase 1) ☐En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 2)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Ph 1) ☒ Participation / Mobilisation (Ph 2) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : DDD		**Référent : S Lediouron**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	CTM ; SET ; DSTU ; Commande publique,	SYMIELEC ; Région ; ADEME ; CCCP

Phases	**Calendrier**											
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**	
1. Créer une mission énergie												
2. Développer les sources de production d'énergie renouvelable												

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre		0.25 ETP (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation	100 k € / an (Phase 1)	1 ETP (Phase 1)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Economies financières annuelles générées ; évolution de la performance énergétique du patrimoine communal ; Volume des investissements ; temps d'amortissement ; effets sur les coûts de fonctionnement Nombre de points lumineux traités ; actions mises en place Nombre de véhicules "sobres" ; économies réalisées sur la consommation de carburant ; Puissance énergétique installée ; TEP économisées ; gain écologique

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

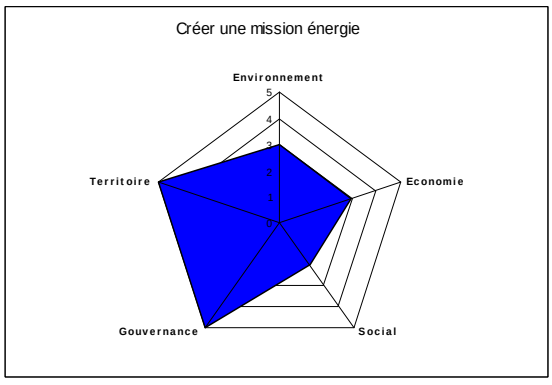

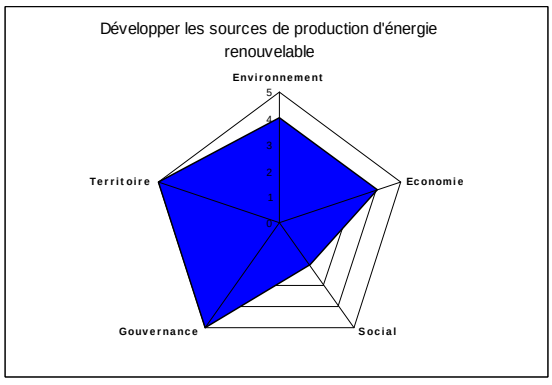

ACTION 3.10.1 : ENGAGER LE TERRITOIRE VERS UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX AQUATIQUES

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 10 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le classement du bassin versant du Caramy et de l'Issole en territoire prioritaire d'intervention pour la lutte contre les pesticides au titre de la Directive (Européenne) Cadre sur l'Eau impose de mobiliser le territoire dans sa globalité afin d'agir sur cette problématique. L'impact de notre activité a généré cette perturbation du milieu aquatique de par ses incidences, tous les secteurs sont concernés et il ne s'agit pas ici de montrer tel ou tel acteur du territoire comme responsable mais de fédérer toutes les forces vives afin d'agir ensemble. Cette démarche s'insère dans le dispositif de Zone Spéciale de Conservation Environnementale mise en place par les services de l'Etat en 2012.
La Commune ainsi que ses partenaires s'engagent à décliner les prescriptions de la ZSCE en :

- Phase 1 : Agissant sur les activités agricoles.

L'activité agricole constitue l'une des sources de pollution aux pesticides des milieux humides. Plusieurs actions seront mises en place afin de limiter leur impact futur, en incitant notamment les exploitations à se convertir au Bio, mais également en améliorant la qualité des équipements collectifs tels que les aires de lavages ou les bornes de remplissage.

- Phase 2 : Sensibilisant les particuliers aux bonnes pratiques.

L'utilisation des produits phytosanitaires est proportionnellement plus élevée dans un jardin familial que dans une activité agricole ou dans un jardin public. L'engagement vers une consommation et une gestion responsable des produits de traitement phytosanitaires demandera des missions de sensibilisation de la population et de développement des modes alternatifs de traitement (lutte intégrée, produits écologiques…)

- Phase 3 : Mettant en place un plan de gestion différencié des espaces verts (PGDEV).

Les espaces verts publics mais également les accotements de voirie sont généralement traités par l'emploi de produits phytosanitaires. La Commune de Brignoles s'est depuis longtemps engagée à développer la lutte intégrée dans ses espaces fleuris. La conception des espaces verts est primordiale dans leurs contraintes d'entretien. Le PGDEV devra permettre de sectoriser les aménagements communaux en vu de développer un cahier des charges de conception et d'entretien qui visera à définir les espèces à utiliser, les niveaux de consommation d'eau, les zones où les traitements chimiques devront être proscrits.

- Phase 4 : Elaborant le contrat de rivière « Issole Caramy ».

Le bassin versant du Caramy et de l'Isssole a été identifié comme masse d'eau prioritaire de part la présence de pesticides relevés dans ses eaux. La mise en place du contrat de rivière permettra d'initier une réflexion et une action globale, pluridisciplinaire et concertée sur l'intégralité des territoires faisant partie de ce bassin versant et améliorer la situation physicochimique des deux rivières et de leurs nappes d'accompagnement.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Préserver les milieux naturels humides et les eaux souterraines Préserver la qualité des eaux superficielles,	Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire Orientation n°11 : Lutter contre toutes les formes de nuisance et de pollution

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Particuliers disposant d'un jardin - Gestionnaires d'espaces publics - Communes du BV Caramy Issole	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Ph 3) ☒ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : CCCP (Coordination générale)		
Service : Milieux aquatiques		Référent : A-E Chollet (Ph 4)
Partenaires	Internes	Externes
	Ts services	Agence de l'eau Communes, DDTM, Chambre de l'agriculture, Gestionnaires de voirie, CG 83, Bio de Provence, Fredon PACA

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT	
1. Agir sur les activités agricoles.				■	■	■	■	■	■	■		
2. Sensibiliser les particuliers aux bonnes pratiques.								■	■			
3. Mettre en place un plan de gestion différencié des espaces verts (PGDEV).									■	■		
4. Elaborer le contrat de rivière « Issole Caramy ».				■	■	■	■	■	■			

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	15 k € (Phase 3)	60 h (Phase 2) 1 ETP (Phase 4)
Suivi / Animation / Evaluation		50 h / an (Phase 2) 1 ETP (Phase 4)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre d'exploitations converties / Evolution des surfaces converties Amélioration de la qualité physicochimique des cours d'eau Volume de produits phytosanitaires utilisés

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

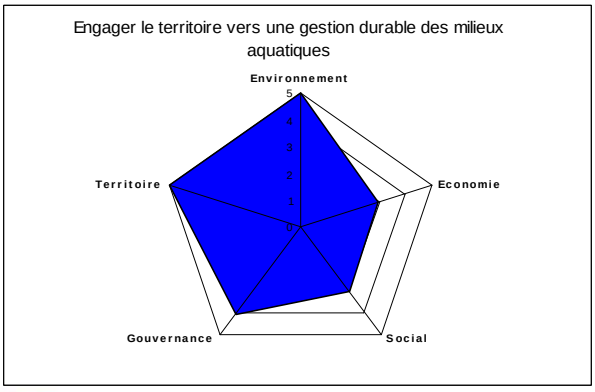

ACTION 3.10.2 : LIMITER L'IMPACT DE NOS REJETS SUR LE MILIEU NATUREL

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 10 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune de Brignoles repose sur deux masses d'eau souterraine et dispose d'un réseau hydrographique centré sur le Caramy et quelques un de ses affluents, cours d'eau méditerranéens caractérisés par des étiages sévères et des montées des eaux de crues rapides. La qualité des masses d'eau souterraine est bonne du point de vu quantitatif et chimique. La qualité du Caramy est bonne en terme écologique mais mauvaise du point de vu chimique.
Les impacts des activités humaines sur les milieux humides sont conséquents et imposent la mise en place de startégies et d'actions qui permettront la préservation des milieux les plus ensibles que constituent le Caramy et les nappes d'eau souterraines.

- Phase 1 : Mettre en application le schéma directeur pluvial

Le Schéma directeur pluvial réalisé en 2011 est un document de programmation des travaux attenants à la collecte et au rejet des eaux de ruissellement. Outre son volet quantitatif, il présente une analyse des surfaces collectées pouvant avoir un impact important lors de leur rejet dans le milieu naturel. Plusieurs secteurs de la Commune qui accueillent de grandes surfaces de stationnement ont ainsi été identifiés comme zones d'interventions prioritaires.

- Phase 2 : Poursuivre le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Près de 10 % de la population brignolaise traite ses rejets d'eaux usées par l'intermédiaire de dispositifs d'assainissement non collectifs (ANC). La création du SPANC par la CCCP en 2004 a permis la réalisation des contrôles de ces équipements particuliers et d'introduire un contrôle de conception de ces derniers lors des opérations de construction ou d'extension des habitations. Près de 80 % des ANC contrôlés à ce jour sont non conformes aux normes techniques et 10 % d'entre eux nécessitent une réhabilitation.

- Phase 3 : Assurer un traitement de qualité des eaux usées par la station d'épuration du Vabre.
  - L'autocontrôle des systèmes d'épuration collectifs a vu le jour en 1992 lors de l'approbation de la première Loi sur l'eau. Les normes de rejet et les dispositifs d'autocontrôle se sont développés (notamment en 2007) afin de vérifier le bon fonctionnement de ces équipements et de limiter leur impact sur le milieu naturel. Le projet d'extension de la STEP de Brignoles permettra d'augmenter sa capacité de traitement mais également d'assurer un meilleur traitement qualitatif des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.
  - La mise en place des « conventions de rejet » signées avec les établissements rejetant des eaux non domestiques dans le réseau communal permettra également de mieux connaître la nature et le volume de ces rejets et ainsi optimiser leur traitement

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Préserver les milieux naturels humides et les eaux souterraines Préserver la qualité des eaux superficielles,	Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Particuliers en ANC - Entreprises raccordées au réseau EU - Communes du BV Caramy Issole	☒ Mise en place (Phase 2 et 3) ☒ En cours de lancement (Phase 1) ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Ph 1) ☒ Participation / Mobilisation (Phase2,3) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune (Phase 1) / CCCP (Phase 2) / REPB (Phase 3)		
Service :		**Référent : DST Commune (Ph 1) JJ Martin (Ph 2) E Tisserand (Ph3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Culture patrimoine	Agence de l'eau Communes / ONEMA, Fédération de pêche ; DDTM ;

Phases	Calendrier					
	2011	2012	2013	2014	2015	LT
1. Mettre en application le schéma directeur pluvial						
2. Poursuivre le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs						
3. Assurer un traitement de qualité des eaux usées par la station d'épuration du Vabre						

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		500 h (Phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation	300 k € / an (Phase 1)	1 ETP (Phase 2) 60 h / an (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Travaux réalisés / année ; progression de la qualité du cours d'eau. Nombre d'ANC inspectées ; nombre de conformités, procédures engagées Conformités des rejets ; nombre de jours non conformes / an ; incidences et qualité du milieu ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

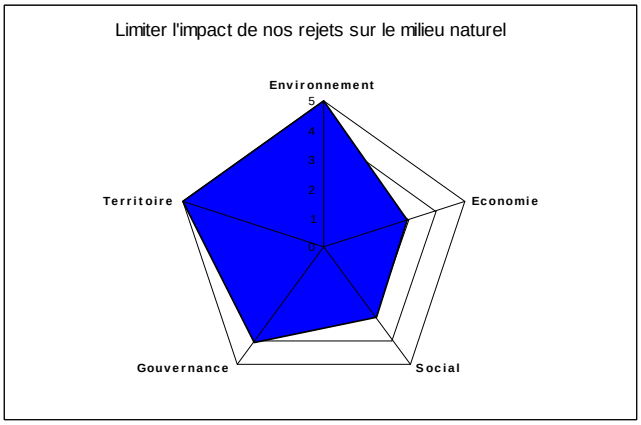

ACTION 3.10.3 : ENGAGER LES BRIGNOLAIS VERS UNE GESTION ERNEGTIQUE DURABLE

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 10 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les problématiques énergétiques sont généralement bien intégrées dans les opérations ponctuelles de constructions neuves ou de réhabilitation de part la mise en place de la Règlementation Thermique 2012. Toutefois, la problématique énergétique ne concerne pas uniquement la construction mais également la gestuelle et la connaissance des pratiques écoresponsables. La Commune a souhaité se montrer exemplaire en termes de gestion en mettant en place en 2012 sa mission « énergie » ; elle souhaite, avec ses partenaires, également renforcer l'accompagnement des autres acteurs et participer à l'effort régional de production d'énergie par les actions suivantes :

- Phase 1 : Informer la population grâce à l'Espace Info Energie

Depuis mai 2006, L'association des Communes forestières a développé un outil de communication et d'information appelé « Espace Info Energie » (EIE) qui informe accueille une fois par mois à Brignoles les particuliers, entreprises ou collectivités pour les informer et les conseiller gratuitement sur la maîtrise de l'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et les aides financières existant dans ce domaine. Les services de l'EIE sont également disponibles par téléphone et rendez vous du lundi au vendredi.

- Phase 2 : Accompagner les ménages en difficulté dans la sobriété économique

La facture énergétique représente une lourde charge pour les foyers les plus modestes. Bien que la qualité de l'enveloppe thermique d'un bâtiment soit prépondérante dans la gestion de cette problématique, il existe des gestes simples et des comportements qui permettent de réduire sa consommation et de fait sa facture. Le CCAS en collaboration avec l'association des compagnons bâtisseurs a initié une opération auprès de 6 ménages volontaires en vue de former ces personnes et leur permettre quelques économies.

- Phase 3 : Intégrer un volet énergétique à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en centre ancien

L'OPAH permet aux propriétaires de logements dégradés de pouvoir bénéficier d'aides d'organismes publics (CCCP, ANAH, Commune) lors de travaux de réhabilitation. Elle contribue ainsi à la valorisation du patrimoine urbain, à l'amélioration des logements mais également à renforcer la performance énergétique du logement. Ce volet énergétique a été inséré dans le cadre de l'OPAH 2010 – 2013.

- Phase 4 : Réaliser une thermographie aérienne sur le centre urbain

La thermographie aérienne constitue un document technique et pédagogique. Elle permet d'identifier clairement les bâtiments où la perte d'énergie est la plus importante et de sensibiliser leurs propriétaires à réaliser les travaux adéquates afin de réduire leur facture énergétique.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Améliorer la visibilité de l'Espace Info énergie; inciter la population à l'utiliser /Faire connaître les dispositifs d'aide financière et fiscale existants pour les travaux d'économie d'énergie Réduire notre consommation énergétique / sensibiliser la population aux enjeux du développement durable Identifier les bâtiments à grande déperdition d'énergie / inciter à la mise en place d'opérations d'économie d'énergie	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Citoyens de la commune - Ménages en précarité énergétique - Bâtiments les plus consommateurs du territoire	☒ Mise en place (1, 2 et 3) ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 4)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 3 et 4) ☒ Participation / Mobilisation (Phase 1 et 2) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Communes forestières (Ph 1) ; CCAS (Ph 2) ; Commune (Ph 3 et 4)		
Service : DDD (Coordination générale)		**Référent :** C Catherine (Ph 1) / C Hot (Ph 2) C Laget (Ph 3) / C Barle (Ph 4)
	Internes	**Externes**
	DDD; Econome de flux,	ADEME ; Région ; CG 83, ANAH, Compagnons bâtisseurs, EIE

Phases	Calendrier					
	2011	2012	2013	2014	2015	LT
1. Informer la population grâce à l'Espace Info Energie						
2. Sensibiliser et former des panels de population à l'économie d'énergie dans le foyer						
3. Intégrer un volet énergétique à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en centre ancien						
4. Réaliser une thermographie infrarouge aérienne						

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		300 h (Phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation	500 € / Projet (Phase 2)	¼ ETP (Phase 1) 35 h / Ménage (Phase 2)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de personnes accueillies ; conseils téléphoniques donnés ; actions mises en place suite à l'appui de l'EIE Participation et répartition du panel ; économies générées ; reconduction de l'opération Nombre de bâtiments réhabilités dans le cadre de l'OPAH Participation de la population ; actions engagées ; Economies générées par foyer ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

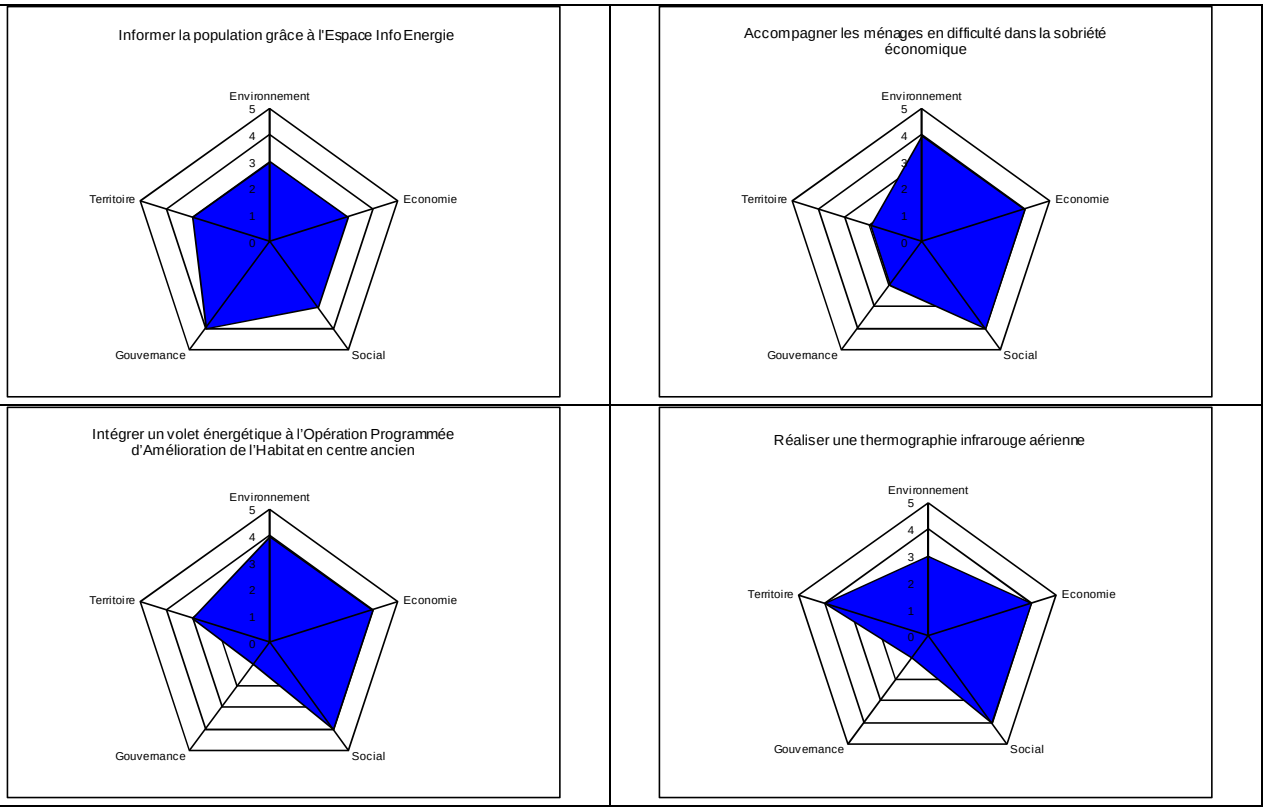

ACTION 3.10.4 : EXPLOITER DURABLEMENT NOTRE RESSOURCE EN EAU

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 10 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune de Brignoles repose sur deux masses d'eau souterraine et dispose d'un réseau hydrographique centré sur le Caramy et quelques un de ses affluents, cours d'eau méditerranéens caractérisés par des étiages sévères et des montées des eaux de crues rapides. La qualité des masses d'eau souterraine est bonne du point de vu quantitatif et chimique.
Afin de pouvoir préserver ce potentiel la Commune s'engage à :

- Phase 1 : Sécuriser la protection de la source San Sumian

Aujourd'hui, les 2/3 de la production en eau potable proviennent de la source de San Sumian. Ce captage ne possède pas de Déclaration d'Intérêt Public et sa présence à proximité d'une zone urbanisée implique une vulnérabilité qu'il faudra déterminer par une étude de vulnérabilité et mettre en place les plans d'actions nécessaires à sa protection.

- Phase 2 : Sensibiliser la population à son obligation de déclaration des forages particuliers.

Les prélèvements de grands volumes d'eau sont particulièrement encadrés par la règlementation de la Loi sur l'eau et sur les milieux aquatiques de 2006. Cette loi a introduit également l'obligation aux particuliers de déclarer les forages individuels depuis le 1er janvier 2009 en création ou en exploitation. A ce jour, très peu de dossiers sont déposés en Mairie, qui assure le renseignement de la banque de données ministérielle. UN renforcement de la communication envers les usagers s'avère donc nécessaire.

- Phase 3 : Améliorer le rendement du réseau d'adduction d'eau potable.

Les différents forages communaux assurent la distribution constante et pérenne d'eau dans les foyers et les entreprises du territoire. Les réseaux d'adduction font l'objet d'un plan de renouvellement qui a eu pour objectif de remplacer les canalisations en plomb pour des raisons sanitaires. La priorisation de ce programme sera réorientée prochainement vers l'amélioration du taux de rendement réseau estimé aux environs de 67 % en 2011.

- Phase 4 : Sécuriser l'alimentation en eau par la diversification des points de prélèvement.

La Commune de Brignoles présente l'atout de disposer d'une ressource en eau « confortable » prélevée par trois captages principaux, dont celui de San Sumian qui assure 2/3 de la fourniture communale en eau. En cas de pollution ou de tarissement de ces sources, des solutions de rechange doivent être prévue. Il sera ainsi mis en place des études de prospectives de diversification de la ressource afin de pallier à toute éventualité.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Préserver la ressource en eau potable Préserver la qualité et la capacité des eaux souterraines Assurer l'alimentation en eau potable	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Source San Sumian - Exploitants de forages - Particuliers non raccordés au réseau d'adduction collectif	☒ Mise en place (Phase 3) ☒ En cours de lancement (Phase 1, 2) ☒ En programmation (Phase 4)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Phase 2) ☒ Participation / Mobilisation (Phase 1, 2 et 4) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : REPB / Commune		
Service : DDD		**Référent :** E Tisserand (Phase 1, 3 et 4) C Barle (Phase 2)
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	SUF, SET	Agence de l'eau

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT	
1. Sécuriser la protection de la source San Sumian												
2. Sensibiliser la population à ses obligations de déclaration de forage												
3. Améliorer le rendement du réseau d'adduction d'eau potable												
4. Diversifier la ressource en eau												

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	1000 € (Phase 2)	100 h (Phase 1) 60 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation	Programme de travaux annuel (Phase 3)	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Obtention de la DUP de la source San Sumian ; Mesures de renforcement de la protection Evolution du nombre de forages déclarés (nouveaux et existants) Evolution du rendement réseau ; montant des travaux engagés Résultats des prospections de nouveaux captages ; capacité de captage ;

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

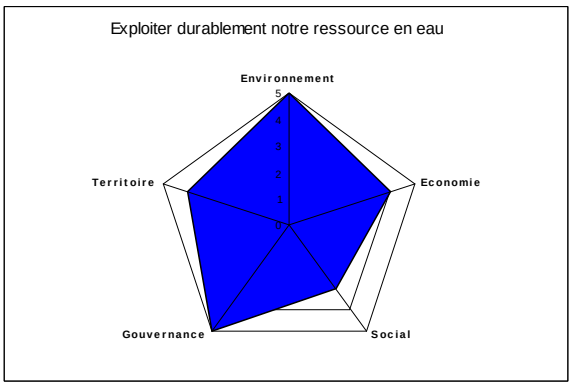

ACTION 3.11.1 : AMELIORER LE DISPOSITIF DE GESTION DES DECHETS MENAGERS EN CENTRE VILLE

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 11 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE NUISANCE ET DE POLLUTION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La collecte des ordures ménagères s'effectue tous les jours en centre-ville et dans la vieille ville, et deux fois par semaine pour tous les autres secteurs. La collecte des emballages ménagers s'effectue en porte à porte (PAP) et en Points d'Apport Volontaire (PAV). Le papier et le verre sont collectés en Points d'Apport Volontaire seulement. Malgré la présence de ce dispositif la gestion des déchets en centre ville génère des problèmes importants de propreté et d'attractivité de notre cité. La Commune et le Sived ont essayé de traiter ce problème par la mise en place d'une deuxième collecte quotidienne en centre ville. Les effets sont très relatifs. Il convient ainsi d'élargie le traitement de la problématique afin de renforcer l'implication des citoyens à cette problématique qui ne pourra être résolue de par l'intervention de la seule force publique.
Ainsi la Commune, la Communauté de Communes (qui a intégré la compétence déchets dans ses statuts depuis le 1er janvier 2012) et le SIVED s'engagent à :

- Phase 1 : Renforcer le dispositif de sensibilisation :

Par le biais de l'ambassadrice de tri du SIVED, ces opérations de sensibilisation visent à améliorer le niveau de tri des déchets et le respect de l'arrêté municipal règlementant les horaires et les conditions de sortie des ordures ménagères.

- Phase 2 : Maintenir le dispositif renforcé de collecte :

Les effets positifs des procédures d'optimisation des déchets ne changeront pas les pratiques instantanément, jusqu'à ce que le niveau de respect des préconisations soit atteint il est nécessaire de maintenir les deux collectes quotidiennes.

- Phase 3 : Identifier les points noirs récurrents :

Il convient de ne pas généraliser les mauvaises pratiques à toute la population, ainsi le repérage des points noirs permettra une intervention plus localisée et plus efficace.

- Phase 4 : Verbaliser les contrevenants à la règlementation :

Le non respect des horaires et des conditions de sortie des ordures ménagères constituent une infraction répréhensible. Les services de la police municipale vont renforcer leur intervention sur cette problématique en développant un dispositif facilitant la constatation des faits en flagrant délit et par la conduite d'enquête de terrain.

- Phase 5 : Développer le parc de conteneurs enterrés :

Afin de donner une solution supplémentaire de sortie des ordures ménagères et permettre aux commerces de centre ville de mieux gérer leurs déchets, la Commune va développer son parc de conteneurs enterrés sur le périmètre urbain.

- Phase 6 : Poursuivre la distribution des sacs à déchets sur le centre ancien :

Le SIVED distribue chaque mercredi des sacs blancs et jaunes destinés aux résidants du centre ville où la collecte s'effectue en porte à porte. Cette distribution constitue également un temps de sensibilisation privilégié.

- Phase 7 : Mobiliser les bailleurs dans le dispositif de sensibilisation :

La rotation dans les logements en location est relativement forte dans le périmètre du centre ancien. Le renouvellement des populations induit une perte de l'information, l'ambassadeur du tri ne pouvant se mobiliser plusieurs fois par an sur le même quartier. Les bailleurs vont ainsi être mis à contribution afin que ces derniers s'engagent à distribuer les guides de tri lors de la réalisation des baux de location afin que chaque locataire dispose des informations nécessaires à la

bonne pratique du tri et au respect de la règlementation relative à la sortie des ordures ménagères en vue de leur collecte.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Améliorer la gestion des déchets en centre ville et dans les lieux de vie / améliorer l'état de propreté du centre ville	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Population et commerçants du centre ville	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune / SIVED		
Services : DDD / CCCP (coordination générale)		Référent : N Pouillard (SIVED) B Francioni (Commune) C Barle (DDD, CCCP)
Partenaires	Internes	Externes
	CTM ; DDD ; Dev éco	CCCP, SIVED ;

Phases	Calendrier											
	2011		2012		2013		2014		2015		LT	
1. Améliorer le dispositif de gestions des déchets ménagers en centre ville												

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		
Suivi / Animation / Evaluation	Réalisation de la démarche globale à coût constant	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Tonnages recueillis hors collecte principale ; évolution de l'état de propreté ; perception des dépôts sur le domaine public Propreté ; dégradation ; impact paysager

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

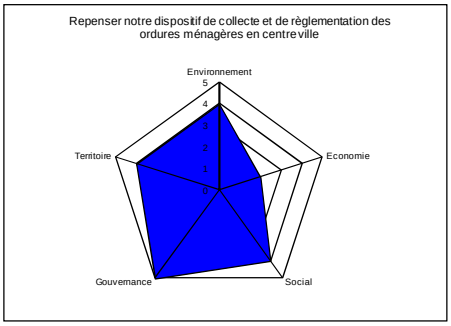

ACTION 3.11.2 : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF « NUISIBLES ET POLLUTIONS ACCIDENTELLES »

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 11 : LUTTER CONTRE TOUTE LES FORMES DE NUISANCE ET DE POLLUTION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'accumulation de sources de nourritures et de gites qu'offrent les agglomérations sont un vecteur du développement des espèces nuisibles dans une citée. Ce phénomène est largement favorisé par le non respect des règles de vie collective, ce qui a provoqué dans Brignoles un développement conséquent des nuisances attenantes à la présence d'espèces animales considérées comme nuisibles. En plus de ces désordres, des phénomènes saisonniers et/ou ponctuels peuvent venir émailler la qualité de vie sur Brignoles que la Commune souhaite, à défaut de pouvoir les supprimer, limiter en nombre et en impact. Ainsi, la Commune s'engage à :

- Phase 1 : Développer un plan de lutte contre la prolifération des pigeons

Depuis 2012, la Commune de Brignoles a mis en place un pigeonnier de régulation des pigeons et opère annuellement des campagnes de stérilisation de la population colombophile afin de limiter leur développement démographique. L'occlusion de bâtiments communaux est également engagée afin de limiter le nombre de gîtes de reproduction de ces espèces. L'application de l'interdiction de nourrissage et la sensibilisation des propriétaires privés à l'occlusion de leur patrimoine constituent le volet le plus difficile à mettre en application, mais s'avère être des actions incontournables à une action efficace.

- Phase 2 : Mener des campagnes de dératisation

Force est de constater que la population de rats de ville s'est largement développée sur Brignoles. Manque de propreté ambiante, locaux délaissés, disponibilité de nourriture, l'action citoyenne collective est incontournable pour limiter la croissance quasi exponentielle des populations de « rattus norvegicus ». La Régie des Eaux du Pays Brignolais et les Services Techniques Municipaux procèdent ainsi à des campagnes de dératisation dans les réseaux collectifs pluviaux et d'eaux usées.

- Phase 3 : Suivre et participer au plan de gestion départemental des moustiques.

L'aedes albopictus vulgairement appelé « moustique tigre » est présent depuis 2009 à Brignoles. Sa capacité à être vecteur de la dengue ou du chikungunya a forcé les institutions publiques à mettre en place un dispositif de suivi conséquent mené par le Conseil Général du Var appelé « lutte vectorielle ». La Commune quant à elle est chargée de la mise en place de la lutte « de confort » et opère, lorsqu'il s'avère nécessaire, des campagnes de démoustification sur son territoire.

- Phase 4 : Mettre en place un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle

La préparation aux crises et la prévision des événements dangereux pour la sécurité des biens et des personnes ont été rendues effectives par l'organisation des services dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Un plan d'intervention spécifique sera également réalisé afin de se préserver et de réagir dans les meilleurs délais en cas de survenance d'une pollution accidentelle difficilement envisageable en vue de protéger la population et les milieux naturels sensibles comme le Caramy.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Limiter la nuisance liée aux animaux considérés comme nuisibles / Veiller aux risques sanitaires / Maintenir un cadre de vie agréable Anticiper la gestion de crise liée aux pollutions accidentelles / coordonner l'action des services communaux et de secours	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Espaces publics - Population à risque sanitaire	☒ Mise en place ☐ En cours de lancement ☒ En programmation (Phase 4)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe (Ph 1, 2 et 4) ☒ Participation / Mobilisation (Ph 3) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune Conseil général		
Service : Direction Développement Durable		Référent : T Lambert
Partenaires	Internes	Externes
	CTM ; Maison de Brignoles ; Accueil	ARS, CG 83, EID, REPB, SDIS, ONEMA, DDTM

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Développer Un plan de lutte contre la prolifération des pigeons											
2. Mener des campagnes de dératisation											
3. Suivre et participer au plan de gestion départemental des moustiques											
4. Mettre en place un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre		120 h mise en place (Phase 1) 150 h (Phase 4)
Suivi / Animation / Evaluation	3 100 € / an (Phase 1) 500 € /an (Phase 2) 3 000 € / campagne (Phase 3)	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Nombre de plaintes déposées ; évaluation des populations nuisibles ; évolution des impacts Signalements de moustiques tigres ; suivi des campagnes de surveillance ; périodes de suivi épidémiologique Nombre d'événements de pollution ; réactivité ; efficacité du dispositif

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

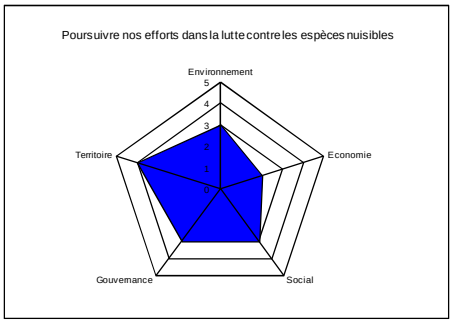

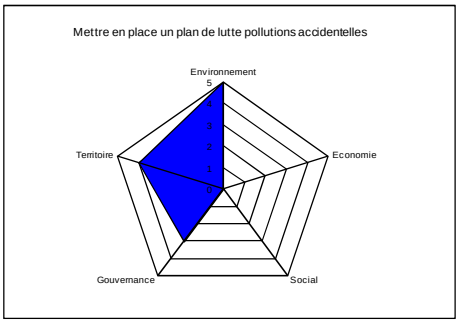

ACTION 3.11.3 : S'ENGAGER CONTRE LES POLLUTIONS VISUELLES ET LUMINEUSES

AXE 1 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 11 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE NUISANCE ET DE POLLUTION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'aménagement des espaces publics permet d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Pour autant, certaines pollutions induites par l'urbanisation peuvent dégrader la qualité du paysage urbain, des espaces publics et de la voirie.
Afin de réduire les différentes pollutions visuelles et rendre la ville davantage attractive, la commune souhaite :

- Phase 1 : Requalifier l'entrée de ville ouest.

L'entrée de ville ouest constitue la porte d'entrée principale de l'agglomération brignolaise. Le développement de la zone d'activité Saint Jean et la prolifération des enseignes ont généré une dégradation de l'ambiance paysagère de ce secteur. La Commune souhaite ainsi initier une réhabilitation paysagère de ce site dans le cadre de la requalification de la zone d'activité.

- Phase 2 : Mettre en place un règlement local de publicité.

Le grenelle de l'environnement a mené une réflexion sur l'évolution de la règlementation relative à l'affichage et aux enseignes qui constituent des points noirs paysagers. Afin de retranscrire ces directives, la Commune est en cours d'élaboration d'un règlement local de publicité avec pour objectif de préserver la qualité de l'environnement de ses habitants, en limitant la pollution visuelle qu'engendre la prolifération désordonnée des enseignes. Il organise l'affichage publicitaire, selon des dispositions communes, et des dispositions spécifiques à chacune des zones. Il n'interdit pas la publicité, mais vise à organiser les pratiques dans un cadre défini, respectueux de l'environnement.

- Phase 3 : Signer et appliquer la convention pour la protection du ciel nocturne.

La pollution lumineuse a un impact considérable sur les espèces animales dont les migrations quotidiennes ou saisonnières s'effectuent de nuit. La convention pour la protection du ciel nocturne vise ainsi à diminuer les effets de la pollution lumineuse en proscrivant par exemple les éclairages orientés vers le ciel et en incitant les propriétaires d'enseigne à un éclairage raisonné de leurs dispositifs d'éclairage commercial. La Commune quant à elle s'engage à remplacer les luminaires à boules et à proscrire l'éclairage vertical dans ses projets d'aménagement.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Accroître l'esthétique et l'attractivité des entrées de ville / disposer d'un cadre de vie de qualité Résorber les points noirs paysagers / mettre en valeur le paysage urbain en limitant la pollution visuelle Diminuer l'impact de la pollution lumineuse	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 7 : Reconquérir notre identité territoriale et la mettre en valeur Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Entrée de ville ouest - Enseignes et publicités dans la ville - Eclairage public	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement (Phase 2) ☒ En programmation (Phase 1 et 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Services : DDD / Grands projets / SUF		**Référent : Grands projets J Hars (Phase 1) SUF ; F Andrieux (Phase 2) DDD ; C Barle (Phase 3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	CTM ; DSTU ; DGS, Finances ; Développement économique ; SUF	Association d'entreprises et locales ; propriétaires d'enseignes ;

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Requalification de l'entrée de ville ouest											
2. Mettre en place un règlement local de publicité											
3. Signer la charte pour les protections du ciel nocturne											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	Etude 29 k € (Phase 1) 10 k € (Phase 2)	60 h (Phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation		30 h / an (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Mobilisation de fonds ; approche AEU des propositions d'aménagement ; évolution d'attractivité (investisseurs) ; évolution de fréquentation (usagers) Evolution des enseignes et affiches ; portée sur le paysage urbain ; évolution des recettes conformité des pratiques avec les engagements ; effets sur fonctionnement de la collectivité ; évolution de l'éclairage public

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

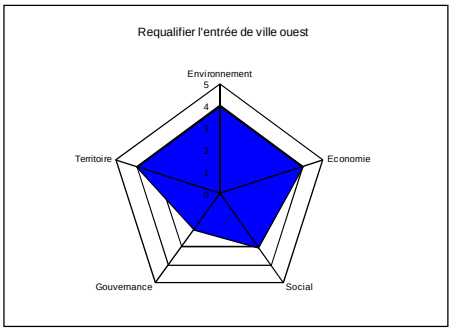

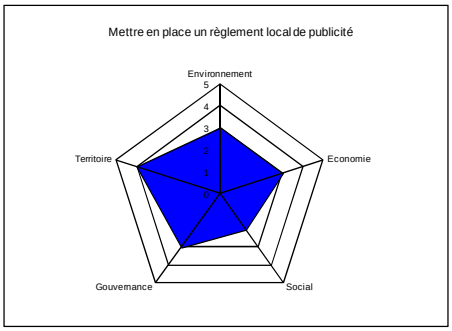

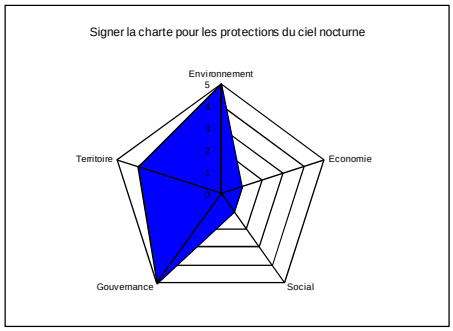

ACTION 3.11.4 : S'ENGAGER POUR LIMITER LES NUISANCES SONORES

AXE 1 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 11 : LUTTER CONTRE TOUTE LES FORMES DE NUISANCE ET DE POLLUTION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le bruit est considéré comme un risque pour la santé humaine. Les sources principales d'émission à Brignoles sont les infrastructures routières et les bruits de voisinage, quelques installations sont également identifiées comme génératrices de nuisances. Cette gêne s'est exacerbée par la densification des trafics notamment de transit (A8, RDN 7) et le développement résidentiel qui a contribué à rapprocher les sites d'habitation à proximité des sites bruyants. Trois pistes d'intervention sont ainsi étudiées pour contribuer à la quiétude acoustique du territoire :

- Phase 1 : Veiller à l'émergence du bruit issu des infrastructures routière.

Les infrastructures routières sont les principales sources de nuisance sonores sur la Commune, une approche stratégique et une approche opérationnelle sont nécessaires au traitement globale de cette problématique :

- Phase 1.a : Contribuer à l'élaboration des zonages stratégiques et règlementaires.

Depuis 2011, les gestionnaires du réseau autoroutier élaborent les différents documents règlementaires attenants aux impacts environnementaux et notamment sonores de ces voies. La Commune de Brignoles a ainsi participé à l'élaboration du plan de prévention du bruit de l'environnement de l'autoroute A8 et poursuit son engagement par sa contribution dans le cadre du Classement Sonore de l'infrastructure afin d'édicter les règles d'isolation des bâtiments projetés à proximité de l'autoroute.

- Phase 1.b : Etudier et mettre en place des solutions de réduction de l'émergence sonore.

Suite à l'élaboration du PPBE de l'A8 la Commune de Brignoles et la société Escota, gestionnaire de cette voie, ont réalisé une étude de dimensionnement de l'émergence sonore qui a permis l'élaboration d'un programme d'action afin de limiter l'impact sonore généré par la circulation. Un programme de travaux de 1,1 millions d'euros a été identifié mais n'a pas été programmé budgétairement. Une action est également engagée avec les services départementaux afin de réduire l'impact acoustique de la RDn7

- Phase 2 : Limiter l'impact des installations bruyantes.

La veille réalisée sur les installations identifiées comme bruyantes et le recensement des plaintes d'administrés permet à la Commune d'identifier les installations non conformes à la règlementation et d'envisager des partenariats et des médiations entre plaignants et exploitants. Cette veille a permis en 2012 de construire un merlon de protection du quartier des Censies par le gestionnaire du karting de Brignoles et ainsi réduire l'impact environnemental de son activité.

- Phase 3 : Permettre la médiation dans les conflits de droit privé.

Une grande partie des plaintes recensées en mairie relative à des conflits privés concernent en zone urbaine les bruits de voisinage. Bien que ces conflits ne fassent pas partie du champ d'intervention régalien du Maire, la Commune a mis en place une mission de médiateur social qui permet de désamorcer les conflits, expliquer le cadre règlementaire et rechercher des solutions satisfaisantes.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Limiter l'impact sonore des infrastructures / préserver le cadre de vie / mettre en œuvre les médiations entre acteurs	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Citoyens du territoire - Equipements scolaires et de la petite enfance	☒ Mise en place (Phase 2 et 3) ☐ En cours de lancement (1) ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Direction Développement Durable		**Référent : C Barle (Ph 1 et 2) P Martina (Ph 3)**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	CIPREDEL ; SUF ; DSTU	Gestionnaires de voies et d'installations ; Etat ; CG 83 ; RFF

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Veiller à l'émergence du bruit issu des infrastructures routière											
1.a Contribuer à l'élaboration des zonages stratégiques et règlementaires											
1.b Etudier et mettre en place des solutions de réduction de l'émergence sonore.											
2. Limiter l'impact des installations bruyantes.											
3. Permettre la médiation dans les conflits de droit privé.											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	7 k € / (Phase 1)	50 h (Phase 1)
Suivi / Animation / Evaluation		100 h (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Evolution du classement des voies bruyantes ; mesures d'accompagnement mises en place Nombre de plaintes déposées ; évaluation des populations exposées ; évolution des améliorations / dégradation

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

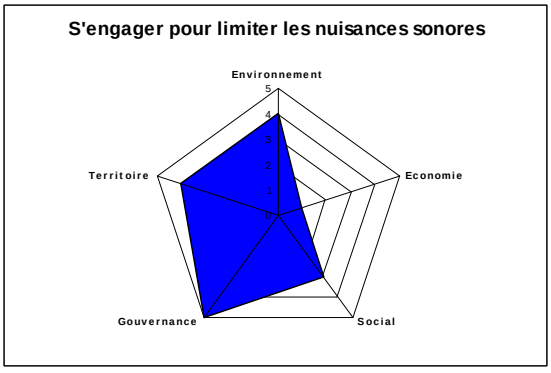

ACTION 3.11.5 : RENFORCER NOTE CONNAISSANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

AXE 1 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 11 : LUTTER CONTRE TOUTE LES FORMES DE NUISANCE ET DE POLLUTION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La loi sur l'air reconnaît à chacun le droit de respirer un air que ne nuise pas à sa santé. Notre territoire est concerné par la pollution atmosphérique générée par des émissions locales majoritairement occasionnées par les transports et l'activité résidentielle et par des émissions régionales où l'activité industrielle y contribue pour une part plus importante. Afin de pouvoir agir sur la qualité de l'air, il est nécessaire de pouvoir disposer d'informations locales et d'identifier les leviers pour maintenir une qualité de l'air acceptable et permettre l'information des populations.
La Commune s'est ainsi engagé à :

- Phase 1 : Poursuivre notre adhésion à AIRPACA.

AIR PACA est l'organisme agréé chargé de la surveillance de la qualité de l'air en région PACA. Il collecte les données de la qualité de l'air et les transmets auprès de ses adhérents afin de les informer de la situation globale et de des épisodes à risque (Ozone, PM…). Depuis 2011, la Commune diffuse l'information au grand public par son site internet et ses panneaux d'affichage afin de faire appliquer les recommandations de conduite en cas d'épisode de pollution de l'air. Elle informe également les services communaux dont l'activité où le public accueilli constitue un enjeu particulier (petite enfance, personnes âgées, services techniques) afin d'adapter leurs activités.

- Phase 2 : Mettre en place une campagne de mesure de la qualité de l'air sur le territoire brignolais.

Une station de mesure ozone est présente toute l'année sur la Commune de Brignoles. Une campagne locale d'évaluation sur la qualité de l'air sur plus de 35 sites analysant une vingtaine de polluants va permettre d'identifier les sources et points d'émission de la pollution de l'air sur la Commune et de cartographier ces modélisations. Cet « état 2013 » permettra d'analyser l'impact du développement de Brignoles sur la qualité de l'air.

- Phase 3 : Evaluer la qualité de l'air dans les équipements scolaires et de la petite enfance.

Alors que la surveillance de la qualité de l'air extérieur est aujourd'hui entrée dans les mœurs, la qualité e l'air intérieur est une thématique relativement nouvelle et qui commence à être interceptée par les politiques publiques. Le temps passé dans un espace fermé est plus important que le temps d'exposition atmosphérique. Une mission d'évaluation de la qualité de l'air intérieur sera ainsi réalisée en visant les publics prioritaires que constituent les services scolaiers et de la petite enfance.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Connaitre et diffuser les données sur la qualité de l'air / adapter l'activité de la collectivité selon le niveau de pollution de l'air Disposer d'un outil d'aide à la décision environnemental dans le développement de la citée / connaître la qualité de l'air et son évolution dans le temps Connaître la qualité de l'air dans les établissements recevant un public sensible / Améliorer les conditions d'accueil de ces publics	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles Orientation 11 : Lutter contre toutes les formes de nuisance et de pollution

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Citoyens du territoire - Equipements scolaires et de la petite enfance	☒ Mise en place (Phase 1) ☒ En cours de lancement (Phase 2) ☒ En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☒ Financement (Phase 1)

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Service : Direction **Développement Durable**		**Référent : C Barle**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	Affaires scolaires, CTM, Animation / jeunesse, DSTU	CCCP, AIRPACA, IVB,

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Poursuivre notre adhésion à AIRPACA											
2. Mettre en place une campagne de mesure de la qualité de l'air sur le territoire brignolais											
3. Evaluer la qualité de l'air dans les équipements scolaires et de la petite enfance.											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	40 k € (Phase 2) 1 000 € / Site (Phase 3)	
Suivi / Animation / Evaluation	2,5 k € (Phase 1)	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Indices sur qualité de l'air et nombre de dépassements des seuils ; évolution du partenariat et des actions entreprises ; Evolution à long terme ; Qualité de l'air dans les bâtiments, respect de la règlementation ; améliorations réalisées

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

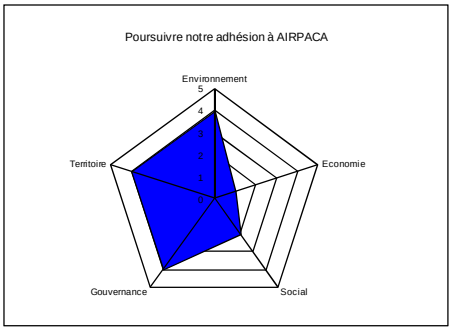

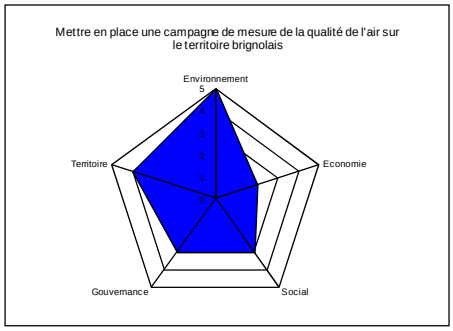

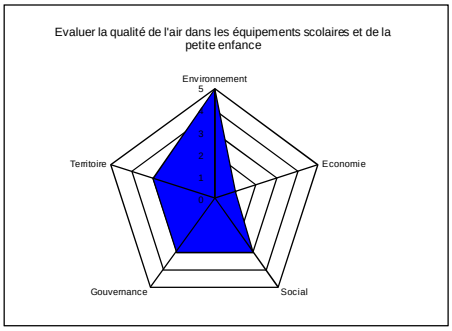

ACTION 3.12.1 : LIMITER LA PRODUCTION DES DECHETS ET FAVORISER LES BONNES PRATIQUES DU TRI

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 12 : LIMITER LES GISEMENTS DE DECHETS ET FAVORISER LEUR VALORISATION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La production des déchets par habitant a doublé en 50 ans. Elle est passée de 170 kg / an / hab en 1965 à plus de 390 kg / an / hab en 2007. Nos modes de production et de consommation sont les principaux vecteurs de cette progression qui a induit une augmentation du coût de traitement des déchets ménagers.
Le SIVED, délégataire su service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur notre territoire a orienté ses efforts ces dernières années vers l'équipement du territoire en créant un nouveau quai de transfert et quatre « Espaces Tri ».
Afin d'accompagner et de renforcer le travail mené à travers l'amélioration des équipements, la commune souhaite renforcer et généraliser la communication et l'information mais aussi agir sur la fiscalité.

Limiter les gisements de déchets par : un travail de communication et d'information :

- Phase 1 : Pérenniser l'action de l'ambassadeur du tri sur la Commune : un ambassadeur de tri est présent sur la commune avec pour mission de rencontrer les habitants et de réexpliquer le tri et l'implication environnementale, d'aller à la rencontre des associations et autre organisations de manifestations dans les communes, d'informer les bailleurs et autres gestionnaires de biens loués, d'animer des stands, de sensibiliser les enfants en milieu scolaire...

- Phase 2 : Développer les dispositifs de commerce et de marché engagé sur la Commune et le territoire du SIVED. Le Marché Engagé de producteurs, ayant pour objectif de proposer aux consommateurs des produits locaux sans produire de déchets (aucun sac jetable distribué, réutilisation encouragée, emballages consignés, etc…), se tient sur la place Carami de la ville de Brignoles les 1ers et 3èmes vendredis du mois. Cet évènement était idéal pour discuter des déchets générés par les activités et identifier des pistes de réduction des déchets pouvant être proposées aux autres marchés conventionnels hebdomadaires.

- Phase 3: Elaborer et mettre en place un nouveau guide du tri. Un guide du tri a été mis en place au niveau du SIVED, l'objectif de cette action est de créer un nouveau guide permettant d'améliorer la compression sur le tri sélectif et d'expliquer la filière de tri la plus adaptée pour chaque produit. Ce document évolue régulièrement et notamment en 2012 où le SIVED a été retenu comme territoire pilote pour le tri des matières plastiques où désormais tous les plastiques (contenants classiques, emballages fins) sont réceptionnés dans les conteneurs spéciaux.

- Phase 4 : Etudier la mise en place d'une part incitative dans la TEOM. La tarification incitative est un outil de prévention et de réduction des déchets produits par les ménages. Introduite par le Grenelle de l'environnement en 2009, la possibilité d'instaurer une part variable au sein de la TEOM est en cours. La part incitative pourra reposer sur le volume, le poids ou le nombre d'enlèvements, laissant libre choix à la collectivité. Des expérimentations sont en cours sur le territoire du SIVED et seront transposées dans toutes les communes lorsque leur efficacité et les dispositions techniques afférentes seront mises en place.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Sensibiliser la population et les acteurs économiques à la réduction des déchets à la source et aux bonnes pratiques du tri Promouvoir les actions de l'Agence Territoriale de la Consommation Durable et guider les consommateurs vers l'achat éco-responsable Informer sur les bonnes pratiques / augmenter le niveau de tri / diminuer les refus de collecte Harmoniser la TEOM sur le territoire communautaire / inciter au tri	Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire Orientation 11 : Lutter contre toutes les formes de nuisance et de pollution

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Population de la Commune - Entreprise, association, établissements scolaire	☒ Mise en place (Phase 1, 2) ☒ En cours de lancement (Phase 3, 4) ☐ En programmation	☐ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation (Phase 1, 2, 3, 4) ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : SIVED		
Service : SIVED / Ecosciences Provence		Référent : N Pouillard (Phase 1,3 et 4) P Mayol (Phase 2)
Partenaires	Internes	Externes
	DDD, CTM, service développement économique	Région; ADEME

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Pérenniser l'action de l'ambassadeur du tri sur la Commune											
2. Développer les dispositifs de commerce et de marché engagé sur la Commune et le territoire du SIVED											
3. Elaborer et mettre en place un nouveau guide du tri											
4. Etudier la mise en place d'une part incitative dans la TEOM											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	7.5 k€ publication / diffusion (Phase 3)	100 h publication / diffusion (Phase 3)
Suivi / Animation / Evaluation	100 k €: 50% SIVED 50 % Ademe (Phase 2)	1 ETP (Phase 1) A définir (Phase 4)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Niveau de collecte : ratio de tri dans la production des OM ; évolution de la redevance spéciale Nombre de commerçants engagés ; effets sur la production des déchets ; évolution des adhérents Evolution du niveau de tri ; évolution des ratios de taux de collecte ; incidences financières incidences sur TEOM ; incidences sur recettes de la TEOM ; délais de mise en œuvre

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

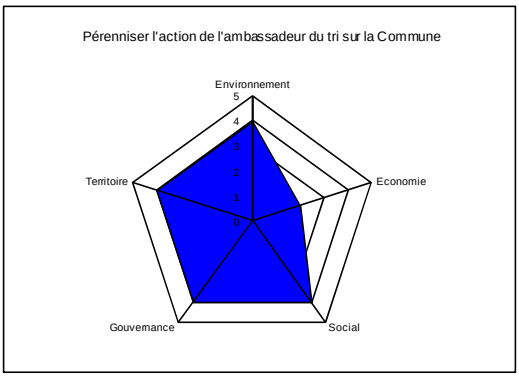

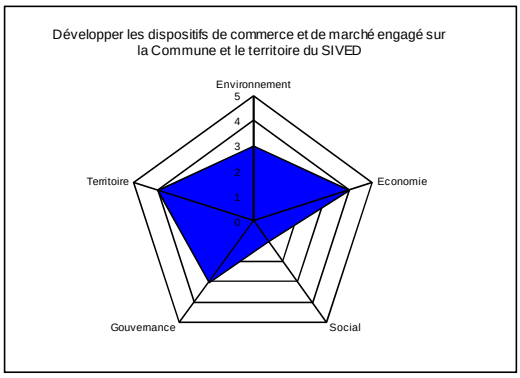

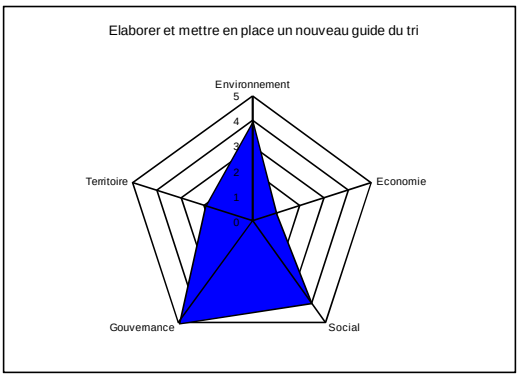

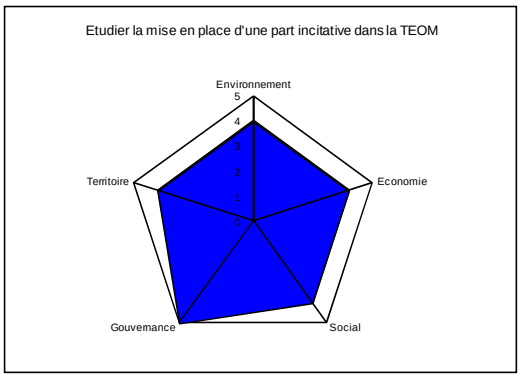

ACTION 3.12.2 : FAVORISER LE RECYCLAGE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 12 : LIMITER LE GISEMENTS DE DECHETS ET FALORISER LEUR VALORISATION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La gestion des déchets à Brignoles est assurée par le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets (SIVED) du centre ouest Varois.
La collecte des déchets est relativement bien structurée sur l'ensemble du territoire du SIVED. Elle s'effectue soit en porte à porte soit en points d'apport volontaire. Le tri des déchets ménagers des ménages ne peut atteindre des seuils très élevés, on estime à 25 % la part triable et recyclable des déchets ménagers sur les ordures ménagères globales. Afin d'améliorer la performance du tri sur son territoire le SIVED développe plusieurs actions qui vise l'atteinte d'objectifs plus larges que la simple thématique du déchet.

- Phase 1 : Développer une filière bois énergie à partir des déchets végétaux produits localement.

La collecte des déchets végétaux a largement progressé en volume. Le coût de leur traitement et de leur transport constitue une part relativement importante sur le budget du SIVED et de fait sur le montant de la TEOM des administrés. Le SIVED met actuellement en place le projet « ZETA » qui consiste à réaliser des granules combustibles issus des déchets verts collectés afin d'approvisionner des unités de chaufferie « bois / énergie ». Cette opération vise un double objectif : limiter le coût de traitement des déchets verts et développer une filière d'énergie renouvelable ancrée sur le Territoire. Il est important de préciser que la valorisation des déchets verts est une préoccupation constante du SIVED, un procédé innovant de valorisation de ces déchets et des boues de station d'épuration est toujours en phase d'expérimentation sur le site de la station d'épuration de Brignoles en collaboration avec la Régie des Eaux du Pays Brignolais : le procédé « CESAM ».

- Phase 2 : Développer le compostage dans les établissements publics :

Le composteur de proximité à Brignoles : Opération phare de l'année 2010 menée par le SIVED en collaboration avec la Commune, est implanté sur le site des serres municipales. Ce composteur récupère les déchets des cantines municipales pour produire un compost qui profite aux espaces verts de la Commune. L'objectif est d'étendre le dispositif de compostage des déchets issus de la restauration collective jusqu'à atteindre la capacité maximale de cet équipement de 60 tonnes de compost produits par an. La prochaine cible du dispositif est le Lycée Raynouard qui s'est inscrit volontairement dans cette démarche.

- Phase 3 : Donner une seconde vie aux déchets en créant une ressourcerie :

Nos modes de production et de consommation nous incitent à favoriser le rachat de produits neufs plutôt que de réparer nos équipements ou meubles détériorés. Ainsi, de nombreux équipements d'électroménager, télévisuels, ou encore l'ameublement sont souvent amenés en déchetterie alors que la fin de vie de ces derniers n'est pas encore dépassée. En parallèle, de plus en plus de ménages éprouvent de réelles difficultés à équiper confortablement leurs logements. La création de la ressourcerie vise également deux objectifs : limiter la production de déchets et permettre aux ménages en difficulté de disposer d'équipements d'occasion en parfait état de fonctionnement.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Valoriser les déchets végétaux des ménages, des collectivités et des entreprises / développer une filière énergétique locale / Valoriser les déchets fermentescibles Etendre le dispositif de compostage des déchets aux autres restaurations collectives du territoire jusqu'à atteindre le seuil optimal de fonctionnement du bioréacteur Limiter la production de déchets réutilisables / développer la revente d'équipements pour les ménages à faibles revenus	Orientation 1 : Répondre aux besoins sociaux de nos citoyens Orientation 2 : Promouvoir la notion de développement durable auprès de tous les acteurs du territoire et renforcer notre intégration dans un futur soutenable Orientation 9 : Gérer la collectivité de manière responsable et exemplaire Orientation 10 : Préserver les ressources naturelles

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Population globale - Etablissements publics disposant d'une cantine sur Brignoles - Ménages en difficulté	☒ Mise en place (Phase 2) ☒ En cours de lancement (Phase 1) ☒ En programmation (Phase 3)	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation (Phase 1, 2, 3) ☒ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : SIVED		
Service :		Référent : N Pouillard
Partenaires	Internes	Externes
	DDD ; CTM ;	REPB ; Associations à caractère social ; Lycée Raynouard

Phases	Calendrier										
	2011		2012		2013		2014		2015		LT
1. Développer une filière bois énergie à partir des déchets végétaux produits localement											
2. Etendre le dispositif de compostage des déchets issus des cantines collectives											
3. Créer une ressourcerie											

MOYENS MOBILISES

Financement	Budget (en €)	Ressources humaines
Conception / Mise en œuvre	2.15 M € (Phase 1)	200 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation		2 ETP (Phase 1)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Volumes de déchets bois traités ; dynamisme de la filière économique ; nombre de poêles à granules développés sur le territoire / impact écologique en TEP Volume de déchets collectés dans les établissements publics / refus de collecte ; taux de remplissage du composteur ; création de nouveaux composteurs Volume d'équipements rénovés / évolution de la production des monstres

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

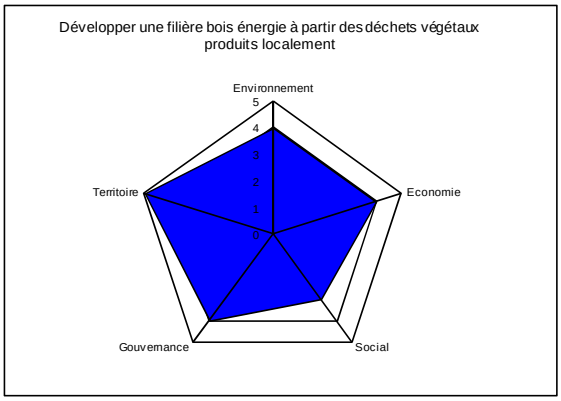

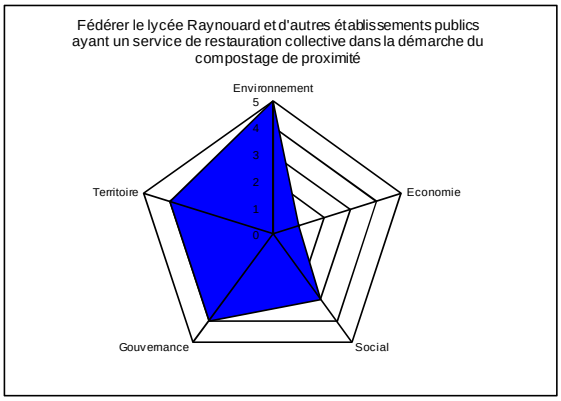

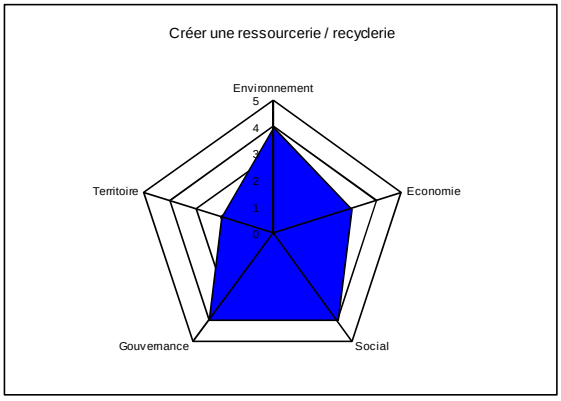

ACTION 3.12.3 : INTEGRER LA GESTION DES DECHETS DANS LA PROGRAMMATION URBAINE

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 12 : LIMITER LES GISEMENTS DE DECHETS ET FAVORISER LEUR VALORISATION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La problématique de la gestion des ordures ménagères et assimilées doit être interceptée en amont de tout projet d'aménagement afin d'améliorer les conditions de collecte et le niveau de propreté des quartiers. Le respect de l'environnement et de la règlementation attenante demande une implication des usagers et des générateurs desdits déchets ; l'amélioration de la qualité des équipements est un vecteur du respect des bonnes pratiques que la Commune souhaite décliner selon trois orientations :

- Phase 1 : Renforcer le parc de conteneurs et de colonnes enterrées :

Les conteneurs et colonnes enterrées disposent d'un degré d'insertion dans le paysage urbain satisfaisant en comparaison des conteneurs aériens, ils possèdent un second atout qui est que ces équipements incitent moins les usagers à disposer des ordures ménagères à côté des conteneurs comme on peut le constater fréquemment sur des dispositifs aériens. Un programme de développement de ces équipements sera ainsi mis en place sur les secteurs urbains et péri urbains.

- Phase 2 : Intégrer la gestion des déchets dans les opérations de renouvellement urbain.

La gestion des déchets n'étaient initialement que peu considérées dans les grandes opérations d'aménagement car il était acquis que cette thématique faisait partie de l'usage du site plutôt que de sa conception. Les carences d'aménagements structurels de certaines rues ou quartiers de la ville rendent la gestion des déchets des plus problématiques. Les projets urbains incluront dorénavant une approche spécifique à la gestion des déchets afin de faciliter cette gestion et de favoriser la pratique du tri.

- Phase 3 : Intégrer la gestion des déchets dans les opérations d'aménagement privées

La densification des zones urbaines induisent l'accroissement des constructions de bâtiments et semi-collectifs. Cette orientation provoque une production de déchets pus importante sur des zones denses. Il apparaît ainsi nécessaire d'anticiper ces problématiques et de mettre en place une procédure entre les services de l'urbanisme et du SIVED afin de localiser les emplacements, de définir les équipements d'accueil des conteneurs, de calculer le dimensionnement et d'anticiper les besoins de sensibilisation des nouveaux arrivants.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Améliorer la qualité des espaces publics / anticiper les gisements de déchets / faciliter la gestion de collecte des OM et de la propreté en ville.	Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Population et commerçants du centre ville	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☐ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☒ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune / SIVED		
Services : DDD (coordination générale)		**Référent : C Barle**
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	SUF ; CTM ; DSTU ; Grands projets	CCCP ; SIVED ; producteurs de logements

Phases	**Calendrier**										
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**
1. Renforcer le parc de conteneurs et de colonnes enterrées :											
2. Intégrer la gestion des déchets dans les opérations de renouvellement urbain.											
3. Intégrer la gestion des déchets dans les opérations d'aménagement privées											

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre	25 k € / an (Phase 1)	
Suivi / Animation / Evaluation		30h (Phase 2) 60 h (Phase 3)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Niveau d'insertion de la thématique dans les projets de renouvellement Nombre d'ensembles de logements « orphelins » Nombre de dispositifs enterrés créés

FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

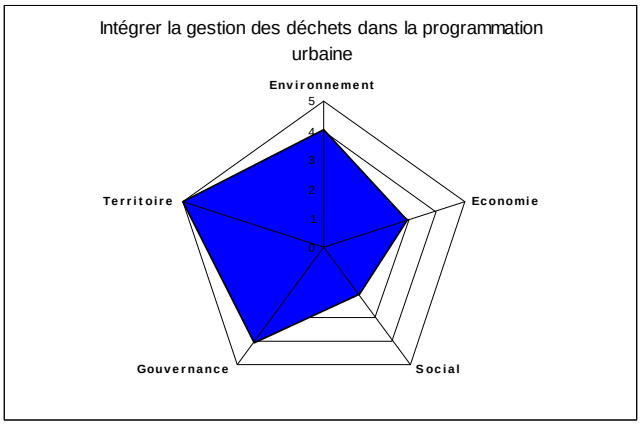

PARTICIPER AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION DES DECHETS ISSUS DU BTP

AXE 3 : S'ENGAGER POUR UNE GESTION EXEMPLAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 12 : LIMITER LES GISEMENTS DE DECHETS ET FAVORISER LEUR VALORISATION

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Grenelle de l'environnement a fixé de nouveaux objectifs de gestion des déchets issus du BTP. Une part importante de cette action incombe aux entreprises du BTP qui doivent trier et valoriser consciencieusement les déchets qu'elles génèrent. Les collectivités quant à elles doivent permettre l'accueil de ces déchets et rechercher des solutions de valorisation afin de diminuer la part finale de déchets finaux. Le Département du Var présente une carence importante des structures d'accueil de ce type de déchets, nommés anciennement décharges de classe 3 et aujourd'hui ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes). La Commune de Brignoles gère depuis les années 90 une de ces installations au lieu dit de la crête du juge. La disponibilité de cet équipement et des déchetteries sur le territoire n'ont pas permis de faire diminuer la production de décharges sauvages régulièrement recensées sur le territoire.
La Commune de Brignoles souhaite ainsi contribuer au schéma départemental de gestion des déchets inertes issus du BTP par :

- Phase 1 : Régulariser la situation administrative de la décharge de la crête du juge et optimiser son fonctionnement.

Bien que ne présentant pas de défaut structurels et de gestion importants, l'ISDI de la crête du juge doit appliquer la nouvelle règlementation imposée par la Loi Grenelle 2. Une régularisation de son autorisation d'exploiter est programmée ainsi qu'un nouveau plan d'exploitation.

- Phase 2 : Permettre l'implantation d'une exploitation de valorisation des déchets issus du BTP

Afin d'allonger la durée de vie de l'ISDI de la crête du juge, il est nécessaire de réduire les volumes accueillis sur ce site. Une des pistes retenue, qui confère au projet un aspect économique complémentaire, est l'implantation d'une unité de transit de matériaux qui accueillera les déchets du BTP, les triera et commercialisera les matériaux valorisables après transformation. Seule la fraction de déchets inertes non exploitable sera ainsi amenée sur l'ISDI rallongeant ainsi sa durée de vie.

OBJECTIFS

Objectifs de l'action	Autres orientations de l'agenda 21
Participer à l'effort collectif en terme de déchets / Disposer d'un équipement répondant à la règlementation / allonger la durée de vie de l'équipement / créer une activité économique nouvelle	Orientation n°3 : Anticiper les mutations économiqu es pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière d'emploi et assurer un développement harmonieux et durable Orientation 5 : Développer une ville équilibrée, agréable et attractive qui s'insère dans son environnement proche et offre un cadre et des conditions de vie de qualité

Cibles	Avancement	Maîtrise communale
- Professionnels du BTP	☐ Mise en place ☒ En cours de lancement ☒ En programmation	☒ Maîtrise d'ouvrage directe ☐ Participation / Mobilisation ☐ Financement

ORGANISATION DE L'ACTION

Maîtrise d'ouvrage : Commune		
Services : DDD		**Référent :** C Barle
Partenaires	**Internes**	**Externes**
	CTM ; DIRAJ ; ACHATS	DDTM ; SIVED ; FDBTP

Phases	**Calendrier**										
	2011		**2012**		**2013**		**2014**		**2015**		**LT**
1. Régulariser la situation administrative de la décharge de la crête du juge et optimiser son fonctionnement.											
2. Permettre l'implantation d'une exploitation de valorisation des déchets issus du BTP											

MOYENS MOBILISES

Financement	**Budget (en €)**	**Ressources humaines**
Conception / Mise en œuvre	10 k € (Phase 1)	100 h (Phase 1) 150 h (Phase 2)
Suivi / Animation / Evaluation	1,5 k € (Phase 1)	1 ETP (Phase 1)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateurs	Conformité de l'équipement / volumes traités / conformité des apports Volume de matériaux accueillis / volume de déchets inertes amenés sur l'ISDI
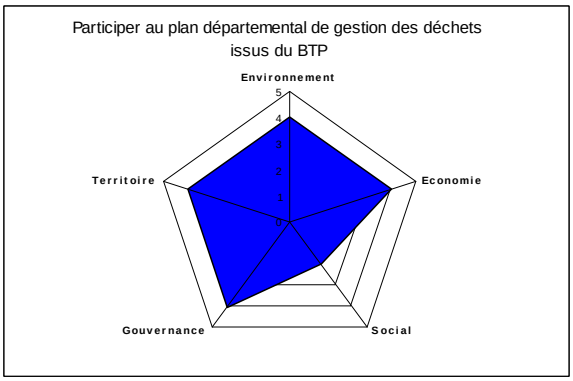
FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE